

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

Diplôme de conservateur de bibliothèque

MEMOIRE D'ETUDE

**La vidéothèque dans un réseau départemental de lecture publique :
enjeux et perspectives nouvelles
L'exemple de la Médiathèque Départementale des Alpes Maritimes**

Suzanne Ségui



2000

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

Diplôme de conservateur de bibliothèque

MEMOIRE D'ETUDE



**La vidéothèque dans un réseau départemental de lecture publique :
enjeux et perspectives nouvelles
L'exemple de la Médiathèque Départementale des Alpes Maritimes**

Suzanne Ségui

**Sous la direction de Cécile Franc
Bibliothèque Municipale Classée d'Avignon**

1999
Dcb
43

2000

REMERCIEMENTS

Je remercie toutes les personnes qui par leurs compétences, leur motivation et l'intérêt dont elles ont fait preuve pour mon travail, m'ont apporté une aide précieuse dans l'élaboration de ce mémoire :

Marie-Hélène Lardy-Descours de la Médiathèque Départementale de la Loire, Françoise Moreau de la Maison de L'Image et du Son de Villeurbanne, les vidéothécaires de la Bibliothèque Départementale du Rhône qui ont eu la gentillesse de bien vouloir me recevoir en dépit de leurs emplois du temps surchargés et ont répondu à mes questions avec patience et conviction.

Je remercie tout particulièrement Madame Christiane Beloïel, conservatrice, Directrice de la Médiathèque Départementale des Alpes Maritimes qui m'a accueillie et soutenue durant toute ma période de stage.

Enfin, un chaleureux « coup de chapeau » à Madame Cécile Franc, conservatrice, Directrice la Bibliothèque Municipale Classée d'Avignon, qui a accepté dans la joie et la bonne humeur de jouer le rôle, ô combien difficile et délicat, de directrice de mémoire.

Elle est entrée avec toute la grâce et la diplomatie dont elle est naturellement munie dans la peau de son personnage, a accepté de participer à mon « cinéma » sur « l'écran noir de mes pages blanches », sera présente le jour de la « première » et son sourire me sera certainement d'un très grand réconfort.

RESUME : « La vidéothèque dans un réseau départemental de lecture publique : enjeux et perspectives nouvelles, l'exemple de la Médiathèque Départementale des Alpes Maritimes ».

Si la place de l'image dans la transmission culturelle, dans l'éducation, dans le monde de l'information et le monde de l'art n'est plus à défendre et à prouver, quelle place lui réserve-t-on actuellement dans le fonctionnement de la Médiathèque Départementale des Alpes Maritimes ? .

Quel pourrait être la vidéothèque idéale ? Tel est le propos de ce mémoire (une étude-diagnostic du service au travers de son implantation dans le département, son organisation, les publics desservis, ses partenaires, ses moyens).

ABSTRACT : « Video library in a local network of public reading : issues and prospects, the example of multimedia library in the Alpes Maritimes.

Whether there is no longer any need to defend and to prove the picture's position in cultural transmission, in education, in the world of information and of art, what position is it held in the functioning of the AM'local multimedia library ?

What could be the ideal multimedia library ?

That is the aim of this memo (a survey of the department through its organization, readership, partners, means and gaps).

INDICATEURS RAMEAU :

- Audiovisuel ** Bibliothèques
- Vidéothèques
- Vidéos**Bibliothèques
- Bibliothèques départementales de prêt**France**Alpes Maritimes
- Médiathèques départementales
- Aménagement du territoire**France** Alpes Maritimes

KEYWORDS :

- Audiovisual**Public library
- Multimedia library**France** Alpes Maritimes

SOMMAIRE

Introduction -----	p.5
 Partie I : Un développement local en pleine mutation, évolution d stratégies culturelles -----	 p.7
 CHAPITRE 1 : LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE ET LE DÉPARTEMENT DES ALPES MARITIMES : « A L'EST D'EDEN » -----	 p.7
1.1 Diagnostic des logiques de fonctionnement des territoires des Alpes Maritimes -----	p.7
1.1.1 Un contexte géographique particulier-----	p.7
1.1.2 Données socio-démographiques : recensement de 1999-----	p.8
1.2 La recherche d'un nouvel équilibre -----	p.9
1.2.1 La Médiathèque Départementale et les secteurs : une approche de projet de « pays »-----	p.9
1.2.2 Une solution : la solidarité intercommunale-----	p.10
 CHAPITRE 2 : LE CONSEIL GÉNÉRAL ET LA LECTURE PUBLIQUE -----	 p.12
2.1 Evolution des missions de la Médiathèque Départementale -----	p.12
2.1.1 Le maillage du territoire-----	p.12
2.1.2 De la diffusion de documents à la prestation de services-----	p.14
2.2 Diversification des supports et des accès à l'information -----	p.15
2.2.1 Le Conseil Général et l'audiovisuel-----	p.17
2.2.1.1 Du musibus cantonal à la discothèque départementale-----	p.17
2.2.1.2 Les salles multimédia et la Médiathèque Départementale-----	p.18
2.2.2 La vidéothèque des « Lumière » : 1990-1995	p.19
2.2.2.1 Des projets ambitieux mais « la Grande illusion »-----	p.19
2.2.2.2 L'échec du projet des salles audiovisuelles communales-----	p.20
2.2.2.3 Des politiques d'acquisitions et de distribution cohérentes-----	p.21
2.2.3 Des moyens mis à la lumière d'objectifs éclairés-----	p.22

2.2.3.1 Du personnel qualifié-----	p.22
2.2.3.2 Des ressources optimisées-----	p.23

Partie II : La vidéothèque départementale aujourd'hui :

« Le bonheur est-il dans le prêt ? »-----	p.24
---	------

CHAPITRE 1 : UN SERVICE « À BOUT DE SOUFFLE ? »-----	p.24
--	------

<i>1.1 « Plus de pilote dans l'avion »</i> -----	p.24
--	------

<i>1.2 Vers un secteur audiovisuel</i> -----	p.25
--	------

1.2.1 « Enfin un pilote dans l'avion » ?-----	p.26
---	------

1.2.2 Un état des lieux loin de l'état de l'art -----	p.27
---	------

1.2.3 Un réseau en expansion mais « L'Armée des ombres »-----	p.29
---	------

CHAPITRE 2 : « L'INSPECTEUR MÈNE L'ENQUÊTE »-----	p.30
---	------

<i>2.1 La construction d'un outil</i> -----	p.31
---	------

2.1.1 Fondements et méthodologie de l'enquête en direction des correspondants-----	p.31
---	------

2.1.2 Les difficultés rencontrées-----	p.32
--	------

<i>2.2 Recensement et identification</i> -----	p.33
--	------

2.2.1 Un recensement indispensable-----	p.33
---	------

2.2.2 Les premiers résultats : « Identification d'une faune »-----	p.33
--	------

2.2.2.1 Identification des équipements-----	p.33
---	------

2.2.2.2 Identification des publics-----	p.35
---	------

2.2.2.3 Identification générale d'activité-----	p.37
---	------

Partie III : Diagnostic et remèdes ou « Les grandes

manœuvres »-----	p.38
-------------------------	------

CHAPITRE 1 : UN RÉSEAU À RESTRUCTURER-----	p.38
--	------

<i>1.1 Les lois Voynet et Chevènement : de nouvelles perspectives</i> -----	p.38
---	------

1.1.1 La LOADDT-----	p.38
----------------------	------

1.1.1.1	Quels sont les enjeux de la nouvelle loi ?-----	p.38
1.1.1.2	Les moyens-----	p.39
1.2	<i>Le département des Alpes Maritimes et l'intercommunalité</i> -----	p.40
1.2.1	Les nouvelles lois : une opportunité de développement à ne pas manquer-----	p.40
1.2.2	Importance des projets de « pays » pour la délocalisation des actions et des ressources de la Médiathèque Départementale-----	p.41
1.2.3	Les Bibliothèques « centres ressources »-----	p.42
1.2.4	Service de proximité et lieu de vie-----	p.44
1.2.4.1	Trois raisons fondamentales-----	p.44
1.2.4.2	Des modes de desserte adaptés-----	p.45
1.2.5	Rationalisation des modes de circulation des documents et des services-----	p.46
CHAPITRE 2 : UN RÉSEAU À DYNAMISER : UNE INTERFACE PROFESSIONNELLE		
	NÉCESSAIRE-----	p.47
2.1	<i>Du personnel formateur, mobile et mobilisateur</i> -----	p.47
2.1.1	Formation à la centrale-----	p.47
2.1.1.1	Les objectifs-----	p.48
2.1.1.2	Les moyens et les techniques-----	p.49
2.1.2	Formation et contact en site-----	p.50
2.2	<i>Du personnel de médiation, de communication, d'animation</i> -----	p.50
2.2.1	Les animations-----	p.50
2.2.1.1	Promotions culturelles : « Retour vers le futur »-----	p.50
2.2.1.2	Les projections publiques et les expositions-----	p.51
2.2.2	Le partenariat et la communication-----	p.51
2.2.2.1	Le partenariat-----	p.51
2.2.2.2	Des outils de communication-----	p.52
2.3	<i>Expertise</i> -----	p.52
2.3.1	Evaluation des besoins des publics et politique d'acquisitions-----	p.52
2.3.1.1	Politique d'acquisitions : du vidéoclub au cinéclub-----	p.53
2.3.1.2	La mise en œuvre-----	p.54

2.3.2 Action, participation et formation continue----- *p.56*

2.3.3 Le traitement scientifique des documents----- *p.56*

Conclusion----- *p.57*

Bibliographie----- *pp.59-63*

Table des annexes----- *p.64*

Annexes----- *1-50*

Introduction

D'après Michel Melot,¹ une image n'est jamais une preuve, elle n'a comme la parole qu'une valeur déclarative. Il rejoint ainsi Jean-Luc Godard lorsqu'il déclare à propos de la photographie d'Einstein tirant la langue : « Ce n'est pas une image juste, c'est juste une image ».

Mais comme le sens des mots échappe à la plupart d'entre nous, le sens des images nous échappe aussi.

« Et pourtant, elle tourne », dirait Galilée, la terre continue de tourner parfois au rythme des rotatives des presses industrielles, parfois sur la cadence des caméras, parfois à contretemps de toutes les machineries et machinations qui ne sont peut-être pas aussi puissantes que le prétendent certains.

Pourquoi ? Parce que nous sommes là ! Et oui, prétentieux et mégalomanes, parfois utopistes mais nous sommes là pour engranger le réel dans des tonnes de biens culturels, pour extraire du média ce qu'il a de meilleur même si cela parfois nous fait peur.

Car le langage, l'écriture, quels qu'ils soient, « ne sont que des instruments qui servent tous les maîtres » (Michel Melot).

C'est pourquoi nous devons affirmer notre rôle d'éducateurs, organiser un contre-pouvoir.

Le vidéogramme n'a plus besoin de justifier sa place dans les bibliothèques (tout comme le disque audio ou le cédérom).

Ce mémoire d'étude ne retracera pas l'historique des vidéothèques publiques, dépassera largement les cadres stricts de la vidéoéconomie² et étudiera les problématiques d'aménagement du territoire en s'inscrivant dans une démarche de fonctionnement général.

Exigerait-on d'un mémoire axé sur un secteur documents imprimés quelconque qu'il revisite l'histoire des bibliothèques et du livre ou soit un « remake » plus ou moins synthétique du « Métier de bibliothécaire » ?

Les objectifs tels qu'ils ont été définis avec la commanditaire (la directrice de la Médiathèque Départementale des Alpes Maritimes) sont très clairement orientés vers la réorganisation d'un service intégré dans une mission globale de développement d'un

¹ Sous la direction de Michel Melot, *Images dans les bibliothèques*, Paris : Cercle de la Librairie, 1995.

² Lire pour cela le chapitre « Le traitement de l'image animée » du livre *Images en bibliothèques*.

réseau départemental de lecture publique.

Rappelons tout de même quelques données fondamentales qui permettront de replacer la problématique dans son contexte professionnel originel³.

Les premières expériences de vidéothèque ont eu lieu en 1978 à la Bibliothèque Publique d'Information du Centre Georges Pompidou où l'on consultait sur place des documentaires, un genre peu en vogue à l'époque.

Le format en vigueur était le système U-Matic semi-professionnel qui n'autorisait pas le prêt à domicile.

Puis les Bibliothèques municipales et les Bibliothèques centrales de prêt se sont équipées en matériel et en collections grâce à une aide financière de l'Etat « séducteur »⁴.

Rapidement, beaucoup de bibliothèques se sont tournées vers le format ½ pouce VHS adapté au matériel domestique et qui permettait donc le prêt à domicile.

La vidéothèque de la Médiathèque Départementale des Alpes Maritimes ne fut pas pionnière en la matière puisque d'une part elle ne fut créée qu'en 1990 (La Médiathèque Départementale de la Loire date de 1986), d'autre part elle présentait l'originalité de commencer sa carrière « médiologique » par le format U-Matic.

Mais, après avoir connu des heures de gloire et des moyens nettement supérieurs aux autres services comparables, elle rencontre actuellement des difficultés de fonctionnement dues, entre autres, à l'absence prolongée (depuis 1995) de personnel qualifié.

Notre étude tentera donc d'imaginer la vidéothèque départementale idéale, image à laquelle devra correspondre le profil du futur vidéothécaire.

Nous avons tout d'abord cherché à mieux connaître le département, son environnement, et bien sûr, analysé le réseau de lecture publique.

Nous avons ensuite essayé de mieux appréhender les services vidéo des bibliothèques.

Dans cette optique, nous avons mis au point un questionnaire ouvert en direction des correspondants vidéo que nous avons jugé nécessaire de passer personnellement.

Certains professionnels qui se sont particulièrement investis dans le domaine ont été contactés et ont accepté de répondre à nos questions avec beaucoup de gentillesse

³ Voir aussi les annexes 51-52 : Petit tableau historique des vidéothèques publiques.

⁴ Référence à Régis Debray et à l'humour caustique de *l'Etat séducteur*, Gallimard, 1995

(Marie-Hélène Lardy-Descours de la Médiathèque Départementale de la Loire, les vidéothécaires de la Bibliothèque Départementale du Rhône et bien sûr ma directrice de mémoire Cécile Franc de la Bibliothèque Municipale d'Avignon).

Enfin, après avoir analysé les résultats de nos différentes études et établi un diagnostic, nous avons fait un certain nombre de propositions dont la mise en oeuvre, ne nous faisons pas d'illusion, dépend de la création d'un poste de vidéothécaire.

Partie I : Un développement local en pleine mutation, évolution des stratégies culturelles

Chapitre 1 : La Médiathèque Départementale et le Département des Alpes Maritimes : « A l'Est d'Eden »

1.1 Diagnostic des logiques de fonctionnement des territoires des Alpes Maritimes

1.1.1 Un contexte géographique particulier

Le département des Alpes Maritimes mesure 4 300 km² et abrite 163 communes où vivent au dernier recensement de 1999, 1 008 565 personnes avec une densité moyenne de 226 habitants au km².

Il se caractérise par un important contraste entre la côte riche et densément peuplée : 5 500 habitants au km², et le reste du département qui présente des zones de désert et de forêt où la densité de population n'excède pas quelques dizaines d'habitants.

80 % de son territoire est situé à plus de 1000 mètres d'altitude et il existe une très forte opposition entre les vallées enclavées de la Vésubie, de l'Estéron, de la Tinée, de la Roya-Bévéra et les villes côtières ou bien encore les préalpes du Haut pays niçois, la garrigue du pays vençois et le balcon sur mer du pays mentonnais.

Schématiquement, le département peut être découpé en 3 zones socio-économiques distinctes, d'une part par leur situation géographique, d'autre part par leur développement économique, enfin par leur rôle de complémentarité vis à vis des agglomérations du littoral.

- ◆ Le Haut pays : 89 communes situées en zone montagnarde

- ◆ Le Moyen pays : 30 communes en lien avec la frange littorale qui représentent les communes dortoirs ou vertes de la zone urbaine du littoral
- ◆ La zone du littoral qui s'étend sur 60 km où s'alignent sans discontinuité les plus grandes villes du département et notamment la « mégapole » niçoise.

Ces centres urbains très forts (Nice, Antibes, Cannes, Grasse, Menton) qui échangent et coopèrent très peu entre eux, brouillent la lecture traditionnelle des solidarités « ville-campagne » des bassins de vie.

1.1.2 Données socio-démographiques : recensement de 1999

D'après les premiers résultats du recensement de 1999, la région PACA enregistre une forte croissance avec 240 000 personnes de plus qu'en 1990. Cette progression la situe au 3^{ème} rang des régions françaises.

Mais le département des Alpes Maritimes, bien qu'il ait dépassé la barre psychologique du million d'habitants, reste à la traîne des cinq autres départements (les Alpes de Haute Provence, les Hautes Alpes, les Bouches du Rhône, le Var et le Vaucluse) avec seulement 0,4 % de croissance soit un taux divisé par 3 par rapport au précédent recensement de 1990.

Etant donné la prédominance de la haute montagne dans ce territoire, il existe peu de tradition agricole et nous assistons, compte tenu du surpeuplement du littoral, au développement des résidences de travailleurs dans l'arrière-pays.

Les bassins de vie qui constituent l'espace de proximité, du quotidien au sein duquel s'organise le lien social ont donc tendance à s'éloigner des bassins d'emploi.

Cependant, ce sont les villages accessibles, situés près des grandes voies de communication, et non les zones désertiques qui bénéficient de cette revitalisation.

Ainsi donc les communes plus éloignées des agglomérations que les banlieues traditionnelles, agrandissent en fait les territoires des bassins d'emploi et créent des zones périurbaines de plus en plus étendues :

- ◆ L'immigration de population est importante dans les bassins d'emploi surtout sur la rive droite du Var et notamment dans la région grasseoise qui connaît la plus forte croissance en pourcentage avec de nouveaux arrivants, tels les réfugiés des pays d'Europe de l'Est, qui contribuent à rajeunir la population.

- ◆ En revanche les zones de forêt ont tendance à se dépeupler davantage tels les vallées enclavées, le pays de la Roudoule ou le Haut Var.
- ◆ Le pays mentonnais enregistre des pertes d'emplois importantes du fait de la fermeture des « frontières monégasques » aux travailleurs français.
Les actifs quittent ce secteur, le vieillissement de la population est de ce fait accéléré.

1.2 La recherche d'un nouvel équilibre

1.2.1 La Médiathèque Départementale et les secteurs : une approche de projet de « pays »

- ◆ La loi de 1995 Gaudin-Pasqua, plus participative que les lois précédentes, avait l'ambition de dessiner la France de 2015.

Elle mit en place :

- 1) Un schéma National d'Aménagement et Développement du Territoire (SNADT) qui fixe les principes de localisation des grands équipements (infrastructures de transports).
- 2) La création des CNADT (Conseil National d'Aménagement et Développement du Territoire) avec leurs pendants régionaux (CRADT).
- 3) Les Directions Territoriales d'Aménagement (DTA).
- 4) Une nouvelle organisation du territoire fondée sur les notions de « bassins de vie » organisés en « pays ».
- 5) Le regroupement des aides au sein du FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire).

Suivant les préconisations de cette loi, une étude commandée par le Conseil Général en octobre 1995 tentait de définir concrètement ce que pourraient être bassins de vie, bassins d'emploi et «pays » dans le département des Alpes Maritimes.

Cette analyse faisait émerger les différents déplacements des populations, les zones de chalandise, de services et d'équipements sur lesquelles pourraient reposer une organisation et un aménagement du territoire départemental plus rationnels.

Mais la faiblesse des moyens des petites communes et les tendances à la conurbation du littoral ont pour conséquence une raréfaction des équipements et des services dans les

hauts pays où il semble nécessaire de développer la coopération intercommunale.

- ◆ Face à cette situation, la Médiathèque a procédé à un découpage de son territoire d'action en 4 grands secteurs correspondants à des zones géographiques précises constituées à la fois de ce qui pourrait être des regroupements de bassins de vie par le jeu de l'intercommunalité, des bassins d'emploi, des zones paysagères naturelles ou touristiques :

Le secteur 1, exclusivement rural montagneux comprend notamment les vallées enclavées et désertiques de la Tinée et du Haut Var.

C'est certainement dans cette partie du département qu'il serait indispensable soit de développer l'intercommunalité soit de créer une médiathèque départementale de pays.

Le secteur 2 plus varié, est composé des communes rurales et périurbaines du moyen et haut pays de Grasse.

Le secteur 3 plus montagneux que périurbain avec la vallée de la Vésubie et l'arrière pays niçois comporte cependant des zones à fort développement périurbain surtout à proximité de la plaine du Var.

Le secteur 4, quant à lui, est divisé en deux zones distinctes, l'une périurbaine avec le haut pays mentonnais et les communes proches du littoral monégasque, l'autre très désertique avec la vallée de la Roya.

1.2.2 Une solution : la solidarité intercommunale

- ◆ Les résultats du dernier recensement semblent devoir conforter les actions de la Médiathèque Départementale en faveur du développement de la coopération intercommunale.

En effet certains déséquilibres précédemment constatés n'ont fait que s'accroître durant cette décennie.

Beaucoup de bibliothèques relais sont situées dans le pays grassois, en constant développement économique, et qui semble être aujourd'hui correctement équipé en structures culturelles avec notamment les villes de Vence, Grasse, Antibes.

Les rayonnements géographiques de ces agglomérations se situent davantage dans une logique de complémentarité que d'interpénétration.

Chacune d'elles pourrait, en organisant des réseaux de solidarité autour de la lecture

publique, mettre en place des plans d'aides aux petites et moyennes communes qui jouxtent leur territoire.

La structure départementale se désinvestirait de ce secteur géographique et réinjecterait ses ressources dans les zones « sinistrées » en voie de désertification et notamment en renforçant sa politique d'incitation à la création de véritables bibliothèques ou de bibliothèques intercommunales .

Dans cette conjoncture, les secteurs sur lesquels la Médiathèque Départementale a bâti sa configuration actuelle, débouchant à terme sur la création de « pays », devraient permettre la construction de « médiathèques de pays ».

Mais ce projet cher à la plupart des directeurs de BDP actuels risque dans le département des Alpes Maritimes, d'être beaucoup plus long à mettre en place.

En effet, tant que les décideurs politiques et administratifs n'auront pas mis en place de véritables plans de développement des voies de communication et de transports (fret ou voyageurs), de construction de collèges et de lycées (l'arrière pays en est relativement pauvre), les «pays » risquent de demeurer longtemps à l'état de gestation.

L'essentiel de l'intercommunalité dans les Alpes Maritimes est effectif en matière d'enlèvement des ordures ménagères ou de traitement des déchets.

C'est là le rôle fondamental des SIVOM⁴ existant dans le département.

La plupart des communes préfèrent en matière de lecture publique soit fonctionner dans la plus totale indépendance, soit continuer à bénéficier gratuitement des services de la Médiathèque.

- ◆ Cependant la nouvelle Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT), entrée en application au mois de juin, devrait par son caractère plus participatif permettre un certain nombre de déblocages politico-administratifs dont nous étudierons les possibilités dans la troisième partie de ce mémoire.

Avec la mise en œuvre de la loi Chevènement de juillet 1999 sur l'organisation de l'intercommunalité urbaine, l'aménagement du territoire va connaître très bientôt un développement considérable auquel devront participer activement les bibliothèques départementales.

Le réseau départemental des Alpes Maritimes comprenant à la fois des zones rurales et

⁴ Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple.

des zones périurbaines qui loin de s'opposer s'interpénètrent et se complètent, l'entrée en application des deux textes législatifs devrait sinon modifier du moins accélérer la restructuration concrète du territoire d'action de la Médiathèque Départementale.

Dans l'immédiat, c'est essentiellement dans le domaine de l'emploi que l'action du Conseil Général peut se faire la plus efficace par l'incitation à la création de postes de bibliothécaires « intercommunaux ».

Chapitre 2 : Le Conseil Général et la lecture publique

2.1 Evolution des missions de la Médiathèque Départementale

Nous ne nous attarderons pas sur l'histoire de la Médiathèque Départementale des Alpes Maritimes que nous avons spécifiquement traitée dans notre rapport de stage.

Nous nous attacherons ici à retracer les moyens conséquents alloués à la BDP par le Conseil Général qui en a fait l'une des BDP les plus riches parmi les 96 établissements existants en France.

L'implication du département des Alpes Maritimes dans le développement de la lecture publique date de bien avant la décentralisation car dès 1948, il subventionnait les véhicules (bibliobus) et participait de façon importante aux frais de personnel.

La loi de décentralisation de 1986 a incité le département à construire de véritables locaux à la BCP de l'époque.

Puis le passage, suite à la loi de 1992, de l'appellation Bibliothèque Centrale de Prêt (BCP) à celle de Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP) a nettement orienté sa politique culturelle vers la diversification des supports.

Il fut l'un des rares établissements à opter pour le nom de Médiathèque Départementale.⁵

Pour de plus amples informations sur les ressources de MD, nous renvoyons le lecteur au rapport de stage.

Ce qui nous semble intéressant de développer dans ce chapitre est l'évolution des missions de la MDAM (Médiathèque Départementale des Alpes Maritimes).

Cette évolution n'est pas propre à l'établissement étudié mais correspond à une logique

⁵ Voir annexes 48-50 : *Les BDP en chiffres octobre 99*, <http://www.adbdp.asso.fr>

de développement intégrée par la majorité des structures similaires.

2.1.1 Le maillage du territoire

La MD a très peu pratiqué le prêt direct au moyen des bus.

Son objectif dès les années 1960 était, outre la desserte des établissements scolaires, de créer des points lecture dans les locaux des communes de moins de 20 000 habitants (jusqu'à 286 en 1985) par un système de caisses de livres.

La circulaire Gattégno⁶ de 1985 recentra les actions des BCP vers les communes de moins de 10 000 habitants ce qui eut pour conséquence de réduire considérablement le nombre de dépôts de documents et permit la mise en place de modes de desserte plus performants.

L'aménagement mieux adapté des bibliobus, la construction de la centrale actuelle favorisèrent un accès plus important aux collections.

Les nouveaux locaux permirent aux responsables des bibliothèques du réseau de bénéficier de formations professionnelles de qualité.

Jusqu'en 1994, le réseau était dominé par de petits dépôts animés par des bénévoles complétés par une dizaine de bibliothèques municipales et avec une desserte importante des écoles.

En 1995, époque charnière, la Médiathèque Départementale oriente de façon décisive sa politique de développement vers la construction d'un réseau hiérarchisé et solidaire de bibliothèques.

Les efforts conjugués du Conseil Général et du personnel de la MD, ont vite développé un maillage cohérent du département en matière d'équipements bibliothèques : « des structures mêmes modestes mais dotées de collections équilibrées et attractives et, pour les faire vivre, des animateurs dynamiques et motivés. »⁷

Actuellement, le réseau est constitué de 147 dépôts répartis dans 96 communes dont 70 environ, possèdent de véritables bibliothèques dirigées par du personnel formé et généralement compétent.

La Médiathèque Départementale assure la diffusion des biens culturels et dispose pour

⁶ Jean Gattégno, directeur du livre et de la lecture de 1981 à 1989 fut à l'origine du développement de la lecture publique sous le Ministère de la culture de Jack Lang.

⁷ Bertrand Calenge, *Colloque du cinquantenaire des BDP* ; « Livres en campagne », 1995

cela d'un fonds de 118 214 livres adultes et jeunesse, 19 590 documents sonores, 12 539 vidéocassettes, 2 252 jeux et jouets, cédéroms et autres documents (rapport de 1998).

Elle a organisé grâce à 2 bibliobus, 1 musibus, 1 ludobus, 3 voitures légères, 183 tournées en 1998.

Depuis 1995, six équipements nouveaux ont été créés dans le département (des bibliothèques « normatives »).

Le nombre des communes encore desservies par la MD diminue d'année en année.

L'un des objectifs du département étant de stimuler la création et le fonctionnement de bibliothèques autonomes, l'impact de la Médiathèque est ici effectif.

2.1.2 De la diffusion de documents à la prestation de services

Depuis une quinzaine d'années, la BDP a considérablement enrichi sa mission de prestataire de services.

Elle a structuré en son sein une véritable fonction transversale coordonnée par un assistant de conservation d'une remarquable polyvalence mais qui permet la participation active de l'ensemble des responsables de sections et du personnel en général.

Nous nous permettons d'insister sur cet aspect : l'établissement a la chance d'avoir un personnel enthousiaste et motivé, outre les moyens financiers qui lui sont octroyés, c'est ce qui génère l'essentiel de ses performances.

◆ L'animation

Elle s'articule autour de deux manifestations importantes, et fédératrices « Lire en fête » et le « Festival du conte », complétées durant l'année par des expositions itinérantes, une collecte systématique du conte dans le département ainsi que par une aide logistique et financière pour l'organisation de toute manifestation autour du livre (Saint-Jeannet, Guillaumes, Festival du livre de la Roya, Théoule...).

◆ La formation :

La Médiathèque Départementale propose un programme de 25 à 30 journées de formation annuelle pour les bibliothécaires et toute personne à charge d'un service du livre.

Elle intervient également dans les communes pour des assistances spécifiques.

Les autres supports, à l'exception des jeux et jouets, ne sont pas pris en compte dans ces programmes de formation.

Cette problématique sera largement traitée par la suite lorsqu'il sera question du secteur audiovisuel.

- ◆ Un service d'aide logistique à la création de médiathèques communales ou de réaménagement des sites, fonctionne en lien avec les maîtres d'œuvres ou les maîtres d'ouvrages.

L'entêtement des professionnels de la BDP a permis d'éviter certaines «catastrophes fonctionnelles »

Grâce à toutes ces actions, la Médiathèque est parvenue à sensibiliser ses correspondants et partenaires à la notion de solidarité, à renforcer les liens intrinsèques du réseau non seulement avec « sa tête » mais entre tous ses différents composants

Depuis cinq ans les bibliothèques relais ont bien assimilé l'importance de leur mission de médiation pour le développement de la lecture publique et leur devoir d'étendre le rayonnement de la bibliothèque par delà les conflits locaux et les « querelles de clochers » fréquents dans les communes géographiquement isolées.

2.2 Diversification des supports et des accès à l'information

L'enquête d'Olivier Donnat de 1997 démontre la montée irrésistible de l'audiovisuel amorcée depuis 1973 (date de la première enquête) et accentuée depuis 1990.

Les Français sont de plus en plus nombreux à «consommer des produits audiovisuels » puisqu'ils sont dans une très large proportion équipés en matériels adéquats.

Grâce aux émissions des satellites, les programmes télévisuels se multiplient, se diversifient, se « mondialisent »

Rares sont les contrées mêmes éloignées ou peu accessibles qui échappent au balayage planétaire de la haute télécommunication.

« Nous assistons à la diffusion massive d'une culture de l'écran avec une diversification des modes d'appropriation des images, des sons, et, plus récemment, avec l'arrivée de l'informatique dans l'espace domestique, du texte ».⁸

C'est ce qui fait dire aux sociologues que nous partageons tous la même

⁸ « La Montée irrésistible de l'audiovisuel 1973-1997, *Développement culturel*, n°128, mars 1999.

« mégaculture », à la ville comme à la campagne et quelles que soient les catégories socioprofessionnelles ou les générations considérées.

Aujourd'hui plus d'un quart des Français utilise le magnétoscope au moins une fois par semaine alors que cette pratique était rare en 1980 (le taux d'équipement était de 1 %).

L'augmentation de l'écoute fréquente de musiques enregistrées s'est, elle aussi, généralisée à toutes les tranches d'âge et les différentes classes sociales.

Enfin selon Olivier Donnat, l'augmentation de la fréquentation des bibliothèques, devenues médiathèques pour une partie d'entre elles, apparaît très liée à la diversification des supports.

La Médiathèque Départementale des Alpes Maritimes, comme quelques BDP

« pilotes », s'est intéressée très tôt à cette évolution potentielle des pratiques culturelles de nos concitoyens puisque bien avant d'officialiser le concept de médiathèque, elle avait fait le choix d'intégrer d'autres supports au côté du livre.

C'est en premier, le document sonore qui eut l'aval et les encouragements du Conseil Général puisque le « musibus » avec des collections et un personnel qualifié devait voir le jour en 1986.

Les vidéocassettes ont mis plus de temps à pénétrer les rayonnages de la bibliothèque et c'est la création du service vidéo en 1990-92 au sein de l'établissement qui contribua à en modifier l'appellation.

Mais là ne s'est pas arrêté le progrès puisque toujours la même année, la première ludothèque de BDP était inaugurée (voir le rapport de stage).

Enfin, depuis 1996, la Médiathèque Départementale constitue un fonds de cédéroms dont le développement est lié au « plan multimédia départemental » que le Conseil Général a mis en place depuis 1997 et qui devrait à terme voir 70 communes du réseau équipées de postes multimédia permettant l'accès à Internet et bien sûr la consultation sur place des cédéroms prêtés par la MD.

Cette modernisation du réseau ne sera véritablement opérationnelle que lorsque la Médiathèque sera elle-même officiellement équipée de connexions au réseau Internet et pourra bénéficier d'un site Web spécifique.

Nous venons donc d'essayer d'imaginer la Médiathèque Départementale de l'an 2000, la forme et la configuration de son réseau et de son territoire futurs, la modernisation de

ses modes de communication.

Cette évolution nous paraît s'inscrire dans une démarche logique de rationalisation de sa politique de développement.

Cependant, tant qu'elle n'aura pas apporté des réponses constructives au dysfonctionnement que connaît actuellement le secteur audiovisuel, ses performances ne seront pas totalement satisfaisantes en terme de qualité de service.

2.2.1 Le Conseil Général et l'audiovisuel

« La médiathèque n'est pas l'addition d'une bibliothèque, d'une discothèque, d'une vidéothèque, d'une artothèque, d'une logithèque, d'une ludothèque... le tout est autre chose que la somme des parties. La médiathèque est une proposition culturelle spécifique. »⁹

Mais il en est autrement du réseau de la Médiathèque Départementale des Alpes Maritimes qui a intégré les nouveaux supports au côté des livres, progressivement, à partir de décisions essentiellement politiques.

Les professionnels n'ont pas eu l'opportunité d'envisager le projet dans son ensemble, de mener des réflexions d'ordre conceptuel.

2.2.1.1 Du musibus cantonal à la discothèque départementale

En 1985, le Conseil Général prit la décision d'acquérir un musibus, de l'équiper de quelques collections de microsillons afin de desservir les habitants d'un des cantons du département.

Ce projet a vite alarmé le conservateur de la BCP de l'époque du fait de son caractère totalement inéquitable vis-à-vis des autres communes de moins de 10 000 habitants.

Le directeur a donc convaincu son autorité de tutelle de faire de ce musibus cantonal, le moteur de développement d'une discothèque départementale au service du plus grand nombre.

La discothèque fait l'objet d'une description plus précise dans le rapport de stage.

⁹ Anne-Marie Bertrand : « La médiathèque questionnée », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1994, n°2, p. 9

La genèse de la vidéothèque est en revanche plus complexe et représentait des enjeux d'une toute autre envergure politique.

2.2.1.2 Les salles multimédia et la Médiathèque Départementale

« Le bel été 89 », fut le témoin de l'éclosion d'un projet grandiose : le premier plan multimédia mis en place par le Conseil Général.

Vingt-cinq communes du département ont été équipées de salles à vocation multimédia, entendez par là non pas notre concept actuel de diffusion électronique de l'information mais plus spécifiquement de diffusion d'images animées en tout genre et par toutes les techniques en vogue à l'époque : rétroprojecteurs, magnétoscopes VHS et ¾ de pouce, antennes paraboliques, de 5 à 15 postes téléviseurs destinés à la rediffusion vers certaines «entités» communales de films et émissions captés par les émetteurs nationaux.

Il s'agissait, en quelque sorte, de créer un réseau local d'animations télévisuelles, par le biais de projections publiques, susceptibles de générer des débats collectifs autour de films et de documentaires, de permettre les échanges et la convivialité de façon régulière.

L'objectif avoué du projet était également de démocratiser l'accès aux l'informations émises par les chaînes publiques et privées dont était justement «privée» une partie des populations de l'arrière pays niçois peu équipées en antennes paraboliques.

Mais les professionnels concernés posèrent à l'autorité les problèmes relatifs à la législation en vigueur dans le domaine de la diffusion collective des œuvres audiovisuelles et du détournement, voire du piratage, des émissions des chaînes de télévision officielles¹⁰.

Le Conseil Général se tourna donc spontanément vers sa structure de sauvegarde légitime, la BCP, et lui demanda «d'annexer» au nom du droit à l'information pour tous ces fameuses salles multimédia qui, officiellement, n'avaient encore jamais fonctionné.

La Bibliothèque Départementale devait trouver un substitut légal au projet de fonctionnement initial.

Le directeur de l'époque, Pierre Fénart, très ouvert et particulièrement sensible à la

¹⁰ Voir annexe 52 : Petit tableau historique des vidéothèques publiques, rappel du cadre législatif.

modernisation des bibliothèques départementales, sauta sur l'opportunité qu'il lui était offerte d'adjoindre à la discothèque un nouveau service audiovisuel.

L'objectif de départ était la création d'un service de vidéoconsultation mis à disposition des communes équipées de salles adéquates mais aussi des bibliothèques municipales qui en faisaient la demande.

La BCP acheta tous les titres disponibles en format ¾ de pouce U-Matic sur le catalogue Telcipro de la Direction du Livre et de la Lecture qui, comme chacun le sait, acquiert les droits de diffusion pour l'ensemble des bibliothèques adhérentes à un réseau institutionnel et non commercial.

Le vide juridique existant dans le domaine de la diffusion publique de documents audiovisuels a entraîné une certaine tolérance à l'égard des bibliothèques publiques.

Il autorise les établissements acquéreurs, à diffuser collectivement ces documents dans tous les locaux dépendant de leur réseau à condition que les acquisitions de vidéocassettes s'effectuent auprès des organismes ou autorités qui en ont négocié les droits (système des droits attachés au support, Ministère de la culture : Direction du Livre et de la Lecture et comme nous le verrons, peu de temps après, l'Atelier de Diffusion Audio-Visuelle ou ADAV : association à but non lucratif)¹¹.

Les 25 salles multimédia, transférées sous l'autorité de la BDP, en seraient donc considérées comme des annexes.

Il semble que dans les faits, ces équipements n'auraient jamais réellement fonctionné.

Cependant, cet épisode eut pour conséquence heureuse la création de la vidéothèque départementale qui fut inaugurée au mois de juillet 1990.

2.2.2 La vidéothèque des « Lumière » : 1990-1995

2.2.2.1 Des projets ambitieux mais « la Grande illusion »

En 1990, l'année de son inauguration, la vidéothèque obtenait du Conseil Général un budget d'acquisitions de 645 494 F et l'achat d'un vidéobus destiné à desservir les relais.

- ◆ La promotion du film documentaire devait être réalisée par des projections publiques de cassettes U-Matic dans les salles multimédia ou dans les bibliothèques.

¹¹ Voir annexes 51-52 : Petit tableau historique des vidéothèques publiques.

En 1989-90, un fonds de 1273 titres de vidéogrammes U-Matic destinés à la consultation sur place individuelle ou collective était constitué.

- ◆ Quelques films d'un intérêt régional étaient acquis directement aux producteurs (ACORD, CNDP, CRDP, productions indépendantes).

Ce recensement quasi systématique de la production régionale directement opéré chez les producteurs et les distributeurs permettait parfois la découverte de documents inédits, jamais distribués ou dont l'édition était demeurée confidentielle.

L'objectif de la vidéothèque départementale était également de devenir un lieu de mémoire rassemblant ces témoignages oubliés, un vecteur de diffusion mais aussi de conservation de ce patrimoine local.

En accentuant dans les villages la coordination entre la salle audiovisuelle et la bibliothèque municipale, les animations programmées auraient pu décupler leur impact et mobiliser un public beaucoup plus large.

Aux bibliothèques des communes qui n'étaient pas équipées de matériel audiovisuel, la Médiathèque Départementale prêtait gratuitement et sur réservation des unités de visionnement : 2 magnétoscopes U-Matic, 2 magnétoscopes VHS, 3 moniteurs.

Les équipements intéressés pouvaient réserver les films à partir de catalogues imprimés, de fiches thématiques ou de propositions d'animations faites par la Médiathèque.

2.2.2.2 L'échec du projet des salles audiovisuelles communales et ses conséquences

Ces fameuses salles multimédia ne furent jamais et ou très peu utilisées.

Le Conseil Général avait permis leur aménagement mais, du fait de l'obligation de non ingérence dans l'administration des communes, n'avait pas eu la possibilité d'en définir concrètement le fonctionnement.

Les salles ont, semble-t-il quelques fois, été exploitées par des associations.

Le matériel fut par la suite dégradé ou « perdu »

- ◆ L'échec du projet eut une double conséquence :

Premièrement, des effets catastrophiques quant à l'utilisation effective des collections de vidéocassettes ¾ de pouce.

La plupart des documents n'ont jamais quitté les rayonnages de la Médiathèque Départementale et les dernières acquisitions jamais cataloguées.

Deuxièmement, les ambitions de promotion de la culture vidéodocumentaire par le biais

des projections publiques ont été fortement remises en cause du fait de l'absence de structure porteuse et de médiation organisée au sein même des collectivités concernées. Pour promouvoir le documentaire, la Médiathèque a dû réorienter sa politique de diffusion vers le prêt de vidéogrammes à domicile.

Cependant l'échec des salles multimédia n'est pas la seule raison qui justifie la « mort prématurée » du format semi-professionnel $\frac{3}{4}$ de pouce dans le réseau départemental des Alpes Maritimes.

La création de ce fonds intervenait assez tardivement dans « l'esprit » des vidéothèques de l'époque dont la plupart avait déjà, depuis quelques années, tourné le dos au format $\frac{3}{4}$ de pouce (comme la Médiathèque Départementale de la Loire) et s'étaient orientées logiquement vers la constitution de collections en format $\frac{1}{2}$ pouce VHS, plus souple, dont la lecture se fait au moyen de magnétoscopes domestiques et qui autorise le prêt individuel à domicile.

La deuxième raison fondamentale est liée à l'évolution des attentes et des besoins en consommation audiovisuelle des usagers.

En effet le processus d'équipements des ménages s'est considérablement accéléré dans les années 80 et généralisé dans les années 90¹².

◆ « $\frac{1}{2}$ pouce, droite ! » Il devint évident à la Médiathèque Départementale de se tourner à son tour vers la diffusion et le prêt des cassettes VHS.

Le fonds de consultation sur place fut dès 1991 enrichi de 686 titres en format VHS.

Le catalogue de la DLL fut rapidement complété par celui de l'A.D.A.V¹³. et l'achat des cassettes en format $\frac{3}{4}$ de pouce fut totalement abandonné en 1992.

Une nouvelle ère audiovisuelle était née de la multiplication des téléviseurs et des magnétoscopes dans l'espace domestique en autorisant une plus grande individualisation des usages.

2.2.2.3 Des politiques d'acquisitions et de distribution cohérentes

◆ Dès 1990, le Conseil Général fit l'acquisition d'un vidéobus pouvant stocker sur des rayonnages appropriés 1 500 vidéogrammes destinés au prêt individuel.

¹² Olivier Donnat : *Les pratiques culturelles des Français : résultats de l'enquête de 1997*, Paris, Ministère de la culture et de la communication. La documentation française, 1998

¹³ Atelier de Diffusion Audio-Visuelle, association loi 1901 pour le développement des vidéothèques institutionnelles. Voir annexes 51-52 : Petit tableau historique des vidéothèques publiques.

A son bord, une bibliothécaire et un chauffeur circulaient 2 jours par semaine (mardi et jeudi) et approvisionnaient 2 à 3 villages par tournée.

Une collection de 50 à 100 cassettes, renouvelées toutes les 6 semaines, étaient déposées dans les locaux des bibliothèques.

Au moment du choix avec les animateurs vidéo, le personnel pratiquait une répartition cohérente des différents genres : documentaires, films pour enfants, fiction pour les adultes en veillant à l'équilibre entre les catégories.

Idéalement, le choix était guidé par les dictionnaires du cinéma, les articles de Télérama, etc...

Il était impératif d'avoir un regard critique pour une collection de qualité et la consultation régulière des ouvrages et revues spécialisées permettait une mise à jour des connaissances et l'édition épisodique de fiches critiques pour les relais.

- ◆ Cette mission était mise en œuvre, alors, par une politique d'acquisitions efficace, des critères de choix bien définis et non intuitifs : et pour cause !

Ces critères étaient incontournables puisqu'ils étaient d'une part imposés par l'offre quasi institutionnelle de l'A.D.A.V., qui n'avait à l'époque aucun concurrent, d'autre part évitaient que le service ne se transforme en vidéoclub gratuit, de grande consommation et de productions commerciales.

Ainsi, grâce à l'A.D.A.V.¹⁴, la Médiathèque a pu développer des collections en accord avec le deuxième aspect fondamental de sa mission : la diffusion au plus grand nombre et à domicile de la culture cinématographique ou de l'information documentaire audiovisuelle.

2.2.3 Des moyens mis à la lumière d'objectifs éclairés

2.2.3.1 Du personnel qualifié

L'année 1992 fut marquée par l'arrivée d'une bibliothécaire détentrice du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Bibliothécaire (CAFB), option « images », qui devait prendre la direction du service et l'amener à son apogée.

La vidéothèque départementale avait pour ambition de fonctionner sous deux aspects

¹⁴ L'A.D.A.V. négocie les droits de prêt ou de consultation des vidéogrammes directement auprès des producteurs ou diffuseurs au bénéfice exclusif des établissements institutionnels ou associatifs : le prix de vente des vidéocassettes comprend le coût des droits de prêt ou de consultation (droits attachés au support) sous réserve que la communication aux publics des documents soit entièrement gratuit.

essentiels et complémentaires : d'une part la promotion du film documentaire au moyen de projections publiques, d'autre part le prêt individuel de vidéocassettes VHS.

2.2.3.2 Des ressources optimisées : 1994

Budget et collections	
Budget d'acquisitions	228 000 F soit 10,6 % du budget global d'acquisitions
Collections totales	6343 vidéocassettes
Fiction adultes	40,9 %
Enfants	7,2 %
Documentaires	51,9 %
Format VHS	79,9 %
U-MATIC	20,1 %

Politique d'acquisitions	
Couvrir le plus large public possible	Proportion importante de documentaires
Fictions en V.O. acquises au départ	Version française intégrée de + en +
Culture de la « vidéodocumentaire »	Production locale et patrimoine

Réseau de la vidéothèque départementale	
Nombre de communes	22 soit 14,9 % des points de desserte (147)
Critères d'ouverture	Dynamisme des bibliothèques
Secteur géographique	Besoin plus pressant dans le Haut-Pays
Personnel des relais vidéo	Bénévoles, seulement 3 professionnels

Desserte et prêts	
Desserte	Vidéobus
Nombre de cassettes à chaque dépôts	Entre 50 et 100
Renouvellement	Toutes les 6 semaines
Prêts	1 ou 2 cassettes par famille pour une semaine maximum
Nombre de prêts	59 080
Rotation des collections	13,47 fois/an
Gratuité	Oui en général
Caution	Répondue
Présentation des vidéogrammes	Accès direct sauf 1 : doubles boîtiers

Le Personnel de la vidéothèque de la MD	
Un conservateur	20 %
Un attaché administratif	50 %
Un chauffeur-magasinier	50 %
Un Contrat Emploi Solidarité	20 heures
Total en temps plein	1,7

Promotion du fonds	
Catalogues	3 différents pour la totalité des collections
Filmographies	Auteurs et thèmes pour les vidéogrammes accessibles en consultation
Animations	Projections, expositions
Information	Par circulaires

Les moyens matériels, financiers et humains mis à sa disposition par le Conseil Général devaient donc lui permettre d'atteindre ses objectifs dans les meilleurs délais.

Le pari fut tenu jusqu'en 1994, depuis la politique d'acquisitions s'est considérablement orientée vers des sélections « grand public » et nous allons maintenant étudier les raisons de ce glissement progressif en décrivant la situation actuelle de la vidéothèque. Nous évoquerons ensuite les outils d'analyse que nous avons mis au point afin de mieux cerner la problématique.

Partie II : La vidéothèque départementale aujourd'hui : « Le bonheur est-il dans le prêt ? »

Chapitre 1: Un service « à bout de souffle ? »

1.1. « Plus de pilote dans l'avion »

◆ 1994 fut le début de mutations importantes pour l'établissement.

La bibliothécaire (Christiane Beloeil) responsable de la vidéothèque fut promue conservateur et nommée adjointe du directeur.

Ses missions furent totalement orientées vers le développement global de la structure.

Si officiellement elle avait toujours en charge le secteur vidéo, sa nouvelle fonction la rendait peu disponible pour perpétuer une gestion, une organisation et un

fonctionnement aussi performants qu'auparavant.

Elle dut déléguer à ses collaborateurs la plupart des responsabilités inhérentes à la vidéothèque.

◆ **Changement de direction, changement de directives**

En 1995, Pierre Fénart quitta la Médiathèque Départementale des Alpes Maritimes et fut remplacé par Christiane Beloeil qui cette fois dut abandonner définitivement la vidéothèque.

Elle eut pour missions essentielles de mettre en œuvre les grands chantiers programmés par le Conseil Général dans le domaine :

- 1) de l'aménagement du territoire (suivant les préconisations de la loi Pasqua-Gaudin)
- 2) de l'accélération de l'informatisation des collections de la Médiathèque et des bibliothèques du réseau
- 3) du lancement du plan multimédia/Internet
- 4) enfin du développement des bibliothèques communales.

◆ **La situation de la vidéothèque se dégrada rapidement.**

Les acquisitions n'étaient plus coordonnées, le catalogage très en retard, les correspondants mal desservis et insatisfaits.

En effet, l'insuffisance quantitative des ressources en personnel, l'absence d'assistant qualifié en vidéothéconomie ont eu pour conséquence l'arrêt des tournées du vidéobus.

Le conservateur confia au chauffeur du vidéobus la constitution de caisses de vidéogrammes destinées à alimenter le réseau des correspondants vidéo.

Cette pratique proche de la notion de ravitaillement d'un autre temps qui a été totalement et depuis longtemps abandonnée pour la distribution des livres, a fonctionné durant près de trois années pour la diffusion des vidéocassettes.

Ce mode de desserte ne convenait ni aux animateurs du réseau, ni au personnel de la Médiathèque qui trouvait ce travail long et fastidieux et qui reconnaissait le côté arbitraire de cette activité substitutive à l'implication privilégiée des professionnels de terrain.

1.2 Vers un secteur audiovisuel

Le Conseil Général n'étant pas disposé à créer un poste d'assistant spécialisé, le

recrutement « d'une bonne volonté » s'effectua au sein même de l'équipe de bibliothécaires de la MD.

1.2.1 « Enfin un pilote dans l'avion » ?

L'aspect technique des supports prima sur la logique des contenus et ce fut l'assistante qualifiée responsable de la discothèque qui dut se « dévouer ».

Les disques sont, comme les vidéogrammes, des documents « autres qu'imprimés » ou des « non-livres » et nécessitent pour leur lecture un matériel adapté.

Le secteur audiovisuel est donc né du raisonnement réducteur qui par commodité rapproche deux médias différents uniquement sur la nécessité d'une interface technologique.

L'assistante, qui fut à l'origine de la création de la discothèque départementale, est spécialisée dans le domaine musical et le secteur audio est essentiellement orienté dans la diffusion et la promotion de la musique enregistrée.

Ses compétences en matière de vidéoéconomie se limitaient aux vidéogrammes musicaux (concerts enregistrés, opéras, films musicaux).

Il s'agissait de compétences purement thématiques.

Soucieuse de maintenir la cohésion du service, la discothécaire accepta d'assumer la responsabilité de la vidéothèque, aidée par le chauffeur du vidéobus et d'un agent administratif qui fut formé « sur le tas » au catalogage des cassettes.

Afin d'obtenir un minimum de compétences techniques en matière de vidéoéconomie, elle suivit différents stages de formation au centre IFB¹⁵ de Marseille.

Le volontarisme de la discothécaire permit au service de retrouver un second souffle : politique d'acquisitions, promotion des collections patrimoniales, culture du documentaire.

Elle fut à l'origine, en 1999, du changement de mode de desserte des correspondants en suggérant que les responsables vidéo viennent renouveler leurs dépôts à la Médiathèque et puissent ainsi maîtriser le choix des documents en fonction des demandes et aspirations de leurs usagers.

Mais ce système n'est pas idéal.

¹⁵ Institut de Formation de Bibliothécaires.

La plupart des équipements qui bénéficient de vidéogrammes sont très éloignés de Nice. Le personnel peu nombreux manque de temps pour parcourir parfois les 70 kilomètres qui le sépare de la ville d'autant qu'il ne dispose pas toujours de véhicule.

Les bénévoles d'un certain âge ne conduisent pas.

Ce mode de desserte est donc loin d'être équitable pour tout le monde et quelques dépositaires ont des difficultés à respecter la règle du renouvellement trimestriel des collections déposées (en vigueur pour tous les types de supports depuis 1995).

En outre le personnel de la discothèque et le chauffeur du vidéobus (qui assure également la desserte des ludothèques) ont peu de disponibilité pour recevoir, conseiller et aider les correspondants au moment de leur passage à la Médiathèque.

Les rendez-vous sont pris au coup par coup davantage en fonction de la disponibilité très restreinte des animateurs extérieurs que du personnel de la vidéothèque départementale.

1.2.2 Un état des lieux loin de l'état de l'art

◆ L'insuffisance quantitative des ressources humaines, l'émiettement des compétences ont pour conséquence une baisse sensible de la qualité du service rendu aux usagers. Certaines initiatives heureuses prises par la discothécaire ont du être, faute de suivi, interrompues (les valises thématiques).

La discothécaire, seule qualifiée dans son domaine, part systématiquement en tournée avec le musibus et l'extension du réseau départemental de la discothèque¹⁶ (ouverture récente de nouveaux dépôts), ne l'autorise pas à privilégier les vidéogrammes au détriment du développement des activités du secteur musical.

◆ Les tableaux suivants présentent une synthèse des activités, ressources et organisation actuelles de la vidéothèque départementale.

¹⁶ Voir annexes 42-43 : les documents sonores.

LE PERSONNEL DE LA VIDEOTHEQUE DEPUIS 1996			
Grade	Formation	Temps consacré	Tâches
<i>Une assistante de conservation qualifiée</i>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ CAFB musique et DSB ◆ Formation audiovisuelle IFB de Marseille 	1/4 temps	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Acquisitions ◆ Gestion ◆ Promotion ◆ Communication
<i>Un agent administratif</i>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Formation sur le tas 	Temps plein	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Catalogage ◆ Prêt/retour ◆ Réservations
<i>Un chauffeur-magasinier</i>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Formation sur le tas 	¼ temps	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Accueil correspondants ◆ Réservations ◆ Suivi des docs
Total : 1,5 temps plein			

TRAITEMENT DU DOCUMENT	
Catalogage/Personnel	Professionnel non qualifié
Origine des notices	Création/BDP
Indexation/Cotation	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Pas d'indexation RAMEAU pour les documentaires mais Dewey + couleurs ◆ Cotation par genre pour la fiction adulte et jeune
Statut juridique du fonds	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Prêt pour la fiction ◆ Consultation sur place et prêt le plus souvent pour les documentaires et enfants

COMMUNICATION ET PROMOTION	
Formation	Aucune
Animation	Aucune
Valises thématiques	Oui : mais ne circulent plus ¹⁷
Catalogue papier, liste de nouveautés	Aucun
Guide du correspondant vidéo	Non mais des consignes sur feuillets ¹⁸

¹⁷ Voir annexe 46 : la liste des « packs » thématiques.

¹⁸ Voir annexes 44-45 : Notions sur les droits audiovisuels et mode d'acquisitions de vidéocassette.

DISTRIBUTION ET PRETS AUX MEDIATHEQUES DU RESEAU	
Nombre de cassettes déposées en 1998	43613
Collections en dépôts au 31/12/1998	12461
Collections en dépôts au 31/12/99	5680 ¹⁹
Mode de desserte 1998	Caisses + V.L. : choix fait par le personnel
Mode de desserte 1999	Choix des dépositaires à la Médiathèque départementale
Critères obligatoires de distribution	Documentaires pour adultes : 25 % Enfants : 25 % Fiction pour adultes : 50 %

LES ACQUISITIONS ET LES COLLECTIONS	
Collections au 31/12/98	12 539 exemplaires dont 8000 tires
Dépenses d'acquisitions 1998	168 292 soit 12 % des dépenses globales d'acquisitions
Nombre de documents acquis en 1998	Environ 850 à 900 (chiffre évalué au prix moyen de 200 F la cassette)
Outils de sélection	« Première », « Les cahiers du cinéma »
Fournisseurs	« ADAV », « Colaco »
Critères de sélection	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Production cinématographique commerciale et « grand public » ◆ Films d'art et d'essai ◆ Vidéocassettes musicales ◆ Réservations usagers ◆ Suggestions des dépositaires
Responsable des acquisitions	Discothécaire
Suggestions d'achats	Le personnel du secteur audiovisuel
Politique d'acquisitions formalisée	Aucune
Achats en plusieurs exemplaires	Parfois en 3 pour les succès commerciaux
Désherbage	Non

1.2.3 Un réseau en expansion mais « L'Armée des ombres »

Cependant, la demande, après avoir connu une chute sensible en 1995, (date à laquelle

¹⁹ Estimations faites à partir des rapports d'activité des dépositaires 1998 et du résultat de l'enquête.

la vidéothèque n'avait aucun professionnel pour en assurer la coordination), demeure, grâce à l'investissement de la discothécaire et de ses adjoints, très importante.

Depuis 1996, six nouveaux services ont été ouverts et les statistiques de prêt, bien qu'elles n'atteignent pas le niveau de 1993, ont enregistré ces deux dernières années une croissance importante²⁰.

Mais l'offre audiovisuelle du fait du développement des chaînes de télévision, du prix des vidéocassettes, des programmes et abonnements à la carte qui mettent à portée des téléspectateurs « ruraux » une grande variété de produits et surtout de nouveautés cinématographiques, nécessitent de repenser en terme de patrimoine, de films classiques, de documentaires informatifs le rôle de la vidéothèque départementale.

L'instauration d'une politique d'acquisitions équilibrée, la mise en place d'actions promotionnelles, exigent disponibilité et motivation de la part des personnels concernés (BDP et correspondants vidéo).

Durant le stage d'étude, nous avons constaté que l'établissement rencontrait énormément de difficulté à connaître les activités de ses correspondants et donc à les évaluer.

Le problème semble beaucoup plus sensible au niveau des vidéogrammes dans la mesure où le manque de disponibilité de la responsable ne lui permet pas de suivre le fonctionnement du service.

L'abandon des tournées du vidéobus a eu pour conséquence de faire perdre au service l'un des moyens les plus efficaces de maintenir un contact rapproché avec les médiateurs.

Ce sont souvent à l'occasion des tournées en bus que les professionnels parviennent à obtenir les renseignements nécessaires concernant les activités et les publics des relais et sont amenés à recenser les besoins, à juger de la qualité du service rendu.

La présence sur les sites du réseau des responsables des services de la Médiathèque est un facteur essentiel de dynamisation des correspondants.

Chapitre 2 : « L'inspecteur mène l'enquête »

- ◆ Afin d'essayer de cadrer au plus près à la réalité sociale des communes desservies

²⁰ Voir annexe 47 : le tableau comparatif des prêts par dépôts 96 et 98-99

par la MD, nous avons mis au point un questionnaire destiné aux correspondants des médiathèques du réseau qui bénéficient d'un dépôt de vidéocassettes²¹.

◆ En outre, notre étude ne doit pas être isolée de son contexte professionnel (Médiathèque) et de son environnement géographique et social, bien au contraire, elle doit tenter d'apporter des solutions à la problématique en imaginant une restructuration peut-être plus globale de la Médiathèque et de son réseau.

◆ Parallèlement, pour essayer de redynamiser un secteur un peu « à bout de souffle », nous avons rencontré des personnalités qui ont beaucoup investi et imaginé la vidéo en bibliothèque ou plus spécifiquement en BDP. (la BDP du Rhône, la Médiathèque Départementale de la Loire, Françoise Moreau de la Maison de l'Image et du Son...).

◆ Après avoir analysé les données de notre étude (enquêtes auprès des correspondants, visites des sites, entretiens, lectures diverses...) et établi un diagnostic, nous avons fait un certain nombre de propositions.

2.1 La construction d'un outil

2.1.1 Fondements et méthodologie de l'enquête en direction des correspondants

Il nous a paru primordial d'essayer de connaître tous ces correspondants bénévoles ou salariés, les services qu'ils ont mis en place et dont ils assument de façon souvent isolée, le fonctionnement.

◆ Dans un premier temps, il s'agissait d'identifier le dépôt dans son environnement général : collectivité d'implantation, territoire, cadre de desserte, puis de situer la vidéothèque dans le fonctionnement général de l'établissement d'accueil.

◆ Le but pour nous était non seulement de recenser les besoins des usagers mais aussi de mieux appréhender leur profil, leurs attentes afin d'apporter des solutions adéquates en terme d'amélioration de la qualité du service.

Il aurait été bénéfique pour la Médiathèque que nous puissions élargir ce sondage à tous les animateurs du réseau de façon à profiler les publics de toutes les bibliothèques relais (en attendant une enquête directement effectuée auprès des usagers).

Mais ce n'était pas là le sujet de l'étude demandée par la directrice et nous ne pouvions

²¹ Voir annexe 32-36 : questionnaire correspondant vidéo

consacrer le temps nécessaire à ce style de travail.

Cependant, les sites enquêtés représentent environ le tiers des bibliothèques municipales ou relais (avec locaux adaptés et personnels bénévoles ou salariés formés).

26 responsables de médiathèques ont donc été questionnés ce qui constitue un échantillon suffisamment représentatif du réseau dans son entier.

◆ Enfin nous avons procédé à un recensement des attentes et besoins des correspondants vidéo à l'égard de la Médiathèque Départementale.

2.1.2 Les difficultés rencontrées

◆ Il n'a pas été possible d'obtenir les données de base qui auraient permis de construire un profil général type sur lequel élaborer le questionnaire.

Les fiches des dépositaires que la Médiathèque devrait normalement tenir à jour, sont parfois incomplètes ou non réactualisées suite au manque de suivi formalisé des professionnels surtout en ce qui concerne la vidéothèque.

En outre, tous les correspondants ne fournissent pas de rapports d'activité.

Certains documents sont remplis très succinctement, ne donnent ni statistiques de prêt détaillées ni informations sur les usagers.

◆ Nous avons donc opté pour un questionnaire semi-directif avec un enquêteur direct afin d'essayer avec un maximum de diplomatie mais d'insistance d'obtenir sinon des données fiables, du moins certaines impressions les plus réalistes possibles.

◆ Une autre difficulté résidait dans le fait que toutes les personnes concernées par l'enquête n'étaient pas facilement joignables.

◆ Nous avons utilisé deux techniques d'approche différentes :

1) les rencontrer à la centrale à l'occasion du renouvellement de leur dépôts de vidéogrammes,

2) aller les voir sur leur site à l'occasion des tournées des différents bus. Malheureusement nous n'avons pas rencontré le personnel des bibliothèques de Saint-Alban et de Roquestéron : ils n'ont pas pu venir à la Médiathèque et les joindre par téléphone a été impossible du fait du nombre important de bénévoles (la plupart incapables de répondre à nos questions) ou du peu d'heures d'ouverture publique des locaux.

2.2. Recensement et identification

Sur les 28 dépositaires vidéo, 26 ont effectivement répondu au questionnaire dont nous allons analyser les résultats dans la partie suivante du mémoire.

2.2.1 Un recensement indispensable

- ◆ Nous avons mis au point la liste des vidéothèques du réseau répertoriées par secteur géographique et identifiées suivant le profil documentaire de l'équipement de rattachement (**voir annexes 3 et 4**).
- ◆ Nous avons également rédigé une fiche complète par dépôt (**voir annexes 5-31**) et réactualisé la carte du réseau avec le détail de l'offre documentaire. (**voir annexe 1**).
- ◆ Pour bien situer le contexte, nous avons également mis à jour les données générales sur la Médiathèque Départementale des Alpes Maritimes en nous basant sur le rapport d'activité de 1998 (**voir annexe 2**).

Cette fiche récapitulative est inspirée des fiches mises au point par l'Association des Directeurs de Bibliothèques Départementales de Prêt dans son guide annuel.

L'annexe de la Médiathèque Départementale, sise à Valberg (station de ski de la commune de Peone) ou « Bibliothèque Valbergane », incluse dans la liste, dessert la commune de Guillaumes en vidéogrammes.

17 établissements en zone rurale et 9 en zone périurbaine.

12 d'entre eux diffusent tous les supports culturels mis à disposition par la Médiathèque Départementale : livres, disques audio, jeux et jouets, cédéroms, vidéogrammes.

2.2.2 Les premiers résultats : « Identification d'une faune »²²

2.2.2.1 Identification des équipements

- ◆ **20** médiathèques municipales et **6** bibliothèques relais (BR).

Les bibliothèques relais sont des structures dont les municipalités ont délégué la gestion à des associations.

²² Voir les annexes 37-41 : dépouillement des enquêtes auprès des correspondants vidéo.

Il arrive parfois que les subventions communales cumulées au montant des cotisations des adhérents (la plupart supérieures aux cotisations en vigueur dans les BM), leur permettent d'avoir des crédits d'acquisitions conséquents parfois plus importants que ceux des BM.

Mais la politique d'extension de services mise en place par le Département est nettement orientée vers des équipements qui sont directement gérés par les communes.

Les critères de sélection tiennent cependant davantage aux ressources investies par les demandeurs qu'à une simple question de statut.

La corrélation existant de fait, nous pouvons en déduire que lorsque la municipalité s'implique dans le développement des activités culturelles, la qualité de la prestation de service s'en trouve renforcée.

- ◆ Si la grande majorité des locaux affectés exclusivement à l'activité de la bibliothèque ont une superficie inférieure à 100 m² (**21 sur 26**), cet élément n'est pas nécessairement lié à la taille de la commune (Puget Théniers, par exemple).
- ◆ 17 établissements soit plus de la moitié des sites enquêtés sont ouverts moins de 20 heures par semaine à cause d'une part de la taille de la commune d'autre part du manque de personnel directement affecté à l'activité bibliothèque.
- ◆ Certains équipements fonctionnent exclusivement avec des bénévoles (**8**), **2** sont pris en charge par une multitude de volontaires (jusqu'à 20) pour seulement quelques heures d'ouverture publique (**4 services**).

Les activités de ces sites sont très difficiles à évaluer et les correspondants qui changent fréquemment échappent au « contrôle » logistique de la Centrale.

Cependant la situation s'est nettement améliorée par rapport au début des années 90²³ puisque 16 équipements sont gérés par du personnel salarié dont 5 professionnels des bibliothèques : une bibliothécaire, 4 assistants et assistants qualifiés.

Le reste de l'effectif salarié est constitué de 5 employés de mairie, de 4 CEC²⁴, 1 CES²⁵ et 1 emploi jeune.

- ◆ La grande majorité des sites enquêtés (**16 au total**), est donc prise en charge par du personnel disponible pour les activités de la bibliothèque même s'il ne travaille pas nécessairement à temps complet.

²³ Voir tableau p.23 en corps de texte.

²⁴ Contrat Emploi Consolidé.

²⁵ Contrat Emploi Solidarité.

Nous avons constaté qu'en général le personnel qui a été formé par la Médiathèque Départementale avait acquis compétence et motivation.

Les 6 bénévoles formés sont également sérieux et dynamiques.

Malheureusement comme nous l'avons déjà signalé, aucun module de formation n'est dispensé dans le secteur audiovisuel et il semblerait au vu des résultats de l'enquête que cela s'avérerait indispensable.

2.2.2.2 Identification des publics

2.4 Recensement 99		2.5 Inscrits en bibliothèque : 1998	
Population totale	Densité moyenne	Adultes	Jeunes
	254	8483	4252
55645		TOTAL : 12735	
		soit environ 23 % de la population totale	
Nombre de communes : 26			

- ◆ Les résultats mis en exergue dans ce tableau sont sujets à d'importantes variations. En effet les bibliothèques implantées dans de toutes petites communes touchent parfois plus de 60 % des habitants.
- ◆ L'identification des usagers a représenté l'étude la plus difficile à mener et les résultats obtenus par manque d'outils statistiques demeurent très intuitifs.

La plupart des correspondants n'ont qu'une idée très vague de la nature de leurs publics et semblent d'ailleurs filtrer un certain nombre d'informations.

Il existe en effet chez une grande partie d'entre eux la volonté implicite de jouer un rôle de prescripteurs incontestables des choix et goûts des usagers.

Les professionnels qualifiés eux-mêmes ne rassemblent aucune information sur la profession, l'âge (à l'exception des enfants de moins de 14 ans, l'inscription étant la plupart du temps gratuite), le niveau d'étude des utilisateurs.

Durant les entretiens, nous n'avons pu faire émerger que des profils très généraux :

- ◆ Un public familial : cette certitude se traduit dans les faits par l'existence dans au moins 12 bibliothèques de cotisation ou d'inscription familiale (ce qui n'exclut pas, bien entendu, l'inscription individuelle).

- ◆ Un public encore féminin lié à la prédominance des femmes dans les équipes de correspondants, à la situation professionnelle des hommes : certaines catégories comportent une proportion importante de femmes au foyer (ouvriers, agriculteurs, artisans ou cadres supérieurs très aisés).
- ◆ Peu d'adolescents ou de très jeunes adultes (15-25 ans) qui sont inscrits dans les lycées ou les universités des agglomérations.
- ◆ En moyenne, les publics sont extrêmement mélangés de par les professions, l'âge, le niveau d'étude mais ce brassage de populations est surtout effectif dans les zones périurbaines.

Deux zones se distinguent très nettement :

- ◆ Les zones des vallées enclavées de la Vésubie, de la Tinée, coupées de tout, qui se désertifient de plus en plus et qui comptent le nombre le plus important d'autochtones retraités et de résidents saisonniers originaires de la commune qui y ont conservé leurs maisons de famille.

Ici, le public est encore rural, peu équipé en antenne parabolique et se déplace rarement vers les villes pour profiter de l'offre culturelle.

C'est un public peu exigeant mais qui apprécie la présence d'un équipement comme une médiathèque, lieu de rencontre, de sociabilité et de loisirs.

- ◆ Les zones périurbaines nettement plus peuplées de nouveaux arrivants ou « néo-ruraux » qui n'hésitent pas à s'éloigner des grandes villes « pour retrouver sécurité, bien-être et liberté, sentiments associés aujourd'hui à la campagne »²⁶.

Cette population est essentiellement composée de couples actifs relativement jeunes (25-50 ans) de classes socioprofessionnelles moyennes.

Anciens citadins, ils ont goûté aux plaisirs d'une offre culturelle variée, de qualité et ont donc une exigence beaucoup plus affirmée vis-à-vis de la bibliothèque.

Ils ont à l'égard de tout établissement culturel des attentes liées à un besoin de socialité, de convivialité, recherchant à rencontrer « l'autre », à se créer une nouvelle identité à travers une certaine forme d'appropriation d'un nouvel espace de vie.

²⁶ Jean Viard, sociologue et chercheur, au cours de son intervention au colloque du cinquantenaire des BDP : « Livres en campagne ».

2.2.2.3 Identification générale d'activité

3.2 Collections (propres + BDP)²⁷		Prêts²⁸
<i>Livres</i>	Environ : 152975 N.R. : 11	Environ : 140455 N.R. : 2
<i>Documents sonores</i>	7950	30907
No disques	6	
<i>VidéoK7</i>	5680	56366
N.R. vidéo : 0		
Total général des prêts : 227428		
Nombre de communes : 26		

Comme le démontre ce tableau il est évident que de tous les supports, le vidéogramme est celui qui enregistre le taux de rotation le plus important : environ **9 fois/an**.

Nous venons dans ce chapitre, en quelque sorte, de planter le décor et les personnages de notre intrigue, procéder à des identifications d'indices et des analyses de données générales.

Il va s'agir maintenant de rédiger un diagnostic plus affiné des territoires de la vidéothèque, de son organisation, ses collections, son fonctionnement.

Nous avons également procédé à un recensement des besoins des médiateurs en formation et en outils de communication.

Il nous a paru intéressant de tester la motivation des correspondants et le degré de réflexion dans le domaine de l'aménagement du territoire : développement de la coopération intercommunale, cadre de desserte élargi, solidarité...

Il nous semble en effet, comme nous allons le démontrer plus loin, que la coopération intercommunale est susceptible d'offrir des solutions en terme d'accroissement de la qualité et de rationalisation de la desserte des usagers de la vidéothèque départementale.

²⁷ Chiffres approximatifs, statistiques des correspondants peu fiables.

²³ Idem.

Partie III : Diagnostic et remèdes ou « Les grandes manœuvres »

Chapitre 1 : Un réseau à restructurer

1.1 Les lois Voynet et Chevènement : de nouvelles perspectives pour l'aménagement du territoire montagneux

1.1.1 **La LOADDT** : la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire en application depuis le 16 juin 1999 impulse un aménagement du territoire plus participatif où les territoires ont une place centrale dans la construction des espaces de demain.

1.1.1.1 Quels sont les enjeux de la nouvelle loi ?

Le bilan de la loi Pasqua précédente fut décevant et les recherches s'orientèrent vers une meilleure participation des rôles respectifs de l'Etat et des autres acteurs.

- ◆ La loi Voynet est caractérisée par une prise en compte des aspirations des populations, base du développement durable et une organisation des territoires sur les réalité socio-économiques qui les modèlent.
- ◆ Elle remplace le schéma national²⁹ d'aménagement et de développement du territoire par neuf schémas de services collectifs : l'enseignement supérieur et la recherche, la culture, la santé, l'information et la communication, le transport, l'énergie, les espaces naturels et ruraux, le sport.
- ◆ La loi renforce la place des associations dans la réalisation de projets.
- ◆ Comme on peut le constater les bibliothèques qui sont des services publics à vocation culturelle mais également des outils d'éducation, d'information et de communication sont amenées à jouer un rôle important dans cette nouvelle orientation.

Le concept de « pays » prend toute sa signification avec la nouvelle loi qui cherche à dynamiser les réflexions prospectives dans un cadre non plus administratif mais dans un contexte de vie, quitte à donner à ce dernier des frontières interdépartementales ou même interrégionales.

²⁹ « Aménagement du territoire », *La Gazette des communes*, 25/10/99

1.1.1.2 Les moyens

Les moyens mis en place s'articulent autour de plusieurs axes essentiels³⁰ :

- ◆ Une logique des projets à 3 niveaux : les Régions, les « Pays », les agglomérations.
 - ◆ L'abandon des fondements traditionnels des politiques basées sur la dichotomie « urbain/rural » au profit de politiques intégrant des espaces avec le renforcement du rôle des « pays ».
 - ◆ La consultation des citoyens et des différents acteurs est accrue avec la création ou l'ouverture d'instances de participation (les « Conseils de développement ») à des représentants associatifs qui en sont habituellement exclus.
 - ◆ Une charte qui fixe les orientations du « pays » à long terme (programmes sur sept³¹ ans) et qui fera l'objet d'une contractualisation entre les responsables de projets.
 - ◆ La prise en compte de la dimension européenne à travers une stratégie temporelle unique pour les contrats Etat-Régions et les programmes européens.
 - ◆ L'union de l'urbain et du rural est une autre perspective qu'il est urgent de mettre en place afin d'éviter la fracture territoriale corollaire d'une fracture sociale spécialisée.
- C'est pourquoi, la loi se préoccupe de la même façon du rural désertifié et des quartiers urbains en difficulté.

Les nouveaux modes de vie tendent à gommer les différences entre ruraux et urbains : en matière de consommation, d'habitat, de pratiques culturelles mais également de fonctionnalités économiques s'appuyant sur la nécessaire complémentarité entre les ressources offertes par les villes et par les campagnes.

« L'architecture territoriale va se complexifier et de nouvelles modalités de gestion, de répartition des rôles et des relations vont se mettre en place.

Elles induiront fatalement des processus différenciés de création de territoires »³².

- ◆ La loi prend en compte les habitants ruraux dès lors que ces derniers favorisent l'emploi en milieu rural (accueil, production, culture, services, entretien...).

³⁰ *Montagnes méditerranéennes*, n°9, 1999

³¹ Jean-Pierre Balduyck, député-maire de Tourcoing au Colloque : « Entretiens territoriaux de Strasbourg », 2-4/12/99.

³² Idem

1.2 Le département des Alpes Maritimes et l'intercommunalité

1.2.1 Les nouvelles lois : une opportunité de développement à ne pas manquer

« Mais cette observation ne doit pas nous faire oublier les pratiques traditionnelles sur l'uniformité des services publics, sur la vigueur des « réseaux politico-administratifs » départementaux³³ ».

En outre avec l'accélération de l'application de la loi Chevènement sur l'intercommunalité et le développement urbain, une controverse oppose à travers les questions d'aménagement et de coopération intercommunale, les logiques urbaines et rurales du développement territorial.

La suprématie de l'agglomération et du développement urbain sur le rural, fortement suggérée dans la loi Chevènement, peut cependant être favorable aux arrière-pays montagnards.

Leur statut hybride (sans dominante agricole et à distance des centres urbains) les incitait à exprimer jusqu'à présent une identité liée au monde agricole avec lequel cependant elles ne partageaient aucune réalité économique.

Leurs atouts « d'urbanité rurale »³⁴ sur les loisirs, le télétravail, ou l'environnement n'étaient pas assez mis en valeur et n'occupaient qu'une place secondaire dans la prise en compte du développement économique et la lutte contre la désertification.

La prédominance des pouvoirs d'agglomérations, des identités régionales et des valeurs européennes pourraient être pour les zones de montagne l'occasion d'une nouvelle reconnaissance par :

- ◆ la mise en valeur des missions intersectorielles de service public que les communautés de communes rurales ou périurbaines peuvent négocier aux échelons du « pays », des contrats plan « Etat-Régions »
- ◆ par une meilleure validation des compétences issues de nouveaux métiers du développement rural auprès des Institutions urbaines et régionales de formation (Education nationale, formation professionnelle, dispositif d'insertion).
- ◆ Par l'exploitation plus ambitieuse des ressources culturelles et patrimoniales : tourisme vert, produits du terroir, lieux de mémoire, sports de nature.

³³ *Montagnes méditerranéennes*, 9, 1999

³⁴ *Idem*

1.2.2 Importance des projets de « pays » pour la délocalisation des actions et des ressources de la Médiathèque Départementale

- ◆ Il y a un an, au moment où se concoctait la loi Voynet, les instances départementales étaient sur la défensive redoutant qu'à terme le développement de nouvelles formes d'intercommunalité ne les dépossèdent de leur pouvoir de décision et d'action.

Ils craignaient que les « pays » ne deviennent un nouvel échelon administratif.

Cette crainte s'est révélée sans objet à la lecture de la loi Voynet.

Aujourd'hui ce sont souvent les départements qui jouent le rôle de concepteurs et de créateurs de « pays ».

Dans la perspective de l'intercommunalité de projets, la commune en particulier peut être plus que jamais l'échelon de base du système démocratique pour ce qu'elle recèle de possibilités d'expériences sociales dans le cadre de la proximité.

C'est au département de fédérer les actions communales et d'articuler l'intercommunalité de projet avec des formes modernes de démocratie participative pouvant être favorisée par les techniques nouvelles de communication.

Ces échanges révèlent des potentialités de partage des problématiques ou des choix, et sont porteurs de perspectives nouvelles d'intéressement des citoyens au choix de service public.

- ◆ Dans cette perspective, le Conseil Général des Alpes Maritimes qui dispose à travers la Médiathèque Départementale d'un outil fondamental de transmission et d'organisation de l'information, devrait à court terme développer des projets de « pays » autour des ressources patrimoniales, culturelles et éducatives.

La conception de « Médiathèques départementales de pays » pourrait représenter la base symbiotique de tout programme émergeant de volontés associatives et institutionnelles (Education Nationale).

- 1) La Médiathèque Départementale délocalisée par des équipements plus modestes mais surtout plus proches de la réalité aussi bien « rurale » que « périurbaine » serait un authentique outil de rassemblement et d'évolution du concept de « pays ».
- 2) Au sein de ces équipements mieux structurés, mieux équipés et plus en adéquation avec la réalité sociale, la vidéothèque départementale pourrait retrouver cohérence et légitimité en accentuant son rôle de diffusion de la culture cinématographique, vidéodocumentaire, du patrimoine et de la mémoire locale.

- 3) La création d'un service de l'image animée moderne qui regrouperait la vidéothèque et la logithèque couplée à une gestion des réseaux électroniques (style Internet) pourrait être la base d'un développement important des accès à la culture et à l'information pour les 4 secteurs de la Médiathèque Départementale.

Parmi les relais vidéo, 15 sont déjà équipés de postes multimédia avec accès à l'Internet et 7 sont en cours d'équipement³⁵.

- 4) Dans les Alpes Maritimes, les associations ont pris le flambeau des initiatives locales et l'on voit émerger « des projets de pays » notamment dans certaines zones en voie de dépeuplement et de vieillissement comme le « pays mentonnais ».

La Médiathèque Départementale devrait s'insérer dans toutes initiatives de ce type d'autant que son rayonnement touche quelques grands territoires qui risquent la dévitalisation.

Communes en perte de population : recensement 99
<i>Isola village (S1)</i>
<i>St.Sauveur sur Tinée (S1, progression 0)</i>
<i>Roquebillière (S3)</i>
<i>Puget-Thénières (S3)</i>
<i>Cap d'Ail (S4)</i>
Total : 5 (Secteurs 3 et 1)

1.2.3 Les Bibliothèques « centres ressources »

Les « pays » sont organisés autour de bassins d'emploi mais dans le contexte des zones montagnardes il est indispensable d'organiser l'échelon inférieur d'aménagement au niveau des bassins de vie.

Chaque secteur pourrait être équipé d'un nombre variable (en fonction des besoins et du nombre de communes) de bibliothèques « centre de ressources ».³⁶

Une étude sur le développement potentiel des « centres ressources » a été menée par la Médiathèque Départementale.

Quelques belles réussites sont d'ors et déjà à enregistrer mais un effort important devrait être consenti dans les prochaines années.

³⁵ Voir annexe 38 : dépouillement des enquêtes correspondants vidéo, tableau 1.6

³⁶ Voir annexes 5-31 : Fiches des relais vidéo secteur par secteur.

- ◆ La commune de Contes (6551 habitants) qui a un rayonnement géographique important s'est récemment équipée d'une médiathèque moderne qui pourrait être un exemple pour tout le département.
- ◆ Certaines communes comme Puget-Théniers située dans des espaces particulièrement problématiques en terme à la fois d'identité spatiale (enclavement entre le département des Alpes Maritimes et les Hautes Alpes), d'emploi, de vie sociale et culturelle, retrouverait dynamisme et animation par le biais de la construction d'une médiathèque à vocation intercommunale.

Les habitants de cette commune aux faibles ressources économiques et touristiques mais dont la bibliothèque (petite) dessert effectivement le pays de la Roudoule, le Haut Var et les communes limitrophes des Hautes Alpes (Entrevaux), sont en demande d'activités culturelles et éducatives.

L'association de cinéphiles implantée depuis fort longtemps dans le village pourrait efficacement soutenir la mise en place d'un réseau de diffusion de vidéogrammes, d'actions promotionnelles et d'animations autour du cinéma ou de la vidéodocumentaire.

Nous avons procédé au cours de notre enquête auprès des correspondants vidéo à une évaluation des possibilités de desserte élargie de la part de certaines communes à l'égard de communes alentours plus petites.

Cette étude a été menée dans le but de rationaliser la distribution de vidéogrammes et d'améliorer la qualité du service quant au nombre et à la sélection des documents.

- ◆ Le tableau que nous avons dressé de la coopération intercommunale effective ou souhaitable est transmis en **annexe 39, tableau 2.7.**

Il confirme les réponses des correspondants qui sont 11 à envisager de façon positive, d'une part le développement des collections au sein de leurs équipements, d'autre part la desserte des publics des communes avoisinantes aux moyens matériels et financiers plus restreints.

- ◆ Concrètement ces « centres ressources » pourraient être soumis à une gestion intercommunale et générer la création de postes de bibliothécaires intercommunaux avec le soutien financier et logistique du Conseil Général.

Ces structures, cependant, devront continuer à ménager un service de proximité.

1.2.4 Service de proximité et lieu de vie

1.2.4.1 Trois raisons fondamentales argumentent en faveur du maintien des services de proximité

1) « Depuis quelques années deux problèmes qui ne sont pas de même nature apparaissent :

- dans la partie qui se dépeuple, il y a peu d'arrivants et l'on a un sentiment de recul.
- dans les zones périurbaines, il existe un problème de relation entre les groupes qui n'ont ni le même trajet, ni le même métier, ni les mêmes lieux de rencontres collectifs : ce sont les lieux culturels ou les écoles qui sont des moyens de connaissance de l'autre. De plus en plus les gens s'identifient par le spatial mais éprouvent un malaise de ne pas se reconnaître chez soi. »³⁷

Dans les Alpes Maritimes, l'équilibre est très difficile à trouver du fait de l'insuffisance des infrastructures de transports face à un contexte géographique particulièrement sauvage et abrupte.

- ◆ La plupart des vallées situées en montagne sont encaissées entre des massifs élevés, frontières naturelles difficiles à franchir et qui, sans la mise en oeuvre de chantiers titanesques, ne peuvent pas communiquer entre elles.
- ◆ Quant aux zones périurbaines, elles élargissent les territoires d'agglomérations qui ne sont pas encore tout à fait prêts à considérer ces nouvelles banlieues comme inhérentes à leur développement économique et social.

« Un de nos grands enjeux consiste à se demander comment doit-on agir pour améliorer l'accès homogène à l'information, doit-on favoriser une certaine forme de mobilité ou doit-on de plus en plus développer les services de proximité : est-ce qu'on déplace le lecteur vers le livre ou le livre vers le lecteur ? »³⁸

Pour le cinéma l'enjeu est fondamental, la vidéo permet le substitut³⁹.

2) Un autre élément à prendre en considération est le développement qui se fait d'ailleurs sentir sur l'ensemble du territoire français de « l'esprit de groupe », ce

³⁷ Le sociologue Jean Viard lors de son intervention au colloque du cinquantenaire des BDP, « Livres en campagne », 1995.

³⁸ Idem

³⁹ Voir les annexe 40 : dépouillement des enquêtes correspondants vidéo, tableau 4.1.

besoin tribal d'identification à un groupe comme l'a démontré le sociologue Michel Maffelosi.⁴⁰

Les conclusions du sociologue ont été confirmées dans les faits :

- ◆ L'enquête de 1997 d'Oliver Donnat sur les pratiques culturelles, démontre que même si les Français sont de plus en plus équipés en matériel audiovisuel de toute sorte (des téléviseurs aux magnétoscopes en passant par les micro-ordinateurs multimédia), ils ne se replient pas chez eux, sortent de plus en plus, et sont de plus en plus nombreux à faire partie d'une association.
 - ◆ Cela nous renvoie à la réalité des relais de la BDP qui sont à 90 % pris en charge par des bénévoles soucieux de créer le contact avec leurs semblables, d'animer la vie communale, d'être de véritables acteurs de rassemblement.
- 3) Enfin, il ne faut pas oublier, compte tenu des difficultés de déplacement inhérentes au contexte géo-politique des Alpes Maritimes, que les personnes âgées (une grosse proportion de la population) et les enfants sont peu mobiles.

Ainsi, les objectifs d'aménagement du territoire de la Médiathèque sont-ils liés au maintien d'un service de proximité.

Mais en étudiant les possibilités d'intercommunalité existant potentiellement ou effectivement dans le réseau de la vidéothèque, certains dépôts redondants (le deuxième dépôts de vidéogrammes de La Roquette sur Siagne-Village), ou situés à proximité de villages accessibles, plus importants en capacité d'accueil, pourraient être soit supprimés, soit remplacés par le passage du vidéobus (prêt direct aux usagers).

1.2.4.2 Des modes de desserte adaptés

- ◆ Le retour du vidéobus :

Le vidéobus, inactif depuis bientôt cinq ans, pourrait reprendre du service avec des missions élargies.

- Sa capacité de stockage actuelle est limitée à 1 500 vidéogrammes.

Un réaménagement de ses travées parviendra à augmenter sensiblement le nombre de documents emportés.

Il pourrait également transporter à son bord les collections de cédéroms qui devraient au prochain exercice budgétaire être augmentées en corrélation avec le développement du

⁴⁰ Michel Maffelosi, « Le retour de Dyonisos », *Télérama*, octobre 1999.

plan multimédia.

- *Ses missions sont de 3 natures différentes mais complémentaires:*

1) Répondre à la demande pressante des correspondants des relais vidéo qui pensent unanimement (**26 sur 26 interrogés**) que le vidéobus est le mode de desserte le plus pratique et le plus équitable.⁴¹

2) Permettre aux professionnels une approche de terrain plus tangible, être plus au fait de la réalité des services et des usagers.

3) Organiser le prêt direct des habitants des toutes petites communes qui ne comportent que des points lecture et qui de ce fait n'ont pas accès à d'autres médias que le livre.

Cette desserte devra être mise en place dans une logique de complémentarité des services d'éventuelles bibliothèques « centres ressources » ou « intercommunales ».

Le fonctionnement de l'annexe de la Médiathèque Départementale sise à Valberg (desserte de Guillaumes en vidéogrammes), pourrait éventuellement servir de modèle à l'approvisionnement de certains dépôts vidéo particulièrement petits.

Il faudrait pour cela que les « centres ressources » soient équipés de véhicules adaptés.

1.2.5 Rationalisation des modes de circulation des documents et de la mise en oeuvre de services

Système informatique		
	Effectif	En projet
Média +	1	15
Orphée	3	2
Autres	1	0
Total	5	17
N.R. : 4		
Nombre total de communes : 26		

Profitant de l'accélération du processus d'informatisation des bibliothèques du réseau et de l'extension à 60 communes de moins de 10 000 habitants du plan multimédia décidée par le Conseil Général, la Médiathèque des Alpes Maritimes à l'exemple de la BDP de la Dordogne devrait tenter la mise en place d'un système de services à la carte.

- ◆ Cette « carte documentaire » permettrait par le biais de conventions élaborées avec les communes associées, de parvenir à une véritable contractualisation des liens entre la structure centrale et ses relais sur la base d'un authentique partenariat.
- ◆ Grâce aux techniques informatiques et à Internet, on obtiendrait une gestion plus

structurée des moyens, ressources, compétences et services mis en jeu.

- ◆ Une meilleure adéquation de l'offre avec la demande permettrait une utilisation plus opérationnelle des ressources documentaires en autorisant une évaluation plus rigoureuse et par conséquent procéder aux corrections ou réajustements nécessaires.

Chapitre 2 : Un réseau à dynamiser : une interface professionnelle nécessaire

2.1 Du personnel formateur, mobile et mobilisateur

Qu'est-ce qu'un professionnel sinon la somme des compétences, qualifications et motivations qui génèrent une série d'actions, de conduite de projets en adéquation avec des objectifs de service ?

Mais pour l'instant ce professionnel n'existe pas à la vidéothèque départementale, pourtant les activités à mettre en place pour redynamiser et améliorer le service ne manquent pas.

Demandes et besoins spécifiques vis à vis de la Médiathèque			
Information : 24	Animations : 24	Formations : 24	
Presse/Gazette de la BDP : 17	Filmographies thématiques : 18	Histoire et culture du cinéma : 18	
Catalogue général : 18	Cycles thématiques : 18	Technique cinéma : 10	
Listes de nouveautés : 16	Projections publiques : 19	Analyse de l'image : 10	
	Expositions : 14	Vidéo documentaire : 9	
2 N.R. sur 26 communes			

Nous pouvons constater que les attentes vis-à-vis de la Médiathèque Départementale sont très importantes dans les domaines de la formation, la communication et de l'animation.

2.1.1 Formation à la centrale

A l'exemple de ce qui est organisé autour du livre et de la lecture, des cycles de formation relatifs à la culture et à la technique cinématographique, à la vidéodocumentaire, au film pour enfant, pourraient être mises en place par la

⁴¹ Voir annexe 41 : dépouillement enquête correspondants vidéo : tableau 4.4.

Médiathèque dans le but de faire prendre conscience aux animateurs du réseau :

- ◆ qu'ils ne sont pas omniscients dans le domaine de l'image animée et qu'un soutien pédagogique ou éducatif les aiderait à développer leur l'esprit critique vis-à-vis de la production commerciale⁴².
- ◆ qu'il est toujours très gratifiant d'acquérir une certaine maîtrise d'un domaine de la connaissance non seulement vis-à-vis des publics mais également vis-à-vis des autorités de tutelle auprès desquelles ils doivent toujours légitimer et valoriser leurs activités.

2.1.1.1 Les objectifs

- ◆ La vidéothèque est un service aux publics comme un autre et à part entière.
- ◆ Elle n'est pas un outil de développement de la lecture, « un passeur pour le livre ». Elle se justifie d'elle même et a un public spécifique.⁴³
- ◆ Organiser des formations autour de la vidéothèque c'est mettre en exergue ses valeurs et richesses intrinsèques.
- ◆ Les correspondants des relais doivent concevoir ce média en tant qu'outil indispensable à la diffusion culturelle (cinéma), pédagogique et éducative (documentaire mais aussi cinéma étranger ou film pour enfants), à l'égalité d'accès à l'information et à la connaissance.
- ◆ La vidéocassette est un produit de « consommation rapide mais non de grande consommation » (Mme Lardy-Descours de la MDL), c'est cette distinction fondamentale que les correspondants peuvent assimiler par le biais de la formation.
- ◆ Dans cette société où l'image a une place prédominante, il n'existe pas en France (à l'exception de certains cycles universitaires) d'apprentissage de l'image animée, son décryptage, son analyse, ses messages cachés, les manipulations⁴⁴ dont elle fait l'objet ; les bibliothèques ont le devoir d'essayer de pallier à cet état de fait.

2.1.1.2 Les moyens et les techniques

- ◆ Des modules d'initiation seront généralement dispensés par le personnel de la Médiathèque à l'instar de ce qui fonctionne à la BDP du Rhône ou à la MDL :

⁴² Voir annexe 41 : les résultats de l'enquête : tableau 4.4 sur les motivations des correspondants.

⁴³ Voir en annexe 40 : les résultats de l'enquête : tableau 4.3 sur les publics spécifiques.

⁴⁴ Régis Debray, *L'Etat séducteur : le pouvoir médiologique de l'Etat*

1) Dans le domaine de la vidéothéconomie, les techniques de base, de traitement physique et intellectuel du document, les outils de sélection, la législation, les fournisseurs, les problèmes de conservation... etc

Ces séances peuvent revêtir un caractère obligatoire pour toute ouverture de dépôt.

2) Si le personnel est suffisamment compétent, il peut également assumer des formations plus pointues sur l'analyse de l'image ou la culture cinématographique.

La prise en charge des formations par les professionnels des équipements centraux présente un avantage fondamental : le déroulement et le contenu des séances peuvent être en adéquation totale avec les besoins des correspondants, mais aussi parfaitement adaptés à leur niveau et leur degré de motivation.

◆ Des formations ponctuelles thématiques peuvent être organisées durant l'année à raison de quelques modules par an.

1) Pour les assurer, il existe sur le marché un grand nombre de formateurs compétents et dynamiques.

Associations (exemple « Images en bibliothèque⁴⁵ »), universitaires, cinéastes ou documentaristes.

La MDL ou la BDP du Rhône ainsi que l'A.D.A.V. (dont c'est aussi la vocation) ont constitué un carnet d'adresses de professionnels qui possèdent le profil et les qualités nécessaires à ce type d'interventions.

2) Différentes sortes d'approche :

- Pour faire le lien avec le livre de fiction ou documentaire, plus généralement le texte : « Adaptation : de l'écrit à l'écran », la place du réel au cinéma.
- Le langage cinématographique, les plans, les séquences.
- Sur l'histoire du cinéma français ou étranger.
- Sur le documentaire avec une documentariste...
- Le film pour enfants ou le dessin animé avec des créateurs... etc.

⁴⁵ Voir annexe 52 : Petit tableau historique des vidéothèques publiques, L'association « Images en bibliothèque ».

2.1.2 Formation et contact en site

Nous l'avons dit avec insistance, grâce aux tournées du vidéobus, le personnel de la vidéothèque, beaucoup plus mobile, sera un stimulant de terrain d'une grande efficacité.

« L'expérience a montré qu'un professionnel qui exerce une partie de son temps dans un service d'acquisitions ou d'indexation voit mieux la finalité de son travail et se trouve plus motivé s'il en exerce l'autre partie au contact direct avec les usagers »⁴⁶.

2.2 Du personnel de médiation, de communication, d'animation

2.2.1 Les animations

2.2.1.1 Promotions culturelles : « Retour vers le futur »

Comme nous l'avons signalé à propos des livres, les activités d'animation soit par le biais de manifestations organisées par la Médiathèque Départementale elle-même, soit par sa participation active aux manifestations locales, régionales ou nationales sont des atouts majeurs de dynamisation du réseau.

Animation et formation sont étroitement liées car que s'agit-il de faire en créant ou en s'impliquant dans un festival, une exposition, des projections publiques de films sinon « faire connaître, faire comprendre et faire faire » ?

La MDAM pourrait utiliser le support vidéo à l'occasion du « Festival du conte » qui se prête à merveille à « la mémoire filmée », pour graver à jamais ces instants inoubliables où le vieux berger, le conteur d'un autre monde, d'un autre temps réinvente le passé pour l'avenir.

Dans un tout autre registre, la MD pourrait participer à la manifestation annuelle nationale « le mois du film documentaire ».

En avril de chaque année la DLL (Direction du Livre et de la Lecture) en partenariat avec le CNC (Centre National Cinématographique : Image de la culture), l'INA (Institut National de l'Audiovisuel), l'A.D.A.V. proposent des sélections de films documentaires.

Le SCAM (Société Civile des Auteurs Multimédia) offre des bourses de voyage aux

réalisateurs invités à présenter leurs oeuvres dans les différents lieux participant à cette manifestation.

Les vidéothécaires de la région Rhône-Alpes ont déjà programmé plusieurs réunions afin de mettre en commun leurs moyens pour le déroulement du festival d'avril 2000.

2.2.1.2 Les projections publiques et les expositions

Les villages de l'arrière-pays sont pauvres en cinéma permanent.

Sur les 26 sites enquêtés, **10** bénéficient du cinéma itinérant du Conseil Général (tous les 15 jours), **3** possèdent un cinéma commercial mais saisonnier et seulement **4** ont un vidéoclub.

En revanche, **21** communes sont équipées de salles polyvalentes qui pourraient accueillir des expositions ou se prêter à des projections publiques de films (documentaires ou fiction) sous réserve que la Médiathèque Départementale en assume l'organisation, fournisse le matériel et le personnel adéquats.

La plupart des correspondants interrogés pensent que les habitants des villages qui ont peu d'occasion de se rencontrer, suivraient très volontiers le mouvement.

Ces projections sont donc susceptibles de remporter un certain succès à condition que les films choisis soient proches des préoccupations et des goûts des populations concernées, qu'elles soient suivies de débats vivants ou couplées avec d'autres formes de spectacles (concerts, conteurs),

2.2.2 Le partenariat et la communication

2.2.2.1 Le partenariat

Une expérience convaincante a été menée par la Médiathèque Départementale de la Loire en direction de plusieurs des communes qu'elle dessert.

Elle a réussi à gagner la confiance du SIVOM d'un des cantons du département qui a pris en charge les programmations vidéo des associations, écoles, foyers du troisième âge, bibliothèques sur le thème des métiers à l'ancienne et de la France d'avant-guerre.

Face au succès remporté par ces animations, le SIVOM a décidé d'acquiescer (sur les conseils de la vidéothécaire de la MDL), du matériel de projection (magnétoscope, grand écran) et de prolonger l'expérience dans tous les villages capables de fonctionner en totale synergie de moyens et de projets.

⁴⁶ Marie-Claude Barroche, « Les services de référence », *Bulletin des Bibliothécaires Français*, 92, n°154

Plus un projet d'animation a de partenaires, plus il est susceptible de mobiliser un grand nombre de personnes, plus les instances politico-administratives suivront.

La MD des Alpes-Maritimes avec les succès remportés par le « Festival du conte » et « Lire en fête » ne manque ni de savoir faire, ni de savoir convaincre.

Ce dont elle est cruellement en manque c'est d'un personnel qualifié et disponible afin de développer ce type de missions autour de la vidéothèque.

2.2.2.2 Des outils de communication

Le tableau situé en début de chapitre prouve à quel point, les correspondants manquent d'outils de communication et d'information sur les collections de la MDAM.

A l'exemple de ce qui est fait dans d'autres vidéothèques, il est indispensable que l'établissement des Alpes Maritimes mette à disposition de ses relais les outils nécessaires à :

- ◆ Une gestion efficace des collections propres ou déposées par un guide du correspondant vidéo.⁴⁷
- ◆ Une bonne connaissance du fonds avec l'édition et la mise à jour d'un catalogue général.
- ◆ Un suivi des acquisitions avec des listes de nouveautés.
- ◆ Une bonne information et des conseils par l'édition de fiches critiques sur les films.
- ◆ La mise en valeur par la constitution de filmographies sélectives des productions non commerciales à caractère patrimonial, d'art et d'essai, films d'auteurs ou régionaux possédés par la vidéothèque.
- ◆ Le suivi et la remise en circulation des « packs » ou valises thématiques réalisés par la disothécaire et que les correspondants jugent majoritairement intéressants.
- ◆ L'information générale sur la vie du service, les animations et formations proposées, les manifestations et l'actualité cinématographique soit par des articles dans la presse locale soit par la création d'une gazette pour la Médiathèque Départementale.
- ◆ La modernité par la mise en place tant attendue du site Web.

2.3 Expertise

2.3.1 Evaluation des besoins des publics et politique d'acquisition

⁴⁷ Voir annexes 44-45 : les feuillets actuellement produits par la vidéothèque à l'intention de son réseau.

2.3.1.1 Politique d'acquisitions : du vidéoclub au cinéclub

Profil général de la demande						
V.O	Fiction A	Fiction J	Doc. A	Docs J	Nouveautés	Classiques
2	14	16	8	4	12	6
Nombre total de communes : 26						

- ◆ Constats : fiction adulte, fiction jeunesse et nouveautés ont la préférence des publics et pourtant, ce constat ne doit pas être pris au pied de la lettre.

En effet les animateurs des relais qui se déclarent majoritairement cinéphiles, ne sont, dans les faits, ni formés, ni très amateurs de productions hors circuits commerciaux.

L'analyse du fonctionnement de la vidéothèque départementale de l'origine à nos jours a fait apparaître qu'un tournant important fut pris en ce qui concerne les acquisitions dans les années 95 : le film de fiction au détriment du documentaire (pourcentage d'acquisitions passé de 40 à 15 %), des productions commerciales au détriment des inédites, l'abandon quasi total des achats de films en V.O. et des films muets.

Ce revirement de situation est, aux dires du personnel de la MD (qui se fient aux affirmations des correspondants), lié aux attentes et aspirations des publics.

Or, nous l'avons vu, d'une part les publics sont très variés et il est difficile de dégager de grandes tendances sur les demandes, d'autre part, il existe une forte visibilité des consommateurs de vidéogrammes qui rend plus difficile la concurrence entre usages professionnels ou savants et usage de loisirs.⁴⁸

Il est donc nécessaire d'éviter les à priori et une meilleure connaissance des usagers des médiathèques relais, de leurs besoins plus que de leurs attentes, paraît indispensable.

- ◆ Les objectifs :

Pour une efficacité accrue du service il faut obtenir une bonne rotation des documents mais celle-ci est insuffisante et reste uniquement quantitative si elle n'est pas en corrélation avec une bonne rotation des utilisateurs.

« Un service est vite étouffé par une demande massive des titres à succès et la fréquentation exclusive des habitués. »⁴⁹

Mettre en place une politique d'acquisitions part de deux principes à la fois complémentaires et opposés.

⁴⁸ Michel Melot, *Images dans les bibliothèques*, Cercle de la Librairie, 1995

⁴⁹ Idem

2.3.1.2 La mise en oeuvre

1) Evaluer les besoins et les attentes des publics potentiels

- ◆ Les publics touchés par les bibliothèques ne représentent dans le réseau de la vidéothèque que 23 % de la population desservie.

Il s'agit donc pour la MD qui est spatialement éloignée des utilisateurs finaux d'essayer au moyen d'enquêtes directes auprès des habitants des petites communes de parvenir à cerner avec plus de précision leur profil afin de pouvoir analyser les besoins potentiels et dégager des publics cibles.

Comme le signale E. Sutter : « *La connaissance des publics est une nécessité méthodologique et une obligation politique.* »

Bertrand Calenge dans son ouvrage sur les politiques d'acquisitions objective quant à lui « *qu'il est indispensable de penser le public comme la totalité de la collectivité non comme les seuls usagers de la bibliothèque*⁵⁰. »

- ◆ Selon lui, ces enquêtes devraient être construites autour de quelques questions fondamentales :
comment définir le public considéré, comment décrire le besoin d'information considéré, à quel niveau culturel se situe-t-il, quels publics sont prioritaires pour la collectivité, ...etc.

3) Evaluation des besoins des publics existants

- ◆ La sensibilisation au rendu de statistiques des correspondants vidéo qui devraient être capables de rendre des rapports d'activité plus précis et plus fiables.

L'informatisation en 1999-2000 de trente sites (dont 22 relais vidéo) soit au moyen du logiciel « Média + », soit par l'extension du système de gestion de la Médiathèque (« Orphée ») à quelques équipements « clés » (la nouvelle médiathèque de la commune de Contes) devrait permettre aux responsables des relais de satisfaire sans trop de difficulté à cette tâche.

- ◆ Ces statistiques doivent faire apparaître les données relatives aux usagers : Certains paramètres comme le sexe, les tranches d'âge, les catégories socioprofessionnelles, permettent une quantification et une identification des publics. Elles doivent également établir des relevés d'usage général et plus précisément repérer

⁵⁰ Bertrand Calenge, *Les politiques d'acquisitions*, Cercle de la Librairie, 1999

les usages de groupes définis.

- ◆ Des enquête auprès des usagers de la vidéothèque afin de mieux comprendre les besoins, les comportements des groupes et donc d'affiner l'offre devraient être également mises en place.

3) Evaluation de l'environnement et étude de la « carte documentaire du département »

- ◆ Orienter sa propre politique en privilégiant la complémentarité et le rééquilibrage
- ◆ Donner les moyens aux bibliothèques du réseau de créer leur propres fonds de vidéogrammes dans le domaine par exemple des nouveautés (l'exemple de la MDL) en leur fournissant les outils de sélection nécessaires comme les catalogues de l'A.D.A.V. ou de Colaco.

La Médiathèque Départementale n'achèterait plus systématiquement les nouveautés très prisées ou éventuellement en un seul exemplaire.

Elle orienterait ses acquisitions vers les productions originales, les documentaires, les films régionaux...etc.

- ◆ La coopération formalisée par des conventions intercommunales avec les villes de plus de 10 000 habitants qui possèdent des services vidéo comme Nice, Cannes, Grasse, Antibes et Mouans Sartoux (les deux dernières villes citées inaugureront leurs médiathèques en l'an 2000), permettrait l'instauration d'un PEB (Prêt Entre Bibliothèques) spécialisé ou la mise en place de politique d'acquisitions raisonnée et commune.
- ◆ Elle peut aussi encourager les communes à créer des vidéothèques au sein de leurs bibliothèques en essayant de rallier les SIVOM à cette cause.

4) Formalisation

Au cours du colloque annuel de l'ADBBDP, qui cette année se tenait à Nîmes, Bertrand Calenge a redéfini les grands principes de la mise en place d'une politique documentaire.

Même si l'ampleur de la tâche effraie par la complexité des outils à créer, il est nécessaire que les responsables de BDP prennent le temps de réfléchir et d'envisager la mise en place d'un minimum de formalisation :

- ◆ La constitution d'une charte (objectivation, langage commun, transparence).

- ◆ L'analyse des collections existantes et la mise en évidence d'un certain nombre de ratios essentiels : taux de renouvellement général, nombre de prêts par habitant, taux de rotation, indice de disponibilité... etc.⁵¹

2.3.2 Action, participation et formation continue

L'association « Images en bibliothèque » encourage depuis huit ans la diffusion du cinéma documentaire sur support vidéo et joue un rôle de conseils et de formation auprès des vidéothécaires.

400 à 500 films documentaires sont tournés chaque année mais ils sont si difficiles à trouver et à visionner que « Images en bibliothèque » a créé une commission de sélection d'une quinzaine de vidéothécaires qui se réunit quatre fois par an pour visionner, sélectionner les titres afin de guider les choix des professionnels.

Elle organise également stages de formation, journées d'étude et peut répondre aux demandes ponctuelles des professionnels souvent isolés.

« La Lucarne », bulletin bimestriel de liaison, informe sur les différentes manifestations, formations, rencontres professionnelles.

Participer, s'informer, se former sont des facteurs importants de lutte contre l'isolement, et la déperdition de compétences.

2.3.3 Le traitement scientifique des documents

Enfin comme nous l'avons mentionné dans l'état des lieux de la vidéothèque⁵², le catalogage des vidéogrammes est pris actuellement en charge par un agent administratif qui a été initié au format Unimarc par la discothécaire.

Le logiciel « Orphée » dispose d'un module de catalogage Unimarc simplifié très clair mais qui respecte la norme Z 44-065 (rédaction de la description bibliographique).

En revanche le choix du système RAMEAU rend impossible l'indexation matière des documentaires vidéo qui ne sont indexés qu'en Dewey (indexation numérique).

Un personnel qualifié pourrait remplir cette tâche sans rencontrer de grandes difficultés d'adaptation, ce qui n'empêcherait pas l'agent administratif de continuer à saisir les films de fiction.

⁵¹ Pour de plus amples informations s'en référer aux ouvrages de B. Calenge (cités dans la bibliographie) et au site Internet d'aide à la mise en place d'une politique d'acquisitions de l'ENSSIB « POLDOC ».

⁵² Voir mémoire : tableau p.28 en corps de texte.

Conclusion

Toutes ces belles et grandes idées sur le fonctionnement idéal de la vidéothèque départementale, nous l'avons dit et vous l'avez entendu, nécessite pour leur mise en oeuvre, qu'une personne qualifiée en vidéoéconomie soit recrutée.

Sans cette perspective, aucune solution viable ne pourra être envisagée.

Car même si la coopération intercommunale peut présenter certains avantages en terme de synergie de moyens, de rationalisation des circuits de diffusion et d'acquisitions, la mise en place de cette restructuration va de pair avec la disponibilité du personnel de la Médiathèque Départementale qui est actuellement loin d'être pléthorique.

Il serait regrettable que le Conseil Général ne perçoive pas l'importance de la présence de l'image animée dans les bibliothèques : elle est un gage de modernisme et de démocratisation.

En outre, la vulgarisation grandissante des nouvelles technologies de l'information et de la communication va nécessiter de la part des professionnels que nous sommes davantage d'expertise et de vigilance :

Expertise pour créer des services en adéquation avec nos missions d'éducation, de formation et d'information, des secteurs où tous les médias mis à disposition des citoyens combleront la fracture sociale en favorisant l'émergence de nouvelles formes d'emplois, de nouveaux métiers.

Expertise parce que la vidéo c'est aussi le 7ème art, le patrimoine culturel des pays mais aussi de nos régions.

Cependant, nous pouvons nous poser la question du devenir de la vidéocassette face à la montée grandissante du DVD⁵³ qui est un support plus fiable (numérique), moins encombrant (important pour le prêt emporté dans les bus) et aux possibilités de conservation plus efficaces.

Mais peu de foyers sont équipés et pour l'instant le DVD n'est pas enregistrable.

Il est évident que ce support sera transitionnel et que dans un avenir proche (pour les historiens) ou lointains (pour les « véhiculeurs » d'information et de culture que nous sommes), les réseaux électroniques seront les principaux moteurs de notre société.

Alors la fin des supports matériels ? Cela mettra plus de temps à la campagne qu'en

⁵³ Digital Versatil Disc.

ville sauf là où se sont installés les néo-ruraux et les adeptes du télétravail qui sont, toute fois, encore minoritaires.

Le vidéogramme a donc encore un bel avenir devant lui même si le problème des vidéocassettes $\frac{3}{4}$ de pouce hante encore nos mémoires et surtout nos consciences puisque beaucoup de ces collections dorment sur des rayonnages sans « Lumière », au fond de couloirs sans avenir.

Alors qu'en faire : les désaffecter ? mais comment ?, les céder à une autre Bibliothèque ou à « Intervidéo », service de prêt de vidéogrammes de la BPI, mais comment résoudre le problème du transfert des droits ?

Espérons que notre standard domestique ne devra pas subir le même sort, l'avenir nous le dira.

BIBLIOGRAPHIE

1. Aménagement du territoire et données sociales

1.1 Les Alpes Maritimes :

- CONSEIL GENERAL DES ALPES MARITIMES. Rapport de la DAT, *étude d'aménagement des territoires des Alpes Maritimes*, 1995
- « Recensement 99 : Quatre millions et demi d'habitants en région PACA », *Nice-Matin*, 6 octobre 1999.
- « LOADDT (Loi Aménagement Durable du Développement Territorial) : histoire d'une rupture », *Montagnes méditerranéennes*, n°9, 1999, pp.9-21.
- <http://www.insee.fr>, *Résultats et analyses du recensement 1999, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur*.

1.2 Généralités :

- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE. DATAR. *Le pays : un nouveau territoire du développement local, actes du séminaire du 3 juillet 1996*.
- « Aménagement du territoire », *La Gazette des communes*, 25 octobre 1999, pp.47-54.
- DEVELOPPEMENT ET TERRITOIRES. « Les nouvelles territorialités redessinent la France », *Stratégies de développement local*, n°8, novembre/décembre 1999, pp.23-31.

1.3 Culture :

- MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. Direction de l'administration générale. Département des études et de la prospection. « La Montée irrésistible de l'audiovisuel 1973-1997 », *Développement culturel*, n°128, 03/99.

2. Bibliothèques publiques

2.1 Généralités :

- CALENGE, Bertrand, *Conduire une politique documentaire*, Paris : Cercle de la Librairie, 1999 (Bibliothèques).
- CALENGE, Bertrand, *Les Petites bibliothèques*, Paris : Cercle de la Librairie, 1993 (Bibliothèques).
- GAUDET, Françoise, LIEBER, Catherine, *Désherber en bibliothèque : manuel pratique de révision des collections*, Paris : Cercle de la Librairie, 1996 (Bibliothèques).
- MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. Direction du Livre et de la Lecture, *Bibliothèques municipales, bibliothèques départementales de prêt : données 1996*, Paris : D.L.L., 1997.
- TABET, Claudine, *La Bibliothèque hors des murs*, Paris : Cercle de la Librairie, 1996 (Bibliothèques).

2.2 Les médiathèques :

- BERTRAND, Anne-Marie, « La Médiathèque questionnée », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°2, 1994, pp. 8-12.
- BRIAULT, Marianne, LEBLOND, Corinne, MEI, Franck, REYMOND, Valérie, *Les Médiathèques et leurs publics : enquêtes dans le Rhône, à Arles et Chambéry*, Villeurbanne : ENSSIB, 1997.

3. Les Bibliothèques Départementales de Prêt :

3.1 Généralités :

- ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE BIBLIOTHEQUES DEPARTEMENTALES DE PRÊT, *Guide des BDP 1999*, Bourg-en-Bresse : ADBDP, 1999.

- ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE BIBLIOTHEQUES DEPARTEMENTALES DE PRÊT. Actes du colloque du cinquantenaire, 13 et 14 novembre 1995, *Le Livre en campagne : bibliothèques départementales en jeu*, ADPBP, 1996.
- <http://www.adbdp.asso.fr>, *Les BDP en chiffres*, octobre 1999.

3.2 Service et collections :

- DEF, Françoise, *Gestion des fonds dans les Bibliothèques Départementales de Prêt : éléments d'évaluation et de prospection*, Villeurbanne : ENSSIB, DESS projets culturels, 1992.
- GOURMELON, Geneviève, *L'Offre de services documentaires dans les Bibliothèques Départementales de Prêt*, Villeurbanne : ENSSIB, mémoire DCB, 1994.

3.3 Aménagement du territoire et réseau départemental de lecture publique :

- ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE BIBLIOTHEQUES DEPARTEMENTALES DE PRET, Journées d'étude de Chambéry, « Les espaces ruraux : un enjeu culturel », *Transversales*, mars 1993, n°34, pp. 7-12.
- ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE BIBLIOTHEQUES DEPARTEMENTALES DE PRET, « Enquête intercommunalité », *Transversales*, février 1993, n°33, pp. 8-12
- ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE BIBLIOTHEQUES DEPARTEMENTALES DE PRET, « La carte documentaire de la Dordogne », *Transversales*, n°60, juillet 1997.
- DOUBROFF, Olivier, *Bibliothèques Centrales de Prêt, bibliothèques intercommunales*, Villeurbanne : E.N.S.B., mémoire DSB, 1988.
- JAFFRES, Isabelle, *Lecture publique et aménagement du territoire : le rôle de la Bibliothèque Départementale de Prêt et de son réseau, étude à partir de l'exemple du Finistère*, Villeurbanne : ENSSIB, mémoire DCB, 1993.

- LIEBER, Claude, *Enquête sur les réseaux des Bibliothèques Départementales de Prêt, Ministère de la culture, D.L.L., 1994.*
- VOLTZENLOGEL, Bernard, « Du bibliobus au réseau départemental de lecture : la carte documentaire de la Dordogne », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°5, 1997, pp.28-33.

4. L'image animée

4.1 Généralités :

- DEBRAY, Régis, *L'Etat séducteur : le pouvoir médiologique de l'Etat*, Paris : Gallimard, 1995.
- GODARD, Jean-Luc, *Introduction à une véritable histoire du cinéma : tome 1*, Paris : Albatros, 1980.
- SARAMAGO, José, « A quoi sert la communication », *Le Monde diplomatique*, 26 décembre 1998.

4.2 Les vidéogrammes en bibliothèques publiques :

4.2.1 Les périodiques :

- ASSOCIATION DES DISCOTHECAIRES DE FRANCE, « Dossiers de l'audiovisuel : communication du patrimoine audiovisuel », *Ecouter-voir*, n°30, mars-avril 1990.
- CROTET, Jean-Claude, LERIN, Varda, MOREAU, Françoise, « Vidéotheque et bibliothèques publiques », *Bulletin d'information de l'Association des Bibliothécaires Français*, n°155, 2^{ème} trimestre 1992, pp.20-25.

4.2.2 Les monographies :

- BERNARD, Marie-Anne, *Les Vidéocassettes dans les bibliothèques publiques de Rhône-Alpes : recensement, utilisation, perspectives*, Villeurbanne : E.N.S.B., mémoire DSB, 1986.
- COLLARD, Claude, GIANNATTASIO, Isabelle, MELOT, Michel, *Images dans les*

- bibliothèques*, Paris : Cercle de la Libraire, 1995 (Bibliothèques).
- FRANC, Cécile, *Acquisitions indépendantes dans les vidéothèques publiques françaises*, Villeurbanne : E.N.S.B, projet de recherche pour le DSB, 1991.
 - LEMAN, Nathalie, *La Gestion des droits d'auteur et droits voisins en matière de phonogrammes et de vidéogrammes : principes, mises en œuvre et application aux bibliothèques publiques*, Villeurbanne : ENSSIB, mémoire DCB, 1994.
 - AFNOR, *Formation des bibliothécaires et documentalistes. Normes pour l'épreuve de catalogage : images fixes et animées, sons*, Paris : AFNOR, 1998.
 - CAZABON, Marie-Renée, DUCHEMIN, Pierre-Yves, DUSSERT-CARBONE, Isabelle, MOREAU, Françoise, *Le catalogage : méthode et pratiques : tome 2 : Multimédias*, Paris : Cercle de la Librairie, 1992 (Bibliothèques).
 - SINEUX, Michel, *Musique en bibliothèque*, Paris : Cercle de la Librairie, 1995 (Bibliothèques).

5. Les vidéogrammes en Bibliothèques Départementales de Prêt :

- ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE BIBLIOTHEQUES DEPARTEMENTALES DE PRÊT, « Convention départementale de l'Allier-communes pour la vidéothèque », *Transversales*, n°16, 22 octobre 1990.
- GABILLARD, Philippe, *La Vidéothèque des Bibliothèques Départementales de Prêt*, Villeurbanne : ENSSIB, mémoire DCB, 1993.
- LOHISSE, André, *Expérience vidéo en Bibliothèque Centrale de Prêt*, Villeurbanne : E.N.S.B., mémoire DSB, 1987.
- PASCAL, Marie-Christine, *Nouveaux supports en Bibliothèque Départementale de Prêt : documents sonores, vidéocassettes, diapositives, affiches, partitions, cartes postales, microformes, reproductions d'œuvres d'art : Bibliothèque Départementale de Saône et Loire*, Villeurbanne : ENSSIB, mémoire DCB, 1992.
- VIDART, Marie-Hélène, *Fascicule formation de la Bibliothèque Centrale de Prêt du Cantal*, Aurillac : BCP du Cantal, 1990.

TABLE DES ANNEXES

Carte du réseau départemental de lecture publique.....	<i>Annexe 1</i>
Fiche récapitulative de la Médiathèque Départementale.....	<i>Annexe 2</i>
Liste des relais vidéo du réseau.....	<i>Annexes 3-4</i>
Légende des symboles utilisés dans les fiches des relais vidéo.....	<i>Annexe 5</i>
Fiches relais vidéo : secteur 1.....	<i>Annexes 6-10</i>
Fiches relais vidéo : secteur 2.....	<i>Annexes 11-16</i>
Fiches relais vidéo : secteur 3.....	<i>Annexes 17-23</i>
Fiches relais vidéo : secteur 4.....	<i>Annexes 24-31</i>
Questionnaire en direction des correspondants vidéo.....	<i>Annexes 32-36</i>
Dépouillement enquête correspondants vidéo :	
Tableaux 1.1-1.5.....	<i>Annexe 37</i>
Dépouillement enquête correspondants vidéo :	
Tableaux 1.6-2.5.....	<i>Annexe 38</i>
Dépouillement enquête correspondants vidéo :	
Tableaux 2.6-2.7.....	<i>Annexe 39</i>
Dépouillement enquête correspondants vidéo :	
Tableaux 3.1 et 4.2-4.4.....	<i>Annexe 40</i>
Dépouillement enquête : Tableaux 4.6-4.8.....	<i>Annexe 41</i>
Les documents sonores.....	<i>Annexes 42-43</i>
Quelques notions sur les droits audiovisuels.....	<i>Annexe 44</i>
Mode d'acquisitions des vidéocassettes.....	<i>Annexe 45</i>
Liste des « packs » thématiques.....	<i>Annexe 46</i>
Prêts vidéogrammes par dépôt : 96/98-99.....	<i>Annexe 47</i>
Les BDP en chiffres.....	<i>Annexes 48-50</i>
Petit tableau historique sur les vidéothèques publiques.....	<i>Annexes 51-52</i>



- | | | | |
|---|---|---|------------------------|
|  | Bibliothèque dans des communes de plus de 10 000 habitants. |  | Antenne tous publics. |
|  | Annexe B.D.P. |  | Autre (public captif). |
|  | Bibliothèque municipale ou bibliothèque relais. |  | Dépôt vidéo. |
|  | Point de lecture en milieu scolaire. |  | Dépôt vidéo (souhais). |

Médiathèque des Alpes Maritimes

DIRECTEUR	Christiane BELOEIL (1995)			BUDGET 1998 (en francs)		animation :	160 550
CENTRALE	25 boulevard Paul Montel B.P. 7 06201 NICE CEDEX 3	Création	1965			communication :	0
TÉL.	04 93 18 69 22	Suite à	Association lecture publique (1950)			formation :	136 471
FAX	04 93 18 64 03	Nb annexes	1	PERSONNEL		Conservateurs	1
ANNEXE	Médiathèque Valbergane 06470 VALBERG	Surface	1 436 m ² (1985)			Bibliothécaires	2
TÉL.	04 93 02 59 17	Création	200 m ²			Assistants qualifiés	3
FAX	md@cote-dazur.com	Surface				Assistants	4
VÉHICULES	2  1  2  2 					Agents qualifiés	0
						Agents	4
						Emplois jeunes	5
						Autres A	0
						Autres B	1
						Autres C	11
						Total	31
BUDGET DOCUMENTAIRE 1998 (en francs)							
					abonnements vivants	Total hors CNL Total CNL	
957 539	214 684	168 292	84 496		25 181	1 450 192 103 000	
COLLECTIONS 1998							
12 002	3 240	1 475	275		57	acquies 98	
118 214	19 590	12 539	2 252		1 869	au 31/12/98	
INFORMATIQUE							
Système utilisé	Nombre de terminaux	Origine des notices	Service minitel	Nb de BM/BR informatisées			
ORPHÉE	30	BN-Opale et Electre + Catalogage BDP	oui 04 93 18 69 04	22			
CADRE DE DESSERTE							
Superficie		densité		Budget départemental			
4 298 km ²		226 hab./km ²		investissement : 577 915 F fonctionnement : 2 760 MF			
COMMUNES				Total domaine BDP		Total département	
Nombre communes	92	36	18	146	17	163	
Population totale	24 620	67 436	94 607	186663	785 166	971 829	
RÉSEAU							
Nombre	8	53	18	36	33	1	
communes desservies :		147		% communes desservies :		101	
population desservie :		165 530		% population desservie :		89	
Prêt direct	communes : 0		publics particuliers : 0		passages : 0		
Documents sonores : prêts semi-directs par musibus				Vidéogrammes : choix à la centrale			
ROTATION DES COLLECTIONS	 A.	 E.					
documents déposés en 98	204 092	123 235	62 162	43 613	4 620		
documents en dépôt au 31/12/98	58 312	35 210	17 475	12 461	2 310		
PUBLIC PARTICULIER <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui							
<input type="checkbox"/> Armée	<input type="checkbox"/> Hôpitaux	<input type="checkbox"/> Prisons	<input type="checkbox"/> Petite enfance	<input type="checkbox"/> Touristes et centres de vacances			
<input type="checkbox"/> Aveugles	<input type="checkbox"/> Illettrisme	<input type="checkbox"/> Personnel départemental	<input type="checkbox"/> Troisième âge	<input type="checkbox"/> Autres :			

L É G E N D E	 Livres	 Documents sonores	 Vidéogrammes	 Cédéroms	 Jeux/Jouets	 Périodiques	
	 Voitures légères	 Camionnettes	 Bibliobus	 Musibus, vidéobus, médiabus	 Bibliothèques municipales (local, crédits, personnel professionnel)	 Bibliothèques relais (local, crédits, bénévoles formés)	 Ecoles élémentaires et maternelles
	 moins de 1 000 hab.	 de 1 000 à 3 000 hab.	 de 3 000 à 10 000 hab.	 plus de 10 000 hab.	 Autres dépôts tous publics	 Autres dépôts publics particuliers	 Collèges

**Liste des relais vidéo du réseau de la Médiathèque Départementale des
Alpes Maritimes**

28 dépôts vidéo installés dans de petites médiathèques relais ou municipales

Total des bibliothèques avec locaux et animateurs formés (bénévoles ou professionnels) : 70 environ

Secteur 1 : Rural montagneux : Vallée de la Tinée, Haut Var

- Gilette : **DI, DS/Rurale**
- Isola : **DI, DS, DV, L/Rurale**
- Puget Théniers : **DI, DS, DV, L/Rurale**
- Roquestéron : **DI, DS, DV, L/Rurale**
- Saint-Sauveur sur Tinée : **DI, DS, DV, L/Rurale**

Secteur 2 : Varié : zones de montagne et zones périurbaines : haut pays de Grasse

- Coursegoules : **DI, DS, DV, L/Rurale**
- La Roquette sur Siagne : 2 dépôts (Médiathèque St-Jean, dépôt du Village) : **DI, DS, DV/Périurbaine**
- Peymeinade : **DI, DS, DV, L/Périurbaine**
- Saint-Alban : **DI, DS, DV/Rurale**
- Théoule sur mer : **DI, DV/Périurbaine**
- Tourrettes sur Loup : **DI, DS, DV/Périurbaine**

Annexe 4

Secteur 3 : Varié mais tendance rural montagneux : Vallée de la Vésubie, arrière-pays niçois

- Gattières : **DI, DV, L/Périurbaine**
- La Bollène Vésubie : **DI, DS, DV, L/Rurale**
- Lantosque : **DI, DV/Rurale**
- Roquebillière : **DI, DS, DV/Rurale**
- Saint-Martin-du-Var : **DI, DS, DV, L/Périurbaine**
- Saint-Martin Vésubie : **DI, DS, DV/Rurale**
- Tourrette Levens : **DI, DS, DV/Rurale**

Secteur 4 : Coupé en 2 zones distinctes l'une périurbaine avec le haut pays mentonnais et l'autre très montagneuse et désertique avec la Vallée de la Roya

- Bendejun : **DI, DS, DV/Rurale**
- Cap d'Ail : **DI, DS, DV, L/Périurbaine**
- Coaraze : **DI, DV/Rurale**
- Contes : **DI, DS, DV, L/Périurbaine**
- Drap la Condamine : **DI, DS, DV, L/Périurbaine**
- Fontan : **DI, DS, DV/Rurale**
- Luceram : **DI, DV/Rurale**
- Peille : **DI, DS, DV, L/Périurbaine**

Annexe BDP : **Valberg** (station de ski de la commune de Péone) : **DI, DS, DV, L/Rural**
montagneux

DI : documents imprimés

DS : documents sonores

DV : Vidéocassettes

L : ludothèque (jeux et jouets)

LEGENDE DES SYMBOLES UTILISES DANS LES FICHES

 Système informatique

 Internet

 Livres

 Cédéroms

 Vidéogramme

 Jeux et jouets

 Demande particulière

 Documents sonores

Annexes 6-10

FICHES RELAIS VIDEO : SECTEUR 1

SECTEUR : 1		BUDGET D'ACQUISITIONS : BDP	
Commune : PEONE/VALBERG Responsable : Arlette SCHOMMER		Personnel	Temps pleins
Statut : Annexe BDP	Surface : 195 m ²	Professionnels qualif. : 1 (ACQ)	
Adresse : Médiathèque Valbergane, rue St.Jean 06470 Valberg	Nbre d'heures Saison : 26h d'ouverture : H.S. : 22h. Création du fonds vidéo : 1991	Professionnels non qualif. :	
Tél. : 04 93 02 59 17	Salle polyvalente : oui	C.E.C. :	
Fax : oui	Cinéma : saisonnier	C.E.S. : 1	
Mél. : oui	Vidéo-club : non	Emplois jeunes : 1	
Minitel : oui	Cinéma itinérant : non	Bénévoles formés :	
		Bénévoles non formés :	
		Total :	2

PROFIL GÉOGRAPHIQUE / RAYONNEMENT	
Bassin de vie : saisonnier	 oui
Chef de Canton : non	 (oui

PROFIL DOCUMENTAIRE :						
	 A.	 J.				
Coll. propres	709 + 142					
Coll. B.D.P.	Fonds permanents + renouv.		600	en consultation	NR.	600
Prêts	7838	6475	4970		1924	6861
Total des prêts : 28068						
Cotisation : Gratuit						
Nombre de K7 par prêt : 2/inscrit, 5/famille Délai de prêt : 7 jours						

CADRE DE DESSERTE		
Commune	Inscrits bibliothèque	Extérieurs / collectivités
Nombre habitants : 679 Variation : + 151 Densité : 14 hab./km ²	Adultes : 1130 Enfants : 685 Familles :	Touristes, saisonniers, écoles, colonies, desserte BDP communes proches : Beuil, Guillaumes
	Total : 1815 Pourcentage :	
Public profil général : Varié		Desserte : Rurale (station de ski)

DEMANDES SPÉCIFIQUES VIDÉO		
Information	Animations	Formation
Gazette : oui Presse : oui Catalogue : non (OPAC BDD de la MD)	Filmographies sélectives : oui Cycles thématiques : oui Projections publiques : oui Expositions : oui	Histoire du cinéma : oui Analyse de l'image : oui Cinéma documentaire : oui
Système de desserte : Actuel (satisfaction) : oui		
Vidéobus : oui		
 : Les 2 systèmes cumulés		

SERVICE VIDÉO	MOTIVATION DES CORRESPONDANTS
Public spécifique : oui, adolescents, jeunes hommes Profil général de la demande : Eclectique Conseils aux lecteurs : oui Présentation des cassettes : excellente	Cinéphilie : oui Vidéotheque : oui Outils de conseils et de sélection : oui Connaissance et respect de la loi : oui
Possibilités de développement : oui	Intercommunalité éventuelle : oui de fait : annexe BDP

SECTEUR: 1		BUDGET D'ACQUISITIONS : 2 000 F	
Commune : GILETTE Responsable : Michelle SAKALOFF		Personnel	Temps pleins
Statut : B.M.	Surface : 80 m ²	Professionnels qualif. :	
Adresse : Place de l'Eglise 06830 GILETTE	Nbre d'heures d'ouverture : 8 heures	Professionnels non qualif. :	
Tél. : 04 93 08 54 68	Création du fonds vidéo : 1997	C.E.C. : 1	1/2
Fax : 04 93 08 52 70	Salle polyvalente : oui	C.E.S. : 1	1/2
Mél. :	Cinéma : non	Emplois jeunes :	
Minitel :	Vidéo-club : non	Bénévoles formés :	
	Cinéma itinérant : oui	Bénévoles non formés :	
		Total :	1

PROFIL GÉOGRAPHIQUE / RAYONNEMENT	
Bassin de vie : oui	 : non
Chef de Canton :	 (: non

PROFIL DOCUMENTAIRE :						
	 A.	 J.				
Coll. propres	1 600					
Coll. B.D.P.			350			210
Prêts	1 900	500	800			800
Total : 4 000						
Cotisation :30 F		Nombre de K7 par prêt : 2 K7		Délai de prêt : 48 heures		

CADRE DE DESSERTE		
Commune	Inscrits bibliothèque	Extérieurs / collectivités
Nombre habitants : 1 253 Variation : + 229 Densité : 123 hab./km ²	Adultes : Enfants : Familles :	non
	Total : 90 Pourcentage : 8 %	
Public profil général : familial, enfants		Désserte : rurale

DEMANDES SPÉCIFIQUES VIDÉO		
Information	Animations	Formation
Gazette : oui Presse : oui Catalogue : oui Listes nouveautés : oui	Filmographies sélectives : oui Cycles thématiques : oui Projections publiques : oui	Histoire du cinéma : oui Analyse de l'image : oui
Système de desserte : Actuel (satisfaction) : non Vidéobus : oui  :		

SERVICE VIDÉO	MOTIVATION DES CORRESPONDANTS
Public spécifique : non Profil général de la demande : FictionA, Horreur, Comédie Conseils aux lecteurs : oui Présentation des cassettes : 5 étagères	Cinéphilie : moyen Vidéotheque : oui Outils de conseils et de sélection : non Connaissance et respect de la loi : oui
Possibilités de développement : oui	Intercommunalité éventuelle : favorable

SECTEUR : 1		BUDGET D'ACQUISITIONS : non	
Commune : ISOLA (village et station) Responsable : Agnès ROCHER		Personnel	Temps pleins
Statut : B.M.		Professionnels qualif. : 1	1
Adresse : rue de la Liberté 06420 ISOLA		Professionnels non qualif. : 2,5	1
Tél. : 04 93 02 17 12		C.E.C. :	
Fax :		C.E.S. :	
Mél. : oui		Emplois jeunes :	
Minitel : oui		Bénévoles formés :	
Surface : 36 m ²		Bénévoles non formés :	
Nbre d'heures d'ouverture : 17 heures		Total :	2
Création du fonds vidéo : 1991			
Salle polyvalente : oui			
Cinéma : oui			
Vidéo-club : non			
Cinéma itinérant : non			

PROFIL GÉOGRAPHIQUE / RAYONNEMENT	
Bassin de vie : non	 : en projet (média +)
Chef de Canton : non	 : oui

PROFIL DOCUMENTAIRE :     						
	 A.	 J.				
Coll. propres	1 098	290	600	oui	oui	200
Coll. B.D.P.			2460	consultation	770	1 788
Prêts	1 655	893				
Total : 7 566						
Cotisation : gratuit		Nombre de K7 par prêt : 2 K7			Délai de prêt : 7 jours	

CADRE DE DESSERTE		
Commune	Inscrits bibliothèque	Extérieurs / collectivités
Nombre habitants : 576 Variation : - 50 Densité : 5 hab./km ²	Adultes : 236 Enfants : 103 Familles :	Touristes Saisonniers Ecole, crèche
	Total : 339 Pourcentage : 60 %	
Public profil général : familial		Désserte : rurale

DEMANDES SPÉCIFIQUES VIDÉO		
Information	Animations	Formation
Gazette : oui Presse : Catalogue : oui Listes nouveautés : oui	Filmographies sélectives : oui Cycles thématiques : oui Projections publiques : N.R.	Histoire du cinéma : oui Analyse de l'image : oui
Système de desserte : Actuel (satisfaction) :		Vidéobus : oui  : plus de K7 tous les 4 mois

SERVICE VIDÉO	MOTIVATION DES CORRESPONDANTS
Public spécifique : non Profil général de la demande : classique/enfants Conseils aux lecteurs : oui Présentation des cassettes : étagères	Cinéphilie : oui Vidéotheque : oui Outils de conseils et de sélection : oui Connaissance et respect de la loi : oui
Possibilités de développement : oui un peu	Intercommunalité éventuelle : non

SECTEUR : 1		BUDGET D'ACQUISITIONS : 14 000 F	
Commune : PUGET-THENIERS Responsable : Elisabeth PILATO / Maria CHEVRIER		Personnel	Temps pleins
Statut : B.R. associative	Surface : 72 m ²	Professionnels qualif. :	
Adresse : H.L.M. de la Mairie	Nbre d'heures d'ouverture : 15 heures	Professionnels non qualif. :	
Tél. : 04 93 05 05 56	Création du fonds vidéo : 1992	C.E.C. : 30 h.	
Fax : non	Salle polyvalente : oui	C.E.S. :	
Mél. : md10@cote-dazur.com	Cinéma : non	Emplois jeunes :	
Minitel :	Vidéo-club : oui	Bénévoles formés : 3	
	Cinéma itinérant : oui	Bénévoles non formés : 7	
		Total :	1,5

PROFIL GÉOGRAPHIQUE / RAYONNEMENT	
Bassin de vie : non (collège)	 : en projet (média +)
Chef de Canton :	 (: oui

PROFIL DOCUMENTAIRE :     						
	 A.	 J.				
Coll. propres	2 600	1 200				
Coll. B.D.P.	700	300	350/400	oui	90	170
Prêts	2 600	2 500	1 135	consultation	317	1 677
Total : 8 229						
Cotisation : E. : 20 F / A. : 30 F		Nombre de K7 par prêt : 2 K7		Délai de prêt : 7 jours		

CADRE DE DESSERTE		
Commune	Inscrits bibliothèque	Extérieurs / collectivités
Nombre habitants : 1 533 Variation : - 170 Densité : 71 hab./km ²	Adultes : 210 Enfants : 160 Familles :	Internes collèges, écoles, crèche Petites communes : Entrevaux, pays de la Roudoule
	Total : 370 Pourcentage : 22 %	
Public profil général : jeunes / collectivités		Désserte : rurale

DEMANDES SPÉCIFIQUES VIDÉO		
Information	Animations	Formation
Gazette : oui Presse : oui Catalogue : oui Listes nouveautés : oui	Filmographies sélectives : oui Cycles thématiques : oui Projections publiques : oui	Histoire du cinéma : oui Analyse de l'image : oui
Système de desserte : Actuel (satisfaction) : non		Vidéobus : oui  : plus de K7 tous les 4 mois

SERVICE VIDÉO	MOTIVATION DES CORRESPONDANTS
Public spécifique : cinéphiles / enfants Profil général de la demande : très varié Conseils aux lecteurs : oui Présentation des cassettes : bonne (étagères)	Cinéphilie : oui Vidéotheque : oui Outils de selection et de sélection : oui Connaissance et respect de la loi : oui
Possibilités de développement : oui	Intercommunalité éventuelle : oui (de fait)

SECTEUR : 1		BUDGET D'ACQUISITIONS : non	
Commune : SAINT-SAUVEUR SUR TINEE Responsable : MATTÉI / CASANOVA		Personnel	Temps pleins
Statut : B.M. Adresse : Place de la Mairie 06420 ST-SAUVEUR Tél. : Fax : Mél. : Minitel :	Surface : 60 m ²	Professionnels qualif. :	1
	Nbre d'heures	Professionnels non qualif. : 2	
	d'ouverture : 35 h. 30	C.E.C. :	
	Création du fonds vidéo : 1992	C.E.S. :	
	Salle polyvalente : oui	Emplois jeunes :	
Cinéma : non	Bénévoles formés :		
Vidéo-club : non	Bénévoles non formés :		
Cinéma itinérant : oui	Total :	1	

PROFIL GÉOGRAPHIQUE / RAYONNEMENT	
Bassin de vie : non	 : en projet
Chef de Canton : non	 (: en projet

PROFIL DOCUMENTAIRE :						
	 A.	 J.				
Coll. propres	0	0		0	0	0
Coll. B.D.P.	oui		0		80	200
Prêts	1 000	1 000	300		250	1 400
Total : 4 650						
Cotisation : gratuit		Nombre de K7 par prêt : 2 K7			Délai de prêt : 2 à 7 jours	

CADRE DE DESSERTE		
Commune	Inscrits bibliothèque	Extérieurs / collectivités
Nombre habitants : 459 Variation : 0 Densité : 10 hab./km ²	Adultes : 97 Enfants : 64 Familles :	Internat Collège Ecole Roure / Valdebore
	Total : 161 Pourcentage : 35 %	
Public profil général : actifs, jeunes, administratifs		Désserte : rurale

DEMANDES SPÉCIFIQUES VIDÉO		
Information	Animations	Formation
Gazette : Presse : Catalogue : oui Listes nouveautés : oui	Filmographies sélectives : non Cycles thématiques : non Projections publiques : oui	Histoire du cinéma : non Analyse de l'image : non
Système de desserte : Actuel (satisfaction) : non Vidéobus : oui  :		

SERVICE VIDÉO	MOTIVATION DES CORRESPONDANTS
Public spécifique : enfants / ado. Profil général de la demande : enfants Conseils aux lecteurs : non Présentation des cassettes : étagères	Cinéphilie : non Vidéotheque : oui Outils de conseils et de sélection : non Connaissance et respect de la loi : oui
Possibilités de développement : oui	Intercommunalité éventuelle : N.R.

FICHES RELAIS VIDEO : SECTEUR 2

SECTEUR : 2		BUDGET D'ACQUISITIONS : 5 000 F + s.	
Commune : COURSEGOULES Responsable : Mme de GROSSOURVE		Personnel	Temps pleins
Statut : B.R. associative Adresse : rue des Tisserands 06140 COURSEGOULES Tél. : 04 93 59 11 60 Fax : 04 93 59 13 31 Mél. : Minitel :	Surface : 40 m ² Nbre d'heures d'ouverture : 6 h. Création du fonds vidéo : 1991 Salle polyvalente : non Cinéma : non Vidéo-club : non Cinéma itinérant : non	Professionnels qualif. :	5
		Professionnels non qualif. : C.E.C. : C.E.S. : Emplois jeunes : Bénévoles formés : Bénévoles non formés :	
		Total :	5

PROFIL GÉOGRAPHIQUE / RAYONNEMENT	
Bassin de vie : non Chef de Canton : non	 : en projet  (: oui

PROFIL DOCUMENTAIRE :						
	 A.	 J.				
Coll. propres	2 200	oui			oui	170
Coll. B.D.P.	oui	oui	400		70	1 200
Prêts	1 800 A + J		900			
Total : 4 000						
Cotisation : 120 F/famille		Nombre de K7 par prêt : 3 K7/famille			Délai de prêt : 7 jours	

CADRE DE DESSERTE		
Commune	Inscrits bibliothèque	Extérieurs / collectivités
Nombre habitants : 322 Variation : + 62 Densité : 8 hab./km ²	Adultes : 80 Enfants : 50 Familles :	Ciprières, Courmes, Gréolières, Bezaudun
	Total : 130 Pourcentage : 40 %	
Public profil général : néo-ruraux		Désserte : rurale

DEMANDES SPÉCIFIQUES VIDÉO		
Information	Animations	Formation
Gazette : oui Presse : oui Catalogue : oui Listes nouveautés : oui	Filmographies sélectives : oui Cycles thématiques : oui Projections publiques : non	Histoire du cinéma : oui Analyse de l'image :
Système de desserte : Actuel (satisfaction) : non		Vidéobus : idéal  :

SERVICE VIDÉO	MOTIVATION DES CORRESPONDANTS
Public spécifique : non Profil général de la demande : fiction A. Conseils aux lecteurs : oui Présentation des cassettes : étagères (insuffisant)	Cinéphilie : oui Vidéotheque : oui Outils de conseils et de sélection : oui pas assez Connaissance et respect de la loi : oui
Possibilités de développement : non	Intercommunalité éventuelle : favorable

SECTEUR : 2		BUDGET D'ACQUISITIONS : 29 603 F	
Commune : LA ROQUETTE SUR SIAGNE Responsable : Josette GOREUX		Personnel	Temps pleins
Statut : B.M.		Professionnels qualif. : 1	1
Adresse : Médiath. St Jean 888 av. de la République 06550 LA ROQUETTE		Professionnels non qualif. :	
Tél. :		C.E.C. :	2
Fax :		C.E.S. : 2	
Mél. :		Emplois jeunes :	
Minitel :		Bénévoles formés : 1h30	
Surface : 200 m ²		Bénévoles non formés :	
Nbre d'heures d'ouverture : 22 h.		Total :	3(=118h30)
Création du fonds vidéo : 1998			
Salle polyvalente : oui			
Cinéma : non			
Vidéo-club : non			
Cinéma itinérant : non			

PROFIL GÉOGRAPHIQUE / RAYONNEMENT	
Bassin de vie : oui	 : oui
Chef de Canton :	 (: oui

PROFIL DOCUMENTAIRE :						
	 A.	 J.				
Coll. propres	5 577	3 826	non			10
Coll. B.D.P.	900		600	0	non	500
Prêts	4 550	8 091	1 696	consultation	non	389
Total : 14 726						
Cotisation : A. : 60 F / E. : 30 F		Nombre de K7 par prêt : 2 K7		Délai de prêt : 7 jours		

CADRE DE DESSERTE		
Commune	Inscrits bibliothèque	Extérieurs / collectivités
Nombre habitants : 4 439 Variation : + 797 Densité : 703 hab./km ²	Adultes : 147 Enfants : 428 Familles :	Pègomas Mouans-Sartoux Mandelieu
	Total : 575 Pourcentage : 13 %	
Public profil général : familial cadres		Désserte : périurbaine

DEMANDES SPÉCIFIQUES VIDÉO		
Information	Animations	Formation
Gazette : oui Presse : Catalogue : oui Listes nouveautés : non	Filmographies sélectives : oui Cycles thématiques : oui Projections publiques : oui (projet)	Histoire du cinéma : oui Analyse de l'image : oui
Système de desserte : Actuel (satisfaction) : non		Vidéobus : oui  :

SERVICE VIDÉO	MOTIVATION DES CORRESPONDANTS
Public spécifique : oui (adolescents, femmes) Profil général de la demande : E., fiction A., peu de docs Conseils aux lecteurs : oui Présentation des cassettes : étagères	Cinéphile : oui Vidéotheque : oui Outils de conseils et de sélection : oui Connaissance et respect de la loi : oui
Possibilités de développement : oui	Intercommunalité éventuelle : favorable

SECTEUR : 2		BUDGET D'ACQUISITIONS : 10 000 F	
Commune : LA ROQUETTE SUR SIAGNE (village) Responsable : GILLES / TICHOUX / WAGNER		Personnel	Temps pleins
Statut : annexe B.M.	Surface : 40 m ²	Professionnels qualif. :	
Adresse :	Nbre d'heures	Professionnels non qualif. :	
Place du VILLAGE	d'ouverture : 8 h.	C.E.C. :	
06550 LA ROQUETTE	Création du fonds vidéo :	C.E.S. :	
Tél. :	Salle polyvalente : oui	Emplois jeunes :	
Fax :	Cinéma : non	Bénévoles formés : 2 '6 h).	
Mél. :	Vidéo-club : non	Bénévoles non formés : 1 '2h).	
Minitel :	Cinéma itinérant : non	Total : 8 h.	

PROFIL GÉOGRAPHIQUE / RAYONNEMENT	
Bassin de vie : oui	 :
Chef de Canton :	 (: en projet

PROFIL DOCUMENTAIRE :						
	 A.	 J.				
Coll. propres	7 000	1 500				
Coll. B.D.P.	1 500	500	non	non	non	170
Prêts	3 000	3 000				2 000
Total : 8 000						
Cotisation : A: 60 F / E. : 30 F		Nombre de K7 par prêt : 2 K7		Délai de prêt : 7 jours		

CADRE DE DESSERTE		
Commune	Inscrits bibliothèque	Extérieurs / collectivités
Nombre habitants : 4 439 Variation : + 797 Densité : 703 hab./km ²	Adultes : 130 Enfants : 50 Familles :	non
	Total : 180 Pourcentage :	
Public profil général : familial		Désserte : périurbaine

DEMANDES SPÉCIFIQUES VIDÉO		
Information	Animations	Formation
Gazette : Presse : Catalogue : oui Listes nouveautés : oui	Filmographies sélectives : Cycles thématiques : Projections publiques :	Histoire du cinéma : Analyse de l'image :
Système de desserte : Actuel (satisfaction) :		Vidéobus : oui  :

SERVICE VIDÉO	MOTIVATION DES CORRESPONDANTS
Public spécifique : oui Profil général de la demande : fiction A., nouveautés Conseils aux lecteurs : oui Présentation des cassettes : étagères	Cinéphilie : non Vidéo-thèque : 0 Outils de conseils et de sélection : oui Connaissance et respect de la loi : oui
Possibilités de développement : non	Intercommunalité éventuelle : de fait

SECTEUR : 2		BUDGET D'ACQUISITIONS : 60 000 F	
Commune : PEYMEINADE Responsable : BOUCHARY / FORESTIER (A.C.)		Personnel	Temps pleins
Statut : B.M. Adresse : 4 av. Jean Cauvin 06530 PEYMEINADE Tél. : 04 93 66 04 19 Fax : 04 93 66 32 68 Mél. : oui Minitel :		Professionnels qualif. : 1 (A.C.)	1
		Professionnels non qualif. : 1 + 1/2	1,5
Surface : 150 m ² Nbre d'heures d'ouverture : 14 h. Création du fonds vidéo : 1990 Salle polyvalente : Cinéma : Vidéo-club : oui Cinéma itinérant : oui		C.E.C. : C.E.S. : Emplois jeunes : Bénévoles formés : Bénévoles non formés :	
		Total :	2,5

PROFIL GÉOGRAPHIQUE / RAYONNEMENT	
Bassin de vie : oui Chef de Canton : oui	 : oui  (: en projet

PROFIL DOCUMENTAIRE :						
	 A.	 J.				
Coll. propres	16000					
Coll. B.D.P.	oui	oui	600		oui	2 à 300
Prêts	9 000	3 000	4 500		120	5 500
Total : 22 000						
Cotisation : A. : 50 F / E. : gratuit		Nombre de K7 par prêt : 1 K7		Délai de prêt : 3 jours		

CADRE DE DESSERTE		
Commune	Inscrits bibliothèque	Extérieurs / collectivités
Nombre habitants : 7 120 Variation : + 820 Densité : 730 hab./km ²	Adultes : 850 Enfants : Familles :	oui
	Total : 850 Pourcentage : 12 %	
Public profil général : varié		Désserte : périurbaine

DEMANDES SPÉCIFIQUES VIDÉO		
Information	Animations	Formation
Gazette : Presse : Catalogue : oui Listes nouveautés : oui	Filmographies sélectives : oui Cycles thématiques : oui Projections publiques : oui	Histoire du cinéma : oui Analyse de l'image :
Système de desserte : Actuel (satisfaction) : oui Vidéobus : oui  :		

SERVICE VIDÉO	MOTIVATION DES CORRESPONDANTS
Public spécifique : varié Profil général de la demande : fiction A. et E. Conseils aux lecteurs : oui Présentation des cassettes : très bonne (14 étagères)	Cinéphilie : oui Vidéotheque : oui Outils de conseils et de sélection : oui Connaissance et respect de la loi : oui
Possibilités de développement : oui	Intercommunalité éventuelle : favorable

SECTEUR : 2		BUDGET D'ACQUISITIONS : 5000 F	
Commune : THEOULE SUR MER Responsable : Mme BERSANI		Personnel	Temps pleins
Statut : B.M (Adultes seulement)	Surface : 35 m ²	Professionnels qualif. :	
Adresse : Impasse Léon	Nbre d'heures	Professionnels non qualif. :	
Montier	d'ouverture : 6 h.	C.E.C. :	
06590	Création du fonds vidéo : 1999	C.E.S. :	
Tél. :	Salle polyvalente : oui	Emplois jeunes :	
Fax :	Cinéma :	Bénévoles formés : 1	
Mél. :	Vidéo-club :	Bénévoles non formés : 4	
	Cinéma itinérant :	Total :	9 heures

PROFIL GÉOGRAPHIQUE / RAYONNEMENT	
Bassin de vie : oui	<input type="checkbox"/> : non
Chef de Canton :	<input type="checkbox"/> (: en projet

PROFIL DOCUMENTAIRE :  						
	 A.	 J.				
Coll. propres	1948					
Coll. B.D.P.	390					170
Prêts	113/ A et J					11000
Total des prêts : 2237						
Cotisation : Gratuit		Nombre de K7 par prêt : 2 K7		Délai de prêt : 7 jours		

CADRE DE DESSERTE		
Commune	Inscrits bibliothèque	Extérieurs / collectivités
Nombre habitants : 1296 Variation : + 80 Densité : 124 hab./km ²	Adultes : 61 Enfants : Familles :	
	Total : 61 Pourcentage :	
Public profil général : Varié et retraités		Désserte : périurbaine

DEMANDES SPÉCIFIQUES VIDÉO		
Information	Animations	Formation
Gazette : oui Presse : oui Catalogue : oui Listes nouveautés : oui	Filmographies sélectives : oui Cycles thématiques : oui Projections publiques : oui Expositions : oui	Histoire du cinéma : oui Analyse de l'image : oui
Système de desserte : Actuel (satisfaction) : non Vidéobus : oui  :		

SERVICE VIDÉO	MOTIVATION DES CORRESPONDANTS
Public spécifique : no Profil général de la demande : éclectique Conseils aux lecteurs : oui Présentation des cassettes : bonne	Cinéphile : oui Vidéotheque : oui Outils de conseils et de sélection : non Connaissance et respect de la loi : oui
Possibilités de développement : non	Intercommunalité éventuelle : non

SECTEUR : 2		BUDGET D'ACQUISITIONS : 20000+S	
Commune : TOURRETTES SUR LOUP Responsable : Ninette FERRY		Personnel	Temps pleins
Statut : B.R associative.		Professionnels qualif. :	
Adresse : 14 rue du Frêne 06140 TOURRETTES		Professionnels non qualif. :	4
Tél. :		C.E.C. :	
Fax :		C.E.S. :	3
Mél. :		Emplois jeunes :	
Minitel :		Bénévoles formés :	7
Surface : 65 m ² Nbre d'heures d'ouverture : 9 h. Création du fonds vidéo : 1998 Salle polyvalente : oui Cinéma : non Vidéo-club : non Cinéma itinérant : oui		Bénévoles non formés :	
		Total :	

PROFIL GÉOGRAPHIQUE / RAYONNEMENT	
Bassin de vie :	: en projet
Chef de Canton : pays grassois	(: en projet

PROFIL DOCUMENTAIRE :						
	A	J.				
Coll. propres	9 157	583				
Coll. B.D.P.	1 208	442	600	non	non	200
Prêts	5 137	1 105	1 001			3 000
Total : 10 243						
Cotisation : 60 F/famille - 10 F/enfant		Nombre de K7 par prêt : 3 K7		Délai de prêt : 7 jours		

CADRE DE DESSERTE		
Commune	Inscrits bibliothèque	Extérieurs / collectivités
Nombre habitants : 3 870 Variation : + 421 Densité : 132 hab./km ²	Adultes : Enfants : Familles :	Saisonniers
	Total : 500 Pourcentage : 13 %	
Public profil général : actifs jeunes		Désserte : rurale

DEMANDES SPÉCIFIQUES VIDÉO		
Information	Animations	Formation
Gazette : oui Presse : oui Catalogue : oui Listes nouveautés : non	Filmographies sélectives : oui Cycles thématiques : oui Projections publiques : oui	Histoire du cinéma : oui Analyse de l'image : oui
Système de desserte : Actuel (satisfaction) : non		Vidéobus : oui :

SERVICE VIDÉO	MOTIVATION DES CORRESPONDANTS
Public spécifique : non Profil général de la demande : classiques français Conseils aux lecteurs : oui Présentation des cassettes : étagères	Cinéphilie : oui Vidéo-thèque : oui Outils de conseils et de sélection : oui Connaissance et respect de la loi : oui
Possibilités de développement : oui	Intercommunalité éventuelle : non

Annexes 17-23

FICHES RELAIS VIDEO : SECTEUR 3

SECTEUR : 3		BUDGET D'ACQUISITIONS : 35 000 F	
Commune : GATTIÈRES Responsable : Nathalie MAUREL		Personnel	Temps pleins
Statut : B.M. Adresse : 06510 GATTIÈRES Tél. : 04 92 08 45 74 Fax : 04 93 08 37 46 Mél. : Minitel :	Surface : 160 m ² Nbre d'heures d'ouverture : 23 h. Création du fonds vidéo : 1992 Salle polyvalente : oui Cinéma : non Vidéo-club : non Cinéma itinérant : non	Professionnels qualif. : 2 ACQ + AP Professionnels non qualif. : C.E.C. : C.E.S. : Emplois jeunes : Bénévoles formés : Bénévoles non formés :	2
	Total :		2

PROFIL GÉOGRAPHIQUE / RAYONNEMENT	
Bassin de vie : oui Chef de Canton :	 : en cours (Média +)  (: oui

PROFIL DOCUMENTAIRE :						
	 A.	 J.				
Coll. propres	15 000					
Coll. B.D.P.	oui	oui	non	oui	oui	200
Prêts	10 000	5 000			400	7 000
Total : 23 000						
Cotisation : F. : 61,40 F/A. : 41,50 F/E. : 31,30 F Nombre de K7 par prêt : Délai de prêt :						

CADRE DE DESSERTE		
Commune	Inscrits bibliothèque	Extérieurs / collectivités
Nombre habitants : 3 575 Variation : + 578 Densité : 356 hab./km ²	Adultes : 700 Enfants : 500 Familles :	St-Jeannet
	Total : 1 200 Pourcentage : 40 %	
Public profil général : cadres, féminin		Désserte : périurbaine

DEMANDES SPÉCIFIQUES VIDÉO		
Information	Animations	Formation
Gazette : oui Presse : oui Catalogue : oui Listes nouveautés : non	Filmographies sélectives : oui Cycles thématiques : oui Projections publiques : oui	Histoire du cinéma : oui Analyse de l'image :
Système de desserte : Actuel (satisfaction) : non Vidéobus : oui ✍ :		

SERVICE VIDÉO	MOTIVATION DES CORRESPONDANTS
Public spécifique : oui : adolescents Profil général de la demande : nouv., fict., doc. Conseils aux lecteurs : oui Présentation des cassettes : étagères	Cinéphilie : oui Vidéotheque : oui Outils de conseils et de sélection : oui Connaissance et respect de la loi : oui
Possibilités de développement : oui	Intercommunalité éventuelle : N.R.S

SECTEUR : 3		BUDGET D'ACQUISITIONS : 5000 F	
Commune : LA BOLLÈNE-VÉSUBIE Responsable : Manuelle ANCOLJO		Personnel	Temps pleins
Statut : B.R. associative Adresse : Place du Gal de Gaulle 06450 LA BOLLÈNE Tél. : Fax : Mél. : Minitel :	Surface : 30 m ² Nbre d'heures d'ouverture : 24 h. Création du fonds vidéo : Salle polyvalente : non Cinéma : non Vidéo-club : non Cinéma itinérant : oui	Professionnels qualif. : Professionnels non qualif. : C.E.C. : 24 h. C.E.S. : Emplois jeunes : Bénévoles formés : Bénévoles non formés :	1
	Total : 24 h.		1

PROFIL GÉOGRAPHIQUE / RAYONNEMENT	
Bassin de vie :	 : en projet
Chef de Canton :	 (: en projet

PROFIL DOCUMENTAIRE :    						
	 A.	 J.				
Coll. propres						
Coll. B.D.P.	3 469	1 823	300		oui	180
Prêts	1 609	1 182	468		258	1 892
Total : 5 409						
Cotisation : 50 F/famille - toutes (caution) : 200 F Nombre de K7 par prêt : 2 à 3 K7 Délai de prêt : 7 jours						

CADRE DE DESSERTE		
Commune	Inscrits bibliothèque	Extérieurs / collectivités
Nombre habitants : 413 Variation : + 105 Densité : 12 hab./km ²	Adultes : 121 Enfants : 30 Familles : Total : 151 Pourcentage : 60 %	Touristes
Public profil général : ouvriers ruraux		Désserte : rurale

DEMANDES SPÉCIFIQUES VIDÉO		
Information	Animations	Formation
Gazette : Presse : Catalogue : non Listes nouveautés : oui	Filmographies sélectives : oui Cycles thématiques : oui Projections publiques : non	Histoire du cinéma : oui Analyse de l'image : oui
Système de desserte : Actuel (satisfaction) : non Vidéobus : oui  :		

SERVICE VIDÉO	MOTIVATION DES CORRESPONDANTS
Public spécifique : oui Profil général de la demande : FicA, Horr, Policier, Comédie Conseils aux lecteurs : oui : films régionaux, enfants Présentation des cassettes : étagères	Cinéphilie : oui Vidéotheque : oui Outils de conseils et de sélection : oui Connaissance et respect de la loi : oui
Possibilités de développement : non	Intercommunalité éventuelle : non

SECTEUR : 3		BUDGET D'ACQUISITIONS : 3 000 F	
Commune : LANTOSQUE Responsable : Mireille BORRIGLIONE		Personnel	Temps pleins
Statut : B.M.	Surface : 10 m ²	Professionnels qualif. :	
Adresse :	Nbre d'heures	Professionnels non qualif. :	
H.L.M. St-Joseph	d'ouverture : 4 h.	C.E.C. :	
Tél. : 04 93 03 00 05	Création du fonds vidéo : 1994	C.E.S. :	
Fax :	Salle polyvalente : oui	Emplois jeunes :	
Mél. :	Cinéma : non	Bénévoles formés : 1	
Minitel :	Vidéo-club : non	Bénévoles non formés : 1	
	Cinéma itinérant : en projet	Total : 4 h.	

PROFIL GÉOGRAPHIQUE / RAYONNEMENT	
Bassin de vie : oui	<input type="checkbox"/> : en projet (Média +)
Chef de Canton : oui	<input type="checkbox"/> (: en projet

PROFIL DOCUMENTAIRE :						
	A.	J.				
Coll. propres	1 100	250				
Coll. B.D.P.	oui		non	non	non	150
Prêts	1 000					720
Total : 1 720						
Cotisation : 50 F/famille		Nombre de K7 par prêt : 3 K7/famille		Délai de prêt : 7 jours		

CADRE DE DESSERTE		
Commune	Inscrits bibliothèque	Extérieurs / collectivités
Nombre habitants : 1019 Variation : +47 Densité : 23 hab./km ²	Adultes : Enfants : Familles : 50	oui LaBollène, Roquebillière
	Total : 150 Pourcentage : 15 %	
Public profil général : familial/ retraités		Désserte : rurale

DEMANDES SPÉCIFIQUES VIDÉO		
Information	Animations	Formation
Gazette : Presse : Catalogue : Listes nouveautés : oui	Filmographies sélectives : oui Cycles thématiques : oui Projections publiques : oui	Histoire du cinéma : non Analyse de l'image : non
Système de desserte : Actuel (satisfaction) : non		Vidéo-cous : oui

SERVICE VIDÉO	MOTIVATION DES CORRESPONDANTS
Public spécifique : oui : masculin Profil général de la demande : nouveautés, comédie, enfant Conseils aux lecteurs : oui Présentation des cassettes : étagères	Cinéphilie : oui Vidéo-thèque : moyen Outils de conseils et de sélection : non Connaissance et respect de la loi : non
Possibilités de développement : oui	Intercommunalité éventuelle : favorable

SECTEUR : 3		BUDGET D'ACQUISITIONS : 16 000 F	
Commune : ROQUEBILLIÈRE Responsable : Christelle LAURENT / GOVERNARORI		Personnel	Temps pleins
Statut : B.M.	Surface : 30 m ²	Professionnels qualif. :	1
Adresse : Office du Tourisme 06	Nbre d'heures d'ouverture : 31 h.	Professionnels non qualif. : 1/2	
Tél. :	Création du fonds vidéo : 1990	C.E.C. :	
Fax :	Salle polyvalente : oui	C.E.S. :	
Mél. :	Cinéma : non	Emplois jeunes : 1/2	
Minitel :	Vidéo-club : non	Bénévoles formés :	
	Cinéma itinérant : oui	Bénévoles non formés :	
		Total :	1

PROFIL GÉOGRAPHIQUE / RAYONNEMENT	
Bassin de vie : non	 : non
Chef de Canton : non	 (: oui

PROFIL DOCUMENTAIRE :						
	 A.	 J.				
Coll. propres	1 364	419				
Coll. B.D.P.	250	218	400			170
Prêts	2 450	2 281	8C9			2 262
Total : 7 882						
Cotisation : famille : 40 F + vidéo et disques : 80 F Nombre de K7 par prêt : 2 K7 + 1 doc. Délai de prêt : 7 jours						

CADRE DE DESSERTE		
Commune	Inscrits bibliothèque	Extérieurs / collectivités
Nombre habitants : 1 467 Variation : - 72 Densité : 57 hab./km ²	Adultes : 88 Enfants : 155 Familles :	Curistes 39 familles
	Total : 243 Pourcentage : 15 %	
Public profil général : enfants/adultes/varié.		Désserte : rurale

DEMANDES SPÉCIFIQUES VIDÉO		
Information	Animations	Formation
Gazette : oui Presse : oui Catalogue : oui Listes nouveautés : oui	Filmographies sélectives : oui Cycles thématiques : oui Projections publiques : oui	Histoire du cinéma : oui Analyse de l'image :
Système de desserte : Actuel (satisfaction) : non Vidéobus : oui  :		

SERVICE VIDÉO	MOTIVATION DES CORRESPONDANTS
Public spécifique : non Profil général de la demande : nouveautés, films récents Conseils aux lecteurs : oui Présentation des cassettes : étagères (3)	Cinéphilie : oui Vidéo-thèque : oui Outils de conseils et de sélection : oui Connaissance et respect de la loi : oui
Possibilités de développement : non	Intercommunalité éventuelle : oui

SECTEUR : 3		BUDGET D'ACQUISITIONS : 14000 F	
Commune : SAINT MARTIN DE VESUBIE Responsable : Jacqueline SPENCER		Personnel	Temps pleins
Statut : B.R Adresse : 107 rue Cagnoli 06450 Tél. : 04 93 03 32 51 Fax : Mél. : Minitel :		Professionnels qualif. : Professionnels non qualif. : C.E.C. : C.E.S. : Emplois jeunes : Bénévoles formés : 1 Bénévoles non formés : 6	
Surface : 40 m ² Nbre d'heures d'ouverture : 10h.30 Création du fonds vidéo : 1993 Salle polyvalente : oui Cinéma : Vidéo-club : Cinéma itinérant : oui		Total :	26 heures

PROFIL GÉOGRAPHIQUE / RAYONNEMENT	
Bassin de vie : oui	 : en projet
Chef de Canton :	 (: en projet

PROFIL DOCUMENTAIRE :   						
	 A.	 J.				
Coll. propres	2636 A + 1133 J		400			
Coll. B.D.P.	899 A + 503 J					170
Prêts	3150	1567	1131			946
Total des prêts : 6794						
Cotisation : 80/famille		Nombre de K7 par prêt : 2 à 3 K7/famille		Délai de prêt : 7jours		

CADRE DE DESSERTE		
Commune	Inscrits bibliothèque	Extérieurs / collectivités
Nombre habitants : 1098 Variation : + 57 Densité : 11 hab./km ²	Adultes : 232 Enfants : 105 Familles :	Hôpital rural - Ecole
	Total : 337 Pourcentage : 30 %	
Public profil général : Familial et retraités		Desserte : Rurale

DEMANDES SPÉCIFIQUES VIDÉO		
Information	Animations	Formation
Gazette : oui Presse : oui Catalogue : oui Listes nouveautés : oui	Filmographies sélectives : oui Cycles thématiques : oui Projections publiques : oui Expositions : oui	Histoire du cinéma : oui Analyse de l'image : oui
Système de desserte : Actuel (satisfaction) : non		Vidéobus : oui  :

SERVICE VIDÉO	MOTIVATION DES CORRESPONDANTS
Public spécifique : non Profil général de la demande : Nouveautés Conseils aux lecteurs : oui Présentation des cassettes : bonne	Cinéphilie : oui Vidéotheque : oui Outils de conseils et de sélection : oui Connaissance et respect de la loi : oui
Possibilités de développement : non	Intercommunalité éventuelle : oui mais locaux insuffisants

SECTEUR : 3		BUDGET D'ACQUISITIONS :	
Commune : SAINT-MARTIN DU VAR Responsable : Agathe LEGRAIN		Personnel	Temps pleins
Statut : B.M. Adresse : Immeuble Langevin 06 Tél. : Fax : Mél. : Minitel :	Surface : 35 m ² Nbre d'heures d'ouverture : 10 h. Création du fonds vidéo :	Professionnels qualif. : Professionnels non qualif. : C.E.C. : C.E.S. :	1
	Salle polyvalente : oui Cinéma : non Vidéo-club : non Cinéma itinérant : oui	Emplois jeunes : 1 Bénévoles formés : Bénévoles non formés :	
		Total :	1

PROFIL GÉOGRAPHIQUE / RAYONNEMENT	
Bassin de vie : oui Chef de Canton :	 : en projet (Média +)  (: en projet

PROFIL DOCUMENTAIRE :						
	 A.	 J.				
Coll. propres	1 124	761				
Coll. B.D.P.	1341		300	non	80	200
Prêts	982	813	924		98	1 813
Total : 4 630						
Cotisation : famille : 50 F/individ. : 30 F/ caution : 400 F Nombre de K7 par prêt : 2 K7 Délai de prêt : 48 h.						

CADRE DE DESSERTE		
Commune	Inscrits bibliothèque	Extérieurs / collectivités
Nombre habitants : 2197 Variation : + 328 Densité : 393 hab./km ²	Adultes : 85 Enfants : 155 Familles :	non
	Total : 240 personnes Pourcentage : 11 %	
Public profil général : familial/ féminin		Désserte : rurale

DEMANDES SPÉCIFIQUES VIDÉO		
Information	Animations	Formation
Gazette : oui Presse : oui Catalogue : oui Listes nouveautés : oui	Filmographies sélectives : oui Cycles thématiques : Projections publiques : oui	Histoire du cinéma : oui Analyse de l'image : oui
Système de desserte : Actuel (satisfaction) : non Vidéobus : oui  :		

SERVICE VIDÉO	MOTIVATION DES CORRESPONDANTS
Public spécifique : oui Profil général de la demande : nouveautés, doc. sport Conseils aux lecteurs : oui Présentation des cassettes : étagères, insuffisantes	Cinéphilie : oui Vidéotheque : oui Outils de conseils et de sélection : oui Connaissance et respect de la loi : oui, peu de connaissances
Possibilités de développement : oui	Intercommunalité éventuelle : favorable

SECTEUR : 3		BUDGET D'ACQUISITIONS : 5000 F	
Commune : TOURETTE LEVENS Responsable : Lucien BAILET/Mme THEVENET		Personnel	Temps pleins
Statut : B.R	Surface : 100 m ²	Professionnels qualif. :	
Adresse : Place de la Mairie 06690 Tél. : 04 93 79 42 77 Fax : 04 93 79 43 11 Mél. : Minitel :	Nbre d'heures d'ouverture : 6 h. Création du fonds vidéo : 1995 Salle polyvalente : oui Cinéma : Vidéo-club : Cinéma itinérant : oui	Professionnels non qualif. : C.E.C. : C.E.S. : Emplois jeunes : Bénévoles formés : Bénévoles non formés : 6	
		Total :	6 heures

PROFIL GÉOGRAPHIQUE / RAYONNEMENT	
Bassin de vie : oui	<input type="checkbox"/> : non
Chef de Canton : non	<input type="checkbox"/> (: en projet

PROFIL DOCUMENTAIRE :   						
	 A.	 J.				
Coll. propres	5000					
Coll. B.D.P.	347		300			170
Prêts	2935 A et J		1200			2000
Total des prêts : 6135						
Cotisation : Gratuit		Nombre de K7 par prêt : 2 K7		Délai de prêt : 4 jours		

CADRE DE DESSERTE		
Commune	Inscrits bibliothèque	Extérieurs / collectivités
Nombre habitants : 4115 Variation : + 703 Densité : 249 hab./km ²	Adultes : 120 Enfants : 60 Familles :	
	Total : 180 Pourcentage : 5%	
Public profil général : ouvriers, commerçants, employés		Désserte : périurbaine

DEMANDES SPÉCIFIQUES VIDÉO		
Information	Animations	Formation
Gazette : oui Presse : oui Catalogue : oui Listes nouveautés : oui	Filmographies sélectives : oui Cycles thématiques : oui Projections publiques : oui Expositions : oui	Histoire du cinéma : oui Analyse de l'image : oui
Système de desserte : Actuel (satisfaction) : non Vidéobus : oui  :		

SERVICE VIDÉO	MOTIVATION DES CORRESPONDANTS
Public spécifique : oui public jeune et masculin Profil général de la demande : nouveautés, FA, FPO Conseils aux lecteurs : oui Présentation des cassettes : bonne	Cinéphilie : oui Vidéotheque : oui Outils de conseils et de sélection : non Connaissance et respect de la loi : non
Possibilités de développement : oui	Intercommunalité éventuelle : non

FICHES RELAIS VIDEO : SECTEUR 4

SECTEUR : 4		BUDGET D'ACQUISITIONS : 14 200F	
Commune : BENDEJUN Responsable : Paulette PEAN / Mme LOISEAU		Personnel	Temps pleins
Statut : B.M.	Surface : 100 m ²	Professionnels qualif. :	1
Adresse : L'Encaladat	Nbre d'heures d'ouverture : 14 h.	Professionnels non qualif. :	
Quartier Capella	Création du fonds vidéo :	C.E.C. :	1
06390 BENDEJUN	Salle polyvalente : oui	C.E.S. : 1 (18 h.)	
Tél. :	Cinéma : non	Emplois jeunes :	1
Fax :	Vidéo-club : non	Bénévoles formés : 1 (8 h.)	
Mél. :	Cinéma itinérant : non	Bénévoles non formés : 2 (2 h.)	1
Minitel :		Total : 38 h.	

PROFIL GÉOGRAPHIQUE / RAYONNEMENT	
Bassin de vie : non	 : en projet (Média +)
Chef de Canton :	 (: en projet

PROFIL DOCUMENTAIRE :						
	 A	 J.				
Coll. propres	2 698	450				
Coll. B.D.P.	1 272	920	oui	non	non	170
Prêts	744	1 344	804			1 512
Total : 4 404						
Cotisation : 50 F/personne		Nombre de K7 par prêt : 3 K7/famille		Délai de prêt : 7 jours		

CADRE DE DESSERTE		
Commune	Inscrits bibliothèque	Extérieurs / collectivités
Nombre habitants : 843 Variation : + 80 Densité : 133 hab./km ²	Adultes : 216 Enfants : 274 Familles :	Coaraze Ecoles + maison de retraite
	Total : 480 Pourcentage : 57 %	
Public profil général : familial		Désserte : rurale

DEMANDES SPÉCIFIQUES VIDÉO		
Information	Animations	Formation
Gazette : oui Presse : oui Catalogue : oui Listes nouveautés : non	Filmographies sélectives : Cycles thématiques : oui Projections publiques : oui	Histoire du cinéma : oui Analyse de l'image : oui
Système de desserte : Actuel (satisfaction) : moyen Vidéobus : oui  :		

SERVICE VIDÉO	MOTIVATION DES CORRESPONDANTS
Public spécifique : oui : familial, retraités Profil général de la demande : très variée Conseils aux lecteurs : oui Présentation des cassettes : armoire	Cinéphilie : oui Vidéotheque : oui Outils de conseils et de sélection : oui Connaissance et respect de la loi : oui
Possibilités de développement : oui	Intercommunalité éventuelle : N.R.

SECTEUR : 4		BUDGET D'ACQUISITIONS : 87245 F	
Commune : CAP D'AIL Responsable : Sylvie DENCUFF-THERON		Personnel	Temps pleins
Statut : B.M. Adresse : 104 av du 3 septembre 06320 Tél. : 04 93 41 99 61 Fax : 04 92 10 59 60 Mél. :		Professionnels qualif. : 3,5 Professionnels non qualif. : C.E.C. : C.E.S. : Emplois jeunes : Bénévoles formés : Bénévoles non formés :	3,5
Surface : 693 m ² Nbre d'heures d'ouverture : 32 h. Création du fonds vidéo : 1993 Salle polyvalente : oui Cinéma : oui Vidéo-club : oui Cinéma itinérant : non		Total :	3,5

PROFIL GÉOGRAPHIQUE / RAYONNEMENT	
Bassin de vie :	 : oui
Chef de Canton :	 (: oui

PROFIL DOCUMENTAIRE :						
	 A.	 J.				
Coll. propres	10989					
Coll. B.D.P.	1 400		600			200
Prêts	7479	7821	2012			5161
Total : 22749						
Cotisation : 50 F/personne		Nombre de K7 par prêt : 3 K7		Délai de prêt : 7 jours		

CADRE DE DESSERTE		
Commune	Inscrits bibliothèque	Extérieurs / collectivités
Nombre habitants : 4 520 Variation : -339 Densité : 2216 hab./km ²	Adultes : Enfants : 880 Familles :	Beausoleil, Roquebrune
	Total : 880 Pourcentage : 8%	
Public profil général : favorisés, retraités		Désserte : périurbaine

DEMANDES SPÉCIFIQUES VIDÉO		
Information	Animations	Formation
Gazette : oui Presse : Catalogue : oui Listes nouveautés :	Filmographies sélectives : oui Cycles thématiques : oui Projections publiques : oui	Histoire du cinéma : Analyse de l'image : oui
Système de desserte : Actuel (satisfaction) : non Vidéobus : oui ✍ :		

SERVICE VIDÉO	MOTIVATION DES CORRESPONDANTS
Public spécifique : non Profil général de la demande : tout public ou varié Conseils aux lecteurs : oui Présentation des cassettes : bonne	Cinéphilie : oui Vidéotheque : oui Outils de conseils et de sélection : oui Connaissance et respect de la loi : oui
Possibilités de développement : oui	Intercommunalité éventuelle : oui

SECTEUR : 4		BUDGET D'ACQUISITIONS : 30000 F	
Commune : CONTES Responsable : Maud TUJAGUE		Personnel	Temps pleins
Statut : B.M Adresse : N.R. (changement d'adresse) 06390 Tél. : Fax : Mél. : Minitel :	Surface : 479 m ² Nbre d'heures d'ouverture : 22h. Création du fonds vidéo : 1991 Salle polyvalente : oui Cinéma : Vidéo-club : Cinéma itinérant : oui	Professionnels qualif. : Professionnels non qualif. : 2 C.E.C. : C.E.S. : 1 Emplois jeunes : Bénévoles formés : 3,5 Bénévoles non formés : 6	
		Total :	1,5

PROFIL GÉOGRAPHIQUE / RAYONNEMENT	
Bassin de vie : oui	 : Média + mais projet Orphée en 2000
Chef de Canton : oui	 (: oui

PROFIL DOCUMENTAIRE :						
	 A.	 J.				
Coll. propres	4000 + 5000		400	oui		
Coll. B.D.P.	400 + 500 J			en consultation	170	200
Prêts	3497	9874	3000		400	1082
Total des prêts : 17453						
Cotisation : 50 A, gratuit J		Nombre de K7 par prêt : 2		Délai de prêt : 4 jours		

CADRE DE DESSERTE		
Commune	Inscrits bibliothèque	Extérieurs / collectivités
Nombre habitants : 6551 Variation : + 684 Densité : 336 hab./km ²	Adultes : 500 Enfants : 450 Familles : Total : 950 Pourcentage : 12 %	Ecoles Publics des communes proches
Public profil général : Jeunes actifs		Desserte : Périurbaine

DEMANDES SPÉCIFIQUES VIDÉO		
Information	Animations	Formation
Gazette : oui Presse : oui Catalogue : oui Listes nouveautés : oui	Filmographies sélectives : oui Cycles thématiques : oui Projections publiques : oui Expositions : oui	Histoire du cinéma : oui Analyse de l'image : oui Cinéma documentaire : oui
Système de desserte : Actuel (satisfaction) : non Vidéobus : oui  :		

SERVICE VIDÉO	MOTIVATION DES CORRESPONDANTS
Public spécifique : oui, adolescents, jeunes hommes Profil général de la demande : Eclectique Conseils aux lecteurs : oui Présentation des cassettes : excellente	Cinéphilie : oui Vidéo-thèque : oui Outils de conseils et de sélection : oui Connaissance et respect de la loi : oui
Possibilités de développement : oui	Intercommunalité éventuelle : oui nouvel équipement

SECTEUR : 4		BUDGET D'ACQUISITIONS : 60 000 F	
Commune : DRAP Responsable : Lydiane VINCI		Personnel	Temps pleins
Statut : B.M. (2 sites) Adresse : Impasse du Mas vieil - Place du 5 mai Tél. : 04 93 54 46 38 Fax : non Mél. : non Minitel : non	Surface : 190 m ² Nbre d'heures d'ouverture : 30 h. Création du fonds vidéo : 1990 Salle polyvalente : oui Cinéma : non Vidéo-club : non Cinéma itinérant : non	Professionnels qualif. :	1
		Professionnels non qualif. :	
		C.E.C. :	
		C.E.S. :	
		Emplois jeunes :	
		Bénévoles formés :	
		Bénévoles non formés :	
		Total :	1

PROFIL GÉOGRAPHIQUE / RAYONNEMENT	
Bassin de vie : oui	 : oui
Chef de Canton :	 (: en projet

PROFIL DOCUMENTAIRE :						
	 A.	 J.				
Coll. propres	12 144					
Coll. B.D.P.	1 200		350 à 400	non	oui	200
Prêts	2 018	3 813	425		82	606
Total : 12 774						
Cotation : 20 F/personne		Nombre de K7 par prêt : 3 K7		Délai de prêt : 7 jours		

CADRE DE DESSERTE		
Commune	Inscrits bibliothèque	Extérieurs / collectivités
Nombre habitants : 4 332 Variation : + 65 Densité : 782 hab./km ²	Adultes : Enfants : 650 Familles :	Cantharon Ecoles Crèches
	Total : 650 Pourcentage : 13 %	
Public profil général : immigrés		Désserte : périurbaine

DEMANDES SPÉCIFIQUES VIDÉO		
Information	Animations	Formation
Gazette : Presse : Catalogue : oui Listes nouveautés : non	Filmographies sélectives : oui Cycles thématiques : oui Projections publiques : oui	Histoire du cinéma : Analyse de l'image : oui
Système de desserte : Actuel (satisfaction) :		Vidéobus : oui  : Vidéo dans 2ème site

SERVICE VIDÉO	MOTIVATION DES CORRESPONDANTS
Public spécifique : non Profil général de la demande : fiction A,E, films anciens Conseils aux lecteurs : oui Présentation des cassettes : bonne	Cinéphilie : moyen Vidéotheque : oui Outils de conseils et de sélection : oui Connaissance et respect de la loi : oui
Possibilités de développement : oui	Intercommunalité éventuelle : Cantaron

SECTEUR : 4		BUDGET D'ACQUISITIONS : 10 000 F	
Commune : FONTAN Responsable : Virginie DELAFUENTE		Personnel	Temps pleins
Statut : B.M. Adresse : 06540 FONTAN Tél. : 04 93 04 56 93 Fax : 04 93 04 53 02 Mél. : oui Minitel : oui	Surface : 35 m ² Nbre d'heures d'ouverture : 30 h. Création du fonds vidéo : 1999 Salle polyvalente : oui Cinéma : non Vidéo-club : non Cinéma itinérant : oui	Professionnels qualif. :	1,5
		Professionnels non qualif. :	
		C.E.C. :	
		C.E.S. :	
		Emplois jeunes : 2	
		Bénévoles formés :	
		Bénévoles non formés :	
		Total :	1,5

PROFIL GÉOGRAPHIQUE / RAYONNEMENT	
Bassin de vie :	 : oui
Chef de Canton :	 (: oui (Média +)

PROFIL DOCUMENTAIRE :						
	 A.	 J.				
Coll. propres	2 000					
Coll. B.D.P.	400	300	350	oui		180
Prêts	2 000		1000	consultation		1 600
Total : 4 600						
Cotisation : gratuite		Nombre de K7 par prêt : 2 K7		Délai de prêt : 48 heures		

CADRE DE DESSERTE		
Commune	Inscrits bibliothèque	Extérieurs / collectivités
Nombre habitants : 234 Variation : + 4 Densité : 5 hab./km ²	Adultes : 100 Enfants : Familles :	non
	Total : 100 Pourcentage : 50 %	
Public profil général : familial		Désserte : rurale

DEMANDES SPÉCIFIQUES VIDÉO		
Information	Animations	Formation
Gazette : oui Presse : oui Catalogue : non Listes nouveautés :	Filmographies sélectives : Cycles thématiques : oui Projections publiques : oui	Histoire du cinéma : oui Analyse de l'image : oui
Système de desserte : Actuel (satisfaction) : oui Vidéobus : oui ✍ :		

SERVICE VIDÉO	MOTIVATION DES CORRESPONDANTS
Public spécifique : oui : jeunes Profil général de la demande : action, pol., D.A. E., doc. Conseils aux lecteurs : oui Présentation des cassettes : étagères	Cinéphilie : oui Vidéotheque : oui Outils de conseils et de sélection : Connaissance et respect de la loi : oui
Possibilités de développement : oui	Intercommunalité éventuelle : en projet (Tende et Saorge)

SECTEUR : 4		BUDGET D'ACQUISITIONS : 10 000 F	
Commune : LUCERAM Responsable : Françoise MAZZACORI		Personnel	Temps pleins
Statut : B.M.		Professionnels qualif. :	1
Adresse : Place Adrien Barralis 06440 LUCERAM		Professionnels non qualif. : 1	
Tél. :		C.E.C. :	
Fax :		C.E.S. :	
Mél. :		Emplois jeunes :	
Minitel :		Bénévoles formés :	
Surface : 40 m ²		Bénévoles non formés :	
Nbre d'heures d'ouverture : 5 h.		Total :	1
Création du fonds vidéo : 1997			
Salle polyvalente : non			
Cinéma : non			
Vidéo-club : non			
Cinéma itinérant : non			

PROFIL GÉOGRAPHIQUE / RAYONNEMENT	
Bassin de vie :	 : en cours
Chef de Canton :	 (: en projet (Média +)

PROFIL DOCUMENTAIRE :						
	 A.	 J.				
Coll. propres	1 000	450				
Coll. B.D.P.	554	276	non	non	non	180
Prêts	N.R.					1 600
Total : N.R.						
Cotisation : gratuite		Nombre de K7 par prêt : 2 K7		Délai de prêt : 7 jours		

CADRE DE DESSERTE		
Commune	Inscrits bibliothèque	Extérieurs / collectivités
Nombre habitants : 1 035 Variation : + 9 Densité : 16 hab./km ²	Adultes : 160 Enfants : 80 Familles :	oui Ecoles
	Total : 240 Pourcentage : 24 %	
Public profil général : féminin		Désserte : rurale

DEMANDES SPÉCIFIQUES VIDÉO		
Information	Animations	Formation
Gazette : oui Presse : Catalogue : oui Listes nouveautés : oui	Filmographies sélectives : oui Cycles thématiques : oui Projections publiques : non	Histoire du cinéma : oui Analyse de l'image : oui
Système de desserte : Actuel (satisfaction) : non		Vidéobus : oui 

SERVICE VIDÉO	MOTIVATION DES CORRESPONDANTS
Public spécifique : oui : masculin Profil général de la demande : policiers Conseils aux lecteurs : oui Présentation des cassettes : étagères	Cinéphilie : oui Vidéotheque : moyen Outils de conseils et de sélection : oui Connaissance et respect de la loi : oui
Possibilités de développement : oui	Intercommunalité éventuelle : oui (idéal)

SECTEUR : 4		BUDGET D'ACQUISITIONS : 3 000 F	
Commune : PEILLE Responsable : Patrick CIRRI		Personnel	Temps pleins
Statut : B.M. + B.R. Adresse : Palais Lascaris 06440 PEILLE Tél. : 04 93 91 71 85 Fax : Mél. : Minitel :	Surface : 70 m ² Nbre d'heures d'ouverture : 15 h. Création du fonds vidéo : 1993 Salle polyvalente : oui Cinéma : non Vidéo-club : oui Cinéma itinérant : non	Professionnels qualif. : Professionnels non qualif. : C.E.C. : 1 (22 h.) C.E.S. : Emplois jeunes : Bénévoles formés : Bénévoles non formés :	0,5
	Total :		0,5

PROFIL GÉOGRAPHIQUE / RAYONNEMENT	
Bassin de vie :	 : en projet
Chef de Canton :	 (: en projet

PROFIL DOCUMENTAIRE :     						
	 A.	 J.				
Coll. propres	1 100	150				
Coll. B.D.P.	400	150	350	oui	oui	190
Prêts	712	403	592	consultation	100	1 357
Total : 3 164						
Cotisation : gratuite		Nombre de K7 par prêt : 2 K7/famille		Délai de prêt : 7 jours		

CADRE DE DESSERTE		
Commune	Inscrits bibliothèque	Extérieurs / collectivités
Nombre habitants : 2 045 Variation : + 209 Densité : 47 hab./km ²	Adultes : 150 Enfants : 23 Familles :	Enfants des écoles
	Total : 173 Pourcentage : 0,8 %	
Public profil général : commerçants		Désserte : rurale

DEMANDES SPÉCIFIQUES VIDÉO		
Information	Animations	Formation
Gazette : oui Presse : oui Catalogue : oui Listes nouveautés : oui	Filmographies sélectives : oui Cycles thématiques : oui Projections publiques : oui	Histoire du cinéma : oui Analyse de l'image : oui
Système de desserte : Actuel (satisfaction) : moyen Vidéobus : oui  :		

SERVICE VIDÉO	MOTIVATION DES CORRESPONDANTS
Public spécifique : oui: adolescents, adultes masculins Profil général de la demande : nouveautés Conseils aux lecteurs : oui Présentation des cassettes : étagères	Cinéphilie : oui Vidéotheque : oui Outils de conseils et de sélection : aucun Connaissance et respect de la loi : oui
Possibilités de développement : oui	Intercommunalité éventuelle : non

Questionnaire en direction des correspondants vidéo du réseau

Bloc I : Identification du dépôt

- Commune : nombre d'habitants, profil général (rurale, périurbaine) :
- Adresse, n° de téléphone
- Fax, Mél.
- Statut : BM, B.R., points lecture, autres :
- Nom du responsable :
- Budget de fonctionnement :
- Achats de fonds propres :
- Collections : livres adultes/enfants, documents sonores, vidéo, périodiques... :
- Locaux : surface :
- Personnel : nombre, statut
- Nombre d'inscrits : enfants, adultes
- Cotation, gratuité, caution :
- Prêts : livres, documents sonores
- Informatique, quel système : Orphée, Média + ?
- Internet ?

Bloc II : La vidéothèque

1. Le personnel

1.1 Depuis quand bénéficiez-vous d'un dépôt de vidéocassettes ?

1.2 Pour quelles raisons ?

- Sur votre demande, celle de votre public ?
- Sur proposition de la BDP ?

1.3 Existe-t-il sur la commune :

- un vidéoclub ?
- un cinéma ?
- une association de cinématographie ou cinémathèque, un cinéma itinérant ?
- une salle polyvalente ?

1.4 Vous occupez-vous toujours ou régulièrement de la vidéothèque ?

- Quel est votre statut : professionnel qualifié, professionnel non qualifié, bénévole, emploi jeune, CES, CEC, autres...
- Etes-vous cinéphile ?
- Très motivé par la vidéo ou le cinéma ?
- Conseillez-vous les usagers ?
- Vous font-ils confiance ?
- De quels outils de sélection, d'information sur la production cinématographique disposez-vous dans vos locaux : encyclopédies ou dictionnaires, revues spécialisées... ?

1.5 Souhaitez-vous que des formations relatives à la vidéo soient organisées par la BDP ?

- Si non, pourquoi ?
- Si oui, quels genres de formations :
 - Cinéma documentaire ?
 - Histoire du cinéma ?
 - Analyse de l'image ?

2. *Les usagers*

2.1 Identification des publics :

- Tranches d'âge
- Sexe
- CSP
- Population permanente, touristes, résidents saisonniers ?

2.2 Le public de la vidéothèque :

- Public spécifique ou non
- Si oui, quel est son profil : adolescents, jeunes adultes, actifs, inactifs, hommes, femmes... ?
- Quelles sont les demandes les plus fréquentes en matière de vidéo :

3. *Les collections et les prêts*

3.1 Fonds propres :

- Nombre de documents :
- Achats : budget, où achetez-vous les cassettes ?
- Etes-vous au courant de la législation dans ce domaine : pour prêter, pour diffuser sur place ou collectivement dans un autre local ?

3.2 Dépôts de la BDP :

- Nombre de cassettes :
- Renouvellement :
- Proportions de genres : % documentaires, % fiction adultes, % enfants, % grand public, % films classiques, % art et essai, % auteurs...
- Comment, dans vos locaux, les collections de vidéocassettes sont-elles présentées ?
- Sur des étagères ? : de combien d'étagères disposez-vous ?, est-ce suffisant ?, auriez-vous la place de stocker d'avantage de cassettes en libre accès pour les usagers ?

3.3 Les systèmes de desserte de la BDP :

Depuis quelques années, les différents systèmes de desserte des bibliothèques en vidéocassettes mis en place par la Médiathèque départementale ne sont satisfaisants ni pour le personnel de la BDP, ni pour les dépositaires : caisses préparées à la BDP et convoyées jusqu'aux sites concernés, accueil des dépositaires pour leur choix de cassettes à la BDP.

- Quel système de desserte aimeriez-vous que la BDP mette en place ?
- La mise en place d'un vidéobus d'une capacité de stockage d'environ 1500 cassettes qui se déplacerait dans les communes et qui permettrait aux dépositaires (et parfois même à certains usagers spécifiques) de choisir leurs propres documents sans avoir à se déplacer, vous paraît-elle une solution appropriée ?

Argumentez votre réponse :

- Certaines bibliothèques desservent en documents les usagers d'autres petites communes voisines, est-ce votre cas ?
- Afin de développer une logique de réseau, les bibliothèques « centres de ressources » pourraient accueillir des collections de vidéocassettes beaucoup plus importantes et assurer ainsi la desserte des petites communes environnantes. Elles deviendraient ainsi, les maillons fondamentaux de l'action de la BDP, partie intégrante du réseau départemental de diffusion et de promotion de la culture cinématographique auprès des publics.

Qu'en pensez-vous ?

3.3 Les conditions de prêt :

- Nombre de cassettes par inscrit :
- Existe-t-il des limitations : nombre de nouveautés, par famille, films pour enfants ?
- Cotisation, abonnement :
- La loi sur les droits audiovisuels exige que le prêt de vidéos soit entièrement gratuit :
la respectez-vous ?
- Demandez-vous une caution ?
- Délais de prêt :
- 3.4 Evaluation des prêts
- Statistiques : nombre, genres : documentaires, fictions adultes (comédie, comédie dramatique, policiers, aventure, action, western, sentimentaux...), enfants, V.O., V.F....
- 4. *Promotion et action culturelle*

□ 4.1 L'information des usagers :

- Votre public est-il suffisamment informé des collections et des services offerts par la BDP ?
- Souhaiteriez-vous avoir un catalogue du fonds de la vidéothèque de la BDP ?
 - Si non, pourquoi ?
 - Si oui, pourquoi ?
- Des listes de nouveautés ?
- Des articles dans les publications locales ?
- Si votre bibliothèque est informatisée avec Orphée (le système informatique de la BDP) ou Média +, vos lecteurs utilisent-ils l'OPAC (la recherche documentaire informatisée publique) pour consulter les collections de vidéo de la BDP ?
- Il existe une possibilité de consulter par Minitel les collections de la BDP, êtes-vous au courant ? si oui, le signalez-vous à vos adhérents ? pensez-vous qu'ils l'utilisent ?

4.2 La formation des usagers

- La BDP devrait-elle réaliser des filmographies sélectives, critiques, thématiques, sur un pays, un réalisateur, un acteur...
- Le personnel de la BDP a confectionné des « packs » contenant l'œuvre vidéo complète d'un réalisateur, d'un acteur, avec des livres, une filmographie critique...etc, souhaiteriez-vous pouvoir en bénéficier ?
- Souhaiteriez-vous que la BDP vous aide à organiser des animations autour du cinéma, du film documentaire ou autres... ?
- Sous quelle forme ?
 - Des expositions ?
 - Des conférences ?
 - Des projections publiques ?
 - Autres

5. *Quel avenir pour la vidéo, Quelles sont les perspectives d'évolution ?*

DEPOUILLLEMENT ENQUÊTE CORRESPONDANTS VIDEOTHEQUE

1. Identification de l'établissement

1.1 Statut	
BM : 20	BR : 6
Total : 26	
Nombre total de communes : 26	

1.2 Nombre d'heures d'ouverture		1.3 Surface	
Moins de 10 h : 9		Moins de 20 m ² : 1	
De 10 à 19 h : 8		De 21 à 49 m ² : 11	
De 20 h à 30 h : 6		De 50 à 100 m ² : 9	
Plus de 30 h : 3		Plus de 100 m ² : 5	
Total : 26			
Nombre total de communes : 26			

1.4 Le personnel	
Statut	Nombre de Bibliothèques
Professionnels qualifiés (bibliothèque)	5
Professionnels non qualifiés	5
CEC	4
CES	1
Emplois jeunes	1
Bénévoles formés (bibliothèque)	6
Bénévoles non formés	2
N.R.	2
Total : 26	
Nombre total de communes : 26	

1.5 Système informatique			
	Effectif		En projet
Média +	1	14	
Orphée	4	2	
Autres	1	0	
NON : 4			
Nombre total de communes : 26			

1.6 Internet		Poste multimédia	
Effectif	En projet	Effectif	En projet
15	7	15	7
N.R. : 4/Total : 22			
Nombre total de communes : 26			

1.7 Minitel	
OUI : 10	NON : 11
N.R. : 5	
Nombre total de communes : 26	

II Profil géographique/Cadre de desserte

2.1 Chefs de Canton	Bassins de vie
2	10
Total : 12	
Nombre total de communes : 26	

2.2 Rurales	Périurbaines
17	9
Total : 26	
Nombre total de communes : 26	

2.3 Intercommunalité de fait	Intercommunalité possible
3	8
Total : 11	
Nombre total de communes : 26	

2.4 Recensement 99		2.5 Inscrits en bibliothèque ¹	
Population totale	Densité moyenne	Adultes	Jeunes
55645	254	8483	4252
TOTAL : 12735			
% de la population totale : 22 %			
Nombre de communes : 26			

¹ Statistiques 1998.

2.6 Variation absolue de populations : recensement 1999	
Liste des communes en progression :	Liste des communes en perte de population :
La Bollène Vésubie (S3)	Isola village (S1)
Tourrettes sur Loup (S2)	St Sauveur sur Tinée (S1, progression 0)
Luceram (S4)	Roquebillière (S3)
La Roquette sur Siagne (2 dépôts, S 2)	Puget-Théniers (S3)
Peille (S4)	Cap d'Ail (S4)
Bendejun (S4)	
St.Martin du Var (S3)	
Drap la Condamine (S4)	
Lantosque (S3)	
Tourette Levens (S3)	
Théoule sur mer (S2)	
St.Martin de Vésubie (S3)	
Contes (S 4)	
Fontan (S4 : très faible progression)	
Gillette (S1)	
Coursegoules (S2)	
Coaraze (S4)	
Gattières (S3)	
Valberg/Peone (S1)	
Peymeinade (S2)	
Total : 21	Total : 5 (Secteurs 3 et 1)
Total général de communes : 26	

2.7 Coopération intercommunale			
Liste de communes desservant des publics extérieurs à la commune		Communes qui pourraient desservir des publics extérieurs	
Communes de desserte	Communes à desservir	Communes de desserte	Communes à desservir
St.Sauveur sur Tinée	Val de Blore, Roure	Contes	Bendejun, Coaraze, Drap
La Roquette sur Siagne	Luceram, Pegomas, Mandelieu	St.Martin de Vésubie	Venanson
Bendejun	Coaraze	Saorge/Tende	Fontan
Puget-Théniers	Pays de la Roudoule Entrevaux	Gattières	St.Jeannet
Drap	Cantaron		
	Roquebillière		
Cap d'Ail	Beausoleil, Roquebrune		
Intercommunalité possible : 11 sur 26 communes			

III Fonctionnement général de l'établissement

3.1 Cotisation générale adultes		Enfants	Spéciale vidéo
Gratuité :	8	14	
Jusqu'à 20 f :	1	6	
De 21 à 50 F :	7	6	
De 51 à 100 F :	8		2
Plus de 100 F	2		
Total : 26			
Nombre total de communes Total général : 26			
Cotisation familiale : 12			

IV La vidéothèque

4.1 Equipements culturels	
Cinéma	3
Cinéma itinérant	10
Vidéoclub	4
Salle polyvalente	21
Nombre total de communes : 26	

4.2 Matériel audiovisuel :		
OUI : 3	NON : 21	N.R : 2
Nombre total de communes : 26		

4.3 Public spécifique	
OUI	16
Profil général	Masculin jeunes
NON	10
Total des communes : 26	

4.4 Mise en valeur des collections et motivations des correspondants	
Conseils aux usagers	22
Cinéphilie	18
Motivation pour la vidéo de qualité	17
Outils d'information et de sélection	16
Connaissance et respect de la législation	17
Bonne présentation des vidéocassettes	20
Possibilité et volonté de développement	16
Nombre total de commune : 26	

4.5 Mode de desserte	
Systemes de desserte	Satisfaction
Actuel (choix à la BDP)	2
Caisses préparées par le personnel BDP	1
Vidéobus	26
Autres	Vidéobus + choix à la BDP : 4
Nombre total de communes : 26	

Les documents sonores

Les acquisitions	
Outils de sélection	Revue professionnelle et spécialisée : « Ecouter, voir », « Jazz magazine », « Diapason », « Rock'n'Folk », « Télérama », « Chorus »... etc
Fournisseurs	Le GAM mais pas de marché (250 000 F de budget annuel)
Critères de sélection	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réservations des usagers satisfaites à 85 % ◆ Suggestions des dépositaires ◆ Actualité éditoriale ◆ Rattrapage de certains genres ◆ 95 % du fonds est en dépôt
Responsable des acquisitions	L'assistante qualifiée
Suggestion d'achats	L'équipe de la discothèque (2 personnes) Section jeunesse et ludothèque
Politique d'acquisitions formalisée	Aucune
Achats en plusieurs exemplaires	Oui en 4 exemplaires au maximum
Désherbage	Oui, à l'occasion de l'indexation des documents

Traitement du document	
Catalogage/personnel	Personnel qualifié
Origine des notices	Le GAM : fourniture de disquettes Satisfaction moyenne
Indexation	Classification numérique de l'Association des discothécaires de France adaptée Système de couleurs par genre

Les documents sonores

Collections et prêts aux dépositaires chiffres 1998	
Collections au 12/12/98	19 590 exemplaires dont 12 000 titres
Budget d'acquisitions 1998	214 684 F soit 15 % du budget total d'acquisitions
Nombre de documents déposés en 98	62 162
Nombre de dépôts en 1999	36
Mode de desserte	Musibus

QUELQUES NOTIONS SUR LES DROITS AUDIOVISUELS...

L'utilisation de la vidéo dans les bibliothèques publiques est très réglementée. Elle suit des règles édictées par la loi sur la propriété littéraire et artistique de 1957 modifiée par celle sur les droits voisins de 1985. Ces lois définissent qui sont les ayants-droit (auteurs, interprètes, producteurs).

Il en découle un certain nombre de règles à respecter pour chaque usage de documents audiovisuels.

Dans la pratique, en bibliothèque publique, deux usages sont autorisés : le prêt ou le visionnement sur place, et ce, dans chaque cas, pour des documents bien précis. Il est impératif que ces opérations soient GRATUITES.

1) DOCUMENTS RESERVES AU "CERCLE DE FAMILLE" :

Ce sont des vidéocassettes, films de fiction ou documentaires, pour adultes ou pour enfants, qui peuvent **UNIQUEMENT** être prêtées.

La diffusion publique, même gratuite, est **FORMELLEMENT INTERDITE**, la copie également.

2) DOCUMENTS POUR LESQUELS SONT AUTORISES LE PRET ET LA DIFUSION PUBLIQUE "INSTITUTIONNELLE" :

Ces vidéocassettes peuvent être prêtées mais également projetées dans les bibliothèques, toujours gratuitement.

(La Médiathèque Départementale des Alpes-Maritimes signale ces documents par une pastille noire sur le dos de la cassette).

En cas de non-respect de ces lois, le Conseil Général des Alpes-Maritimes décline toute responsabilité.

Une infraction de ce type peut coûter de 6 000 à 120 000 francs et/ou 3 mois à 2 ans d'emprisonnement.

MODE D'ACQUISITION DE VIDEOCASSETTES

En complément des documents déposés par la Médiathèque départementale, vous pouvez souhaiter acheter votre propre fonds vidéo.

En aucun cas, n'achetez vos documents chez les fournisseurs habituels (vidéoclubs, grandes surfaces, FNAC... etc).

Pour avoir le droit de prêter ou diffuser des documents, une institution doit acquitter des droits particuliers. Il existe des fournisseurs qui négocient ces droits pour les bibliothèques : c'est chez eux que vous devez vous fournir (ADAV, Colaco...). Ils envoient gratuitement leurs catalogues, n'hésitez pas à contacter la Médiathèque départementale pour avoir leurs adresses.

Les vidéocassettes achetées par ces "grossistes" sont revendues aux bibliothèques un peu plus cher que les prix pratiqués aux particuliers par les grandes surfaces, en raison des droits acquis. Les cassettes destinées à la diffusion publique sont plus onéreuses que les cassettes uniquement destinées au prêt.

C'est ce qui explique que lors de la facturation d'une vidéocassette détériorée ou perdue par l'un de vos adhérents le prix réclamé par la Médiathèque Départementale soit légèrement supérieur à celui des commerces habituels.

En fonction de cette obligation d'achat chez les distributeurs agréés, la Médiathèque Départementale ne peut acquérir tous les titres qui sortent sur le marché de la vidéo.

Certains refus d'achat peuvent aussi provenir de la politique d'acquisition définie par avance.

En cas de non respect de ces lois, le Conseil Général des Alpes-Maritimes décline toute responsabilité.

Une infraction de ce type peut coûter entre 6 000 francs et 120 000 francs et/ou une peine d'emprisonnement allant de 3 mois à 2 ans.

Cycles thématiques : « Packs » contenant :

- Une filmographie exhaustive
- Des vidéogrammes sur le sujet possédés par la Médiathèque Départementale des Alpes Maritimes
- Des livres sur le sujet

Liste des acteurs et cinéastes abordés par les cycles	
Alain RESNAIS	Alfred HITCHCOCK *
Bertrand TAVERNIER	BOURVIL*
Claude CHABROL	Eric ROHMER
François TRUFFAUT	Gérard PHILIPPE
Ingmard BERGMAN	Jean GABIN*
Jean MARAIS	Jean-Luc GODARD
Jeanne MOREAU	Joan FONDA
John CASSAVETES*	Joseph LOSEY
LES PALMES D'OR	Lino VENTURA*
Luciano VISCONTI	Luis BUNUEL
M. MASTROIANNI*	Marlon BRANDO
Patrick DEWAERE	Philippe NOIRET*
RAIMU*	Roman POLANSKI*
Romy SCHNEIDER*	Simone SIGNORET
Wim WENDERS	Woody ALLEN

* Cycles très appréciés

Communes : recensement 99	Prêts vidéo 1996	Prêts vidéo 1998-99
Annexe BDP : Valberg : 679 hts.¹	6705	6861
➤ Bendejun : 843 hts	2465	1512
➤ Cap d'Ail : 4520 hts	3671	5161
➤ Coaraze : 654 hts	N.R.	1100
➤ Contes : 6551 hts.	N.R.	1082
➤ Coursegoules : 322 hts	N.R.	1200
➤ Drap la Condamine : 4332 hts	1208	606
➤ Fontan : 234 hts	N.R.	1600
➤ Gattières : 3575 hts	N.R.	7000
➤ Gillette : 1253 hts	20	800
➤ Isola : 576 hts	2160	1788
➤ Puget Théniers : 1533 hts	1830	1677
➤ La Bollène Vésubie : 413 hts	1356	1892
➤ La Roquette/Siagne : 4439 hts (2 dépôts)	2000	2389
	N.R.	720
➤ Lantosque : 1019 hts	N.R.	720
➤ Luceram : 1035 hts	1590	1600
➤ Peille : 2045 hts	N.R.	1357
➤ Peymeinade : 7121 hts	N.R.	5500
➤ Roquebillière : 1467 hts	2281	2262
➤ Roquestéron : 478 hts	1112	N.R.
➤ Saint-Auban : 267 hts	571	N.R.
➤ Saint-Martin Vésubie : 1098 hts	919	946
	282	1813
➤ Saint-Martin-du-Var : 2197 hts	1500	1400
➤ Saint-Sauveur/Tinée : 459 hts	262	1100
➤ Théoule sur mer : 1296 hts	7200 ?	2000
➤ Tourrette Levens : 4115 hts	N.R.	3000
➤ Tourrettes sur Loup : 3870 hts		
Totaux	37132	56366 soit + 19234 prêts

¹ Dessert la commune de Guillaumes en vidéogrammes

Les BDP en chiffres

1999

[ADBDP > Les BDP](#)

Cette page web reprend la partie "tendances" du Guide des BDP 1999. Elle a pour objectif de dégager les principales tendances du monde des BDP. Les rubriques apparaissent dans le même ordre que sur les fiches des BDP dans le Guide. Pour chaque type de pratique figure le nombre d'établissements concernés, avec, pour les pratiques peu répandues, les numéros des établissements indiqués entre parenthèses.

Le Guide des BDP se veut un outil pratique, à l'usage des directeurs de BDP, de leurs équipes, et, plus largement, de tous ceux qui s'intéressent à la lecture publique en milieu rural et périurbain. Il n'a pas vocation à se substituer aux statistiques officielles publiées par la [Direction du Livre et de la Lecture](#). Les informations, fournies par les directeurs des BDP, sous leur seule responsabilité, ne font l'objet d'aucun contrôle. Par exemple, la distinction entre l'absence de réponse et la réponse nulle, indispensable dans un travail scientifique, n'est pas faite ici. L'objectif est de donner rapidement des adresses, des ordres de grandeur et des pistes de travail. Si le lecteur souhaite un approfondissement ou une précision, libre à lui de saisir ensuite son [téléphone](#).

Les informations relatives aux budgets et aux collections sont arrêtées au 31 décembre 1997. Les autres informations sont les plus récentes disponibles à la mise sous presse du Guide 1999, à la fin de l'année 1998.

Voir aussi :

[Les BDP connaissent-elles leurs réseaux ?](#)

[Les BDP et Internet](#)

Années précédentes :

[1998](#)

Appellation

Bibliothèque : 2 BDP (18, 988)
Bibliothèque / Levraoueg : 2 BDP (22, 29)
Bibliothèque Centrale de Prêt : 7 BDP
Bibliothèque Départementale : 23 BDP
Bibliothèque Départementale de Prêt : 52 BDP
Bibliothèque du Département : 1 BDP (74)
Médiathèque Départementale : 11 BDP

Fax : 98 BDP, c'est-à-dire toutes

Mél (= e-mail) : 38 BDP

Site web : 7 BDP (24, 71, 73, 91, 95, 971, 988)

43 BDP ont plus de 10 cédéroms

91 BDP sont informatisées, soit 1335 écrans

Parmi les 91 BDP informatisées, 26 BDP ont un service télématique et une a son catalogue sur le web (95)

AB6 : 4 BDP (02, 10, 28, 67)

ALS : 2 BDP (30, 988)

Book plus : 3 BDP (21, 33, 88)

Geac-Advance : 5 BDP (18, 53, 63, 76, 78)

Multilis : 22 BDP (05, 08, 09, 11, 12, 16, 23, 31, 32, 35, 36, 40, 46, 47, 52, 58, 61, 81, 82, 86, 95, 971)

Opsys : 32 BDP (01, 03, 07, 14, 19, 20A, 20B, 22, 25, 26, 29, 38, 42, 44, 49, 50, 55, 57, 59, 62, 64, 69, 70, 71, 73, 74, 85, 87, 90, 972, 973, 976)

Orphée : 19 BDP (06, 13, 15, 17, 24, 27, 43, 51, 54, 56, 60, 66, 68, 70, 72, 77, 79, 80, 83)

SDL*Média : 2 BDP (48, 91)

Tobias : 2 BDP (34, 84)

7 BDP ne sont pas informatisées (04, 37, 39, 41, 65, 89, 974)

Réseau

1 600 BM, 5 200 bibliothèques-relais et 10 100 autres dépôts publics, dont 840 bibliothèques informatisées

Le réseau public dessert :

19 000 communes sur 35 000 à desservir

23 000 000 habitants sur 29 000 000 à desservir

2 100 communes desservies en prêt direct

7 800 écoles, 600 collèges et 970 autres dépôts particuliers

400 collectivités desservies en prêt direct

Prêt direct

Communes : 57 BDP, dont 4 desservent plus de 100 communes (37, 39, 54, 68)

Publics particuliers : 23 BDP, dont 1 dessert plus de 30 collectivités (37)

Livres déposés en 1997

Réseau public : 16 000 000

Réseau particulier : 1 400 000

Annexes

Pas d'annexe : 52 BDP

1 annexe : 31 BDP

2 annexes : 12 BDP (01, 03, 17, 37, 46, 56, 57, 59, 62, 69, 73, 971)

3 annexes : 3 BDP (26, 42, 67)

Surface totale : 167 000 m²**Véhicules**

Voitures : 95 BDP / 216 véhicules

Camionnettes : 42 BDP / 52 véhicules

Bibliobus : 94 BDP / 324 véhicules

Médiabus (musibus, vidéobus, médiabus, artobus, etc...) : 42 BDP / 59 véhicules

Navette : 8 BDP (01, 10, 24, 27, 28, 56, 71, 87)

Personnel	BDP	Emplois
Conservateurs	92	124,2
Bibliothécaires	58	105,9
Assistants qualifiés	92	390,3
Assistants	89	295,4
Agents qualifiés du patrimoine	73	260,8
Agents du patrimoine	85	254,7
Emplois-Jeunes	12	33,0
Autres agents de catégorie A	25	24,2
Autres agents de catégorie B	24	29,1
Autres agents de catégorie C	97	513,6
Total		2033,2

Collections**Livres :**

21 020 000 exemplaires

98 MF de budget d'acquisition annuel

toutes les BDP ont (heureusement !) des livres

Documents sonores :

1 591 000 exemplaires

17 MF de budget d'acquisition annuel

83 BDP ont plus de 1000 documents sonores

Vidéos :

204 000 exemplaires

6 MF de budget d'acquisition annuel

41 BDP ont plus de 500 vidéos

Cédéroms :

5 600 exemplaires

1 MF de budget d'acquisition annuel

PETIT TABLEAU HISTORIQUE SUR LES VIDEOTHEQUES PUBLIQUES

Cadres	1977	1979	1984	Aujourd'hui
Initiatives	<i>BPI (publique)</i>	<i>DLL (publique)</i>	<i>ADAV (associative)</i>	<i>COLACO/Autres commerciaux</i>
Format	<i>U-Matic : ¾ de pouce, semi-pro</i>	<i>Idem</i>	<i>VHS : ½ pouce Domestique</i>	<i>Idem</i>
Genre	<i>Documentaire</i>	<i>Idem</i>	<i>Documentaire et fiction</i>	<i>Idem</i>
Origine	<i>Circuit non commercial/indé pendants</i>	<i>Producteurs institutionnels, indépendants</i>	<i>Secteur institutionnel et éditeurs commerciaux</i>	<i>Editeurs commerciaux de la vidéo éditée</i>
Usage	<i>Consultation sur place dans les locaux de la BPI + service de prêt pour les bibliothèques publiques</i>	<i>Idem dans locaux des bib. publiques. Vente des cassettes aux bibliothèques publiques</i>	<i>Prêt et consultation sur place : Vidéo-thèques publiques, associatives, non commercial</i>	<i>Idem + location vidéoclub.</i>
Objectifs	<i>Promotion du film documentaire, patrimoine, qualité.</i>	<i>Idem</i>	<i>A l'origine, production vidéo éditée mais non vidéoclub Aujourd'hui, ouverture vers les productions commerciales et grand public</i>	<i>Production commerciale et grand public</i>

Droits : attachés au support	<i>Négociation directe prod., éd., distrib. distributeurs</i>	<i>Achat des droits consultation locaux bib. Publ.</i>	<i>Idem + prêt individuel gratuité obligée</i>	<i>Idem</i>
---	---	--	--	-------------

CADRE JURIDIQUE

- **Loi n°57-298 du 11 mars 1957** sur la propriété littéraire et artistique, journal officiel du 14 mars 1957.
- **Loi n°85-660 du 32 juillet 1985** relative aux droits d'auteur, aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle, journal officiel du 4 juillet 1985.

« Images en bibliothèques » : association loi 1901 créée en 1989 à

l'initiative de la Direction du Livre et de la Lecture :

- **Objectifs** : mise en valeur les collections audiovisuelles des bibliothèques.
- **Productions** : publications, éditions vidéo, formations, base de données, revue trimestrielle « Images documentaires », bulletin de liaison des adhérents de l'association (« La Lucarne »).
- **Actions** : Formations, animation et organisation de la commission chargée des sélection de films documentaires pour les bibliothèques.